

# **Afrique Francophone Subsaharienne : pour une nouvelle forme de coopération**

21 Mars 2017





# **Afrique Francophone Subsaharienne : pour une nouvelle forme de coopération**

**Rapporteur**

M. Abdénour AÏN-SEBA

Président de la commission n° 8 « Coopérations internationales – Europe et fonds structurels »"

**Avis n° 2017-04**

21 Mars 2017

### Le CESER en quelques mots...

Le Code Général des collectivités territoriales précise en son article L 4134-1 :

« Le conseil économique, social et environnemental régional est, auprès du conseil régional et du président du conseil régional, une assemblée consultative.

Il a pour mission **d'informer le conseil régional** sur les enjeux et conséquences économiques, sociaux et environnementaux des politiques régionales, de **participer aux consultations** organisées à l'échelle régionale, ainsi que de **contribuer à des évaluations** et à un suivi des **politiques publiques régionales**. »

Le CESER est l'assemblée consultative, représentative de la vie économique, sociale et environnementale de la région. Elle émet des **avis** (saisines) et **contributions** (autosaisines).

**Expression de la société civile organisée** dans toute sa diversité, les propositions du CESER éclairent les choix des décideurs régionaux.

Ainsi, le CESER concourt à l'administration de la région aux côtés du Conseil régional et de son Président.

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes, inscrivez-vous à la lettre.ceser@auvergnerhonealpes.eu

ou

retrouvez les informations sur le site internet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes : [www.auvergnerhonealpes.eu/ceser](http://www.auvergnerhonealpes.eu/ceser)

Cette contribution a été adoptée à l'unanimité par 142 voix pour, 1 contre, 6 abstentions, et 3 n'ont pas pris part au vote par le Conseil économique, social et environnemental régional Auvergne-Rhône-Alpes lors de son Assemblée plénière du 21 mars 2017.

# Sommaire

---

	Pages
<b>Préambule</b>	<b>5</b>
<b>Introduction</b>	<b>6</b>
<b>1. Quels leviers actionner pour avancer de façon pragmatique ?</b>	<b>9</b>
1.1. Changer de regard	9
1.1.1 Réinterroger notre histoire, bousculer nos principes et dépasser les clivages entre acteurs	9
1.1.2. De nombreuses idées fausses ou creuses sur l'AFS à contrecarrer	11
1.2. Changer de posture	17
1.2.1. Des moteurs de la croissance économique qui ouvrent de nouvelles perspectives	17
1.2.2. Promouvoir un co-développement économique entre Auvergne-Rhône-Alpes et l'Afrique francophone subsaharienne	25
<b>2. Comment renforcer les initiatives régionales ?</b>	<b>29</b>
2.1. Nombre d'entreprises évolue sur les marchés africains dans une approche collaborative et responsable	29
2.1.1. Les clés de la réussite selon les chefs d'entreprises	30
2.1.2. Faire de l'approche responsable et partenariale la marque des entreprises régionales en Afrique	33
2.2. Les entreprises sont aujourd'hui absentes des coopérations, de Territoire à Territoire, nouées par les collectivités	34
2.2.1. L'Afrique francophone subsaharienne, premier espace de partenariats des collectivités régionales	34
2.2.2. La question de l'intérêt économique local des coopérations est rarement posée	35
2.2.3. L'émergence d'une diplomatie économique des territoires	36
2.3. Le développement de coalitions d'acteurs entre Territoires, ONG et entreprises ouvre des perspectives intéressantes	37
2.3.1. Des initiatives pilotes de partenariat qui tracent le chemin à suivre	38
2.3.2. Les diasporas africaines en région s'engagent en faveur d'un co-développement économique	42
<b>3. Quelles synergies et appuis rechercher au niveau européen ?</b>	<b>45</b>
3.1. La Commission européenne s'est dotée très tôt d'une politique et d'outils d'intervention en direction de l'Afrique	45
3.1.1. Deux visions s'affrontent en Europe	46
3.1.2. La Commission européenne reconnaît le rôle de la société civile organisée et de la coopération décentralisée	46
3.1.3. La Commission veut promouvoir le rôle du secteur privé pour parvenir à une croissance inclusive et durable	47
3.2. Des initiatives portées par des acteurs en Europe tracent la voie	50
3.2.1. Des initiatives pilotes de partenariat entre ONG, collectivités et entreprises	50
3.2.2. Des initiatives pilotes en faveur du soutien au développement économique et à l'investissement	50
3.3. Les différents leviers européens que peuvent actionner les acteurs régionaux	51
3.3.1. Les programmes Interreg	51
3.3.2. Les programmes intracommunautaires	52

## Suite Sommaire

---

<b>Préconisations à l'attention des acteurs régionaux</b>	<b>53</b>
<b>Annexes</b>	<b>59</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>92</b>
<b>Liste des sigles</b>	<b>95</b>
<b>Remerciements</b>	<b>96</b>
<b>Déclarations des groupes</b>	<b>99</b>

## Préambule

« Les défis de l'Afrique ne concernent pas uniquement les africains mais bien le monde en général et la France en particulier. Ces enjeux sont de différentes natures pour les africains : économique, humanitaire, géopolitique, démocratique, alimentaire... Les choix forts que nous faisons et ferons dans un avenir proche seront des réponses à nos propres enjeux : économiques, migratoires et écologiques. En effet, nous supporterons difficilement les dégâts écologiques d'un développement économique de tout un continent à l'identique de notre propre modèle. Et nos territoires pourront difficilement faire face à une immigration devenue trop massive.

Le CESER s'empare du sujet de la coopération décentralisée sous un angle nouveau : celui de la RSE et du co-développement économique. Notre travail se focalise volontairement sur la région subsaharienne francophone avec laquelle nous avons une langue, un passé communs et une attente complexe, émotionnelle et réciproque.

Parce que les Organisations humanitaires portent souvent un regard très critique sur le monde de l'entreprise et que ce dernier voit les ONG comme des intervenants peu efficaces et des freins au développement économique des populations africaines, nous voulons démontrer qu'une approche différente existe.

**Celle qui permet de voir notre développement économique s'allier à celui des territoires partenaires tout en intégrant les réalités locales.**

**Celle qui permet à nos entreprises de créer des partenariats mutuellement profitables à moyen et long terme**

**Celle qui permet aux populations locales de profiter équitablement des richesses créées**

**Celle qui permet de porter une réelle vision à long terme déconnectée du temps politique**

**Celle qui permet à notre région d'apporter et de se nourrir des innovations dont l'Afrique est aussi la terre.**

Les changements fréquents de nos politiques africaines déstabilisent nos relations et créent une déception et un éloignement non propices aux bonnes relations économiques. Ce que nous ne faisons plus d'autres, le font sans le respect que nous portons aux populations, à l'environnement et aux valeurs humanistes.

La véritable force de l'Afrique ne réside plus uniquement dans son sous-sol mais surtout dans sa propre jeunesse qui déborde d'envie et d'énergie, qui interroge les ordres établis et veut inventer son propre modèle de gouvernance et de développement.

La véritable force de notre région ne réside plus dans sa seule force économique mais bien dans sa capacité à réinventer la coopération décentralisée en s'appuyant fortement sur l'Europe et ses partenaires européens pour tisser des liens de partenariat durable et dynamique ».

L'Afrique est prête à affronter son destin, sommes-nous prêts à écrire l'Histoire avec elle ?

# Introduction

Les premières rencontres de la francophonie économique se sont tenues au Québec dès 2008. Cependant, ce n'est qu'aujourd'hui que l'Afrique devient un sujet central notamment avec le rapport « Un partenariat pour l'avenir : 15 propositions pour une nouvelle dynamique économique entre l'Afrique et la France »<sup>1</sup> qui invite la France à prendre la mesure de l'émergence économique et sociale de l'Afrique, destinée à devenir un pôle majeur de la mondialisation du XXI<sup>ème</sup> siècle.

Ainsi, en 2013, Monsieur Laurent FABIUS, Ministre des Affaires Étrangères, en clôture des Rencontres Quai d'Orsay/Entreprises, déclarait : « *Le Quai d'Orsay doit être aussi, à travers toutes ses tâches, la maison des entreprises* ». Les récentes rencontres « Africa 2016 », organisées par son Ministère en collaboration avec le CESE, ont permis une large mobilisation des milieux économiques et ont souligné tout l'intérêt porté par les responsables d'entreprises françaises et africaines à ces dynamiques émergentes. Le politique ayant ainsi répondu aux réelles attentes du monde économique.

Les Régions et les Métropoles, qui ont vu leurs prérogatives renforcées par la loi<sup>2</sup>, sont également interpellées par ce rapport pour intensifier leurs relations dans le cadre des coopérations décentralisées. A noter que le thème de « la diplomatie économique des territoires » sera au cœur du 8<sup>ème</sup> forum de l'action internationale des collectivités, organisé par Cité Unies France en juillet prochain.

Cette intensification peut s'inspirer d'initiatives portées par des ONG qui ont souvent été pionnières du développement de l'entrepreneuriat en Afrique et qui œuvrent pour certaines aux côtés des responsables d'entreprises pour approfondir leur responsabilité sociétale et environnementale.

Auvergne-Rhône-Alpes s'est affirmée depuis de nombreuses années comme une région ouverte sur le monde et notamment sur l'Afrique francophone subsaharienne. On dénombre plus de 1 200 projets de coopération conduits par des acteurs régionaux en Afrique subsaharienne (soit près de 50 % des projets de coopération recensés par RESACOOOP). Pourtant les territoires partenaires d'Auvergne-Rhône-Alpes en Afrique sont, pour beaucoup, demeurés en dehors des courants d'affaires portés par les entreprises régionales.

**Le CESER s'empare de la question des coopérations décentralisées sous un angle nouveau : celui du co-développement économique entre Auvergne-Rhône-Alpes et l'Afrique francophone subsaharienne en se démarquant quelque peu des réflexions souvent conduites sur le renforcement de la diplomatie économique des territoires.**

En effet, le co-développement passe par un intérêt partagé bien compris, une recherche d'équilibre, la confiance éprouvée. Le co-développement économique place les entreprises et les dimensions partenariale et responsable au cœur de la nouvelle relation à bâtir avec l'Afrique. La coproduction et la co-innovation sont deux dimensions clés du co-développement à promouvoir.

Le choix des mots est pour le CESER essentiel car il induit des visions et des questionnements différents propices à des synergies entre les acteurs de la solidarité et les entreprises.

---

<sup>1</sup> « Un partenariat pour l'avenir : 15 propositions pour une nouvelle dynamique économique entre l'Afrique et la France », Rapport au Ministre de l'Économie et des Finances, Hubert VEDRINE, Lionel ZINSOU, Tidjane THIAM, Jean Michel SEVERINO et Hakim EL KAROUI, décembre 2013.

<sup>2</sup> La loi NOTRe d'août 2015 a attribué aux régions une compétence exclusive en matière d'aide aux entreprises. Aux termes de cette loi, chaque région élabore un Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), qui définit notamment les orientations en matière de soutien à l'internationalisation des entreprises.

## PARTIE 1

• Le CESER soulève nombre d'idées fausses ou creuses qui freinent les dynamiques de développement économique et de partenariat. Il s'attache ensuite à mettre en évidence les opportunités de co-développement économique entre Auvergne-Rhône-Alpes et l'Afrique francophone subsaharienne, qui permettent à nos entreprises de faire face aux enjeux de développement.

## PARTIE 2

• Le CESER tire parti du travail d'enquêtes et d'auditions conduit auprès de collectivités, entreprises, ONG engagés dans des partenariats avec l'Afrique pour mettre en évidence les synergies à rechercher entre acteurs et renforcer les dynamiques collectives existantes en région.

## PARTIE 3

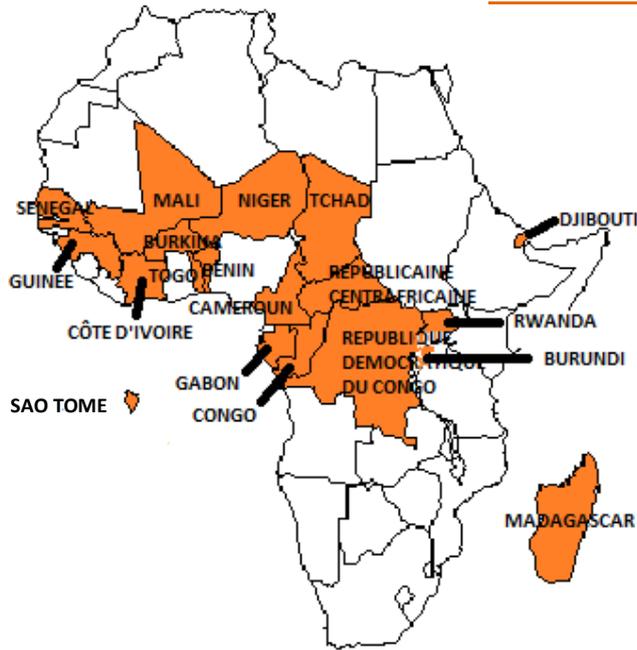
• Le CESER porte un regard sur les politiques africaines de l'Europe et les initiatives entre acteurs européens et africains pour rechercher des synergies.

Pour une plus grande simplicité et fluidité de lecture, nous utiliserons le terme de « **région** » pour désigner le **territoire d'Auvergne-Rhône-Alpes** et d'« **AFS** » pour faire référence à l'**Afrique Francophone Subsaharienne**.

Par « **entreprise** », le CESER entend désigner l'ensemble des parties prenantes : dirigeants, actionnaires, salariés, syndicats.



## Les territoires cibles



### Les 23 pays d'Afrique subsaharienne francophones

10,7 millions de km<sup>2</sup>, soit 2,4 fois l'Union européenne tout entière,

302 millions d'habitants  
Accroissement moyen de la population de 3 % par an.

250 milliards de PIB  
Taux de croissance annuel de 4.2%  
5 pays enregistrent un taux supérieur à 6% (Côte d'Ivoire, Djibouti, Rwanda, Sénégal, Mali)

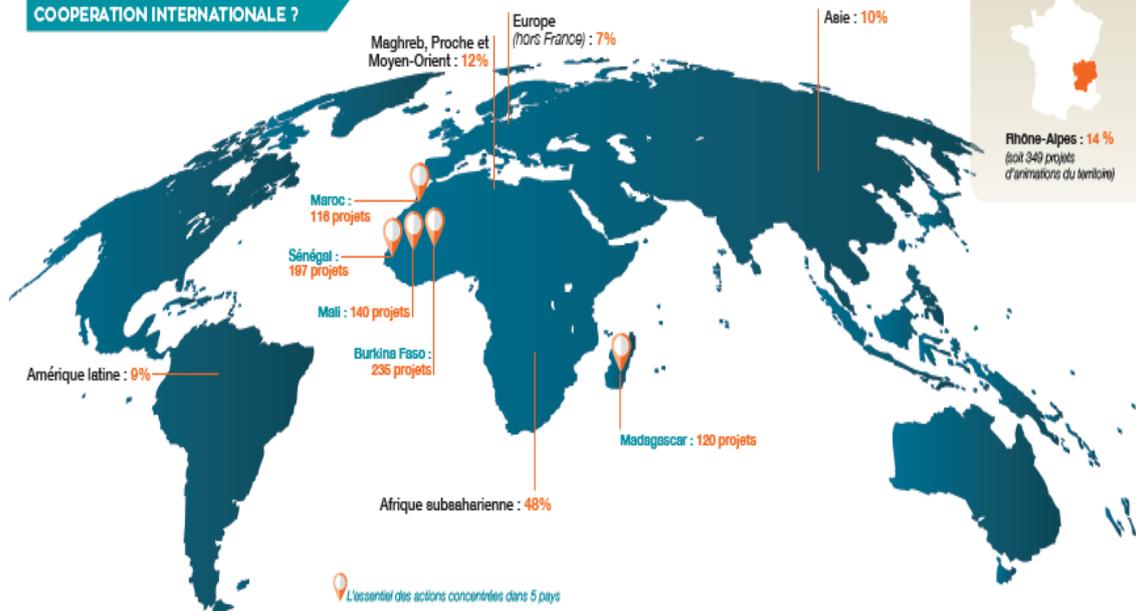
Un PIB par habitant qui progresse dans les ¾ des pays d'AFS.

## Les territoires partenaires de Rhône-Alpes Baromètre 2016 de la Coopération Internationale de RESACOOP

216 associations, 310 collectivités locales et 567 organisations régionales conduisent plus de 2 500 projets et partenariats dont 1 200 en Afrique subsaharienne.

Près de 60 % des projets en Afrique subsaharienne sont conduits dans 4 pays francophones (le Sénégal, le Mali, le Burkina Faso et Madagascar) même s'ils touchent des territoires différents.

### OÙ SE SITUENT LES ACTIONS DE COOPERATION INTERNATIONALE ?



# 1. Quels leviers actionner pour avancer de façon pragmatique ?

## 1.1. Changer de regard

Hubert VEDRINE<sup>3</sup>, Lionel ZINSOU<sup>4</sup>, Tidjane THIAM<sup>5</sup>, Jean Michel SEVERINO<sup>6</sup> et Hakim EL KAROUI<sup>7</sup>, co-rédacteur du Rapport « Un partenariat pour l'avenir : 15 propositions pour une nouvelle relation entre la France et l'Afrique », insistent sur le nécessaire changement de perception et d'attitude pour promouvoir des partenariats économiques répondant à des intérêts réciproques.

Les entretiens conduits par le CESER ont, eux aussi, mis en évidence le nécessaire changement de regard porté sur l'Afrique ainsi que celui porté entre acteurs de la solidarité et acteurs économiques.

C'est pourquoi le CESER a réinterrogé certaines pages de notre histoire en commun avec l'AFS, bousculé le principe de stricte séparation de l'intérêt général et privé si ancré dans la culture française et montré le dérisoire de tant d'idées fausses sur l'Afrique largement ancrées dans nombre d'esprits, avant d'analyser plus avant les perspectives de co-développement économique entre la région et ces territoires africains partenaires.

### 1.1.1 Réinterroger notre histoire, bousculer nos principes et dépasser les clivages entre acteurs

❖ « Pourquoi ne faudrait-il prendre que la boue et ne pas retenir les pépites ? »



Léopold SEDAR-SENGHOR déclarait sans détour que :

« Comme chacun le sait, la francophonie est née d'un désir exprimé hors de France ».  
« Dans les décombres du colonialisme, nous avons trouvé cet outil merveilleux, la langue française ».

Et qui aimait à ajouter :

« La colonisation a été une aventure humaine, elle a charrié de la boue et de l'or.  
Pourquoi ne faudrait-il prendre que la boue et ne pas retenir les pépites ? ».

La francophonie s'est édiflée sur une langue commune<sup>8</sup> et les valeurs promulguées lors de la révolution française. Ces valeurs enseignées, à l'époque, dans toutes les écoles et sur tous les territoires français, ont révélé sur ces dernières décennies des attentes nouvelles. Ces valeurs républicaines que nous partageons, mais également de **Diversité, de Dialogue des Cultures de Développement Durable**, constituent un socle unique sur lequel nous devons édifier de nouvelles relations équilibrées tant attendues par nos partenaires africains.

<sup>3</sup> Ancien Diplomate et Ministre des Affaires Étrangères.

<sup>4</sup> Economiste franco-bénois, ancien banquier d'affaires et responsable de fonds d'investissement européen, Premier Ministre du Bénin de juin 2015 à avril 2016.

<sup>5</sup> Dirigeant d'entreprise à la double nationalité ivoirienne et française, membre de l'Africa Progress Panel, fondation basée à Genève et présidée par Kofi Annan.

<sup>6</sup> Ancien Directeur général de l'Agence française de développement (2001-2010) et Vice-président de la Banque mondiale pour l'Asie (1997-2000).

<sup>7</sup> Géopoliticien, essayiste d'origine tunisienne.

<sup>8</sup> Sur les 8 000 langues existantes, seules 12 sont équipées scientifiquement, dont le français (source : IFARI).

La France traîne encore un sentiment de culpabilité lié au fait colonial. Cette difficulté que nous avons à poser les bases d'une relation nouvelle et équilibrée avec nos anciennes colonies s'est longtemps traduite par des politiques peu cohérentes et déséquilibrées.

Pourtant la langue commune, la proximité des réglementations, des normes, des systèmes de formation, ... facilitent indéniablement les échanges.

L'importance des coopérations solidaires nouées entre les acteurs d'Auvergne-Rhône-Alpes et des territoires d'AFS reflète la richesse de cette histoire en commun. Les questionnements autour de l'intérêt local des coopérations nouées, traduisent la volonté mais aussi la difficulté des acteurs pour tendre à une relation décomplexée et plus équilibrée.

### ◆ Bousculer nos principes

Le principe de séparation entre « Solidarité » et « Intérêts privés » est très ancré dans notre culture : « *S'il est légitime d'aider l'Afrique, cette action doit demeurer désintéressée et toute prise d'intérêt risque d'entacher l'aide apportée* ». Cette vision est loin d'être partagée par nos voisins européens et mérite d'être questionnée.

Principale surprise lors des entretiens conduits par le CESER, les acteurs issus du monde de l'entreprise reproduisent bien souvent les mêmes barrières que les acteurs issus des ONG dès lors qu'ils engagent une action de solidarité.

Ainsi, un responsable d'une fondation d'entreprise, a déclaré avoir « *veillé à séparer strictement l'objet de la fondation des intérêts de l'entreprise pour éviter tout risque d'ingérence* ».

Le CESER a par ailleurs observé que les coopérations nouées par les organisations socioprofessionnelles ont rarement été un levier pour déployer des partenariats d'affaires.

**Ainsi s'appuyer sur des acteurs issus du monde de l'entreprise ne permet pas en soi de dépasser les clivages et de renforcer les synergies entre solidarités et entreprises.**

**Pour le faire, il est essentiel de mettre en évidence la contribution possible des entreprises aux dynamiques de développement. C'est notamment en promouvant le savoir-faire de nos entreprises en termes de RSE auprès du public que nous obtiendrons l'adhésion nécessaire.**

**En disant qu'« *elles ne veulent plus d'une main qui donne car celle-ci se situe toujours au-dessus de l'autre* », les jeunes générations nous invitent à changer de posture.**



#### **Le témoignage de la dirigeante de l'entreprise KARETHIC nous interpelle :**

*« Nous avons le souhait, avec ma sœur, de soutenir les femmes de notre village, productrices de Karité au Bénin. Dans un premier temps, nous avons créé une ONG. Puis, nous nous sommes rendu compte que les femmes, avec qui nous travaillions, étaient des vraies commerçantes et que la relation était plus claire et plus durable dans le cadre d'un partenariat économique responsable. Beaucoup d'ONG soutiennent l'organisation de cette filière mais elles ne savent bien souvent pas aller jusqu'à la mise en marché. Agir en tant qu'entreprise nous permet d'aller au bout de la démarche et de monter un projet durable car viable à long terme ».*

## ◆ Favoriser un changement de regard entre acteurs de la solidarité et acteurs de l'entreprise

Parce qu'ils interviennent dans des domaines de nature différente, les représentants des entreprises, des syndicats de salariés et des ONG se portent mutuellement le plus souvent un regard très critique, fait de méconnaissance de l'autre et parfois de concurrence.

Les chefs d'entreprises ont tendance à penser que « *si l'action des ONG était efficiente cela se saurait !* ». Pour leur part, les membres des ONG ont tendance à croire que « *les entreprises sont mues par le seul appât du gain et du profit à court terme. Et que les ONG ne sont pas là pour servir des intérêts privés !* ». Et aussi que « *les syndicats sont trop proches du pouvoir ou trop en confrontation* ». Les responsables syndicaux assimilent l'influence des grandes ONG à celle des multinationales ou minorent l'intérêt des petites ONG. Ces déclarations, certes caricaturales, traduisent des préjugés bien réels et marquent l'importance des clivages.

Les entretiens réalisés par le CESER ont montré que très peu de responsables de PME font la démarche de s'adresser à des ONG alors même qu'ils insistent sur la nécessité de développer une intelligence fine du terrain pour bien adapter leur démarche, leurs produits et services ou pour s'appuyer sur les bons partenaires.

Les ONG, lorsqu'elles font la démarche d'aller au-devant des entreprises, le font le plus souvent pour rechercher des financements. Si les levées de fonds ne sont pas à la hauteur des espérances, **des rapprochements entre ONG et entreprises peuvent donner naissance à de nouvelles formes de collaborations innovantes.**

Les représentants d'ONG, en charge du développement des partenariats avec les entreprises, interrogés par le CESER ont évoqué l'importance du choc culturel et **la nécessité d'avancer de façon pragmatique pour permettre un changement de regard et approfondir progressivement le partenariat.**

## ◆ Chausser d'autres lunettes pour apprendre à observer et renforcer les impacts économiques des projets culturels ou solidaires menés

Beaucoup de projets culturels ou solidaires menés intègrent une dimension économique non mesurée. Pourtant, si les retombées économiques sur nos territoires sont rarement observées, elles sont bien réelles et devraient faire l'objet d'indicateurs définis dès l'origine du projet.

Pour le CESER, chausser d'autres lunettes c'est veiller à conjuguer et démultiplier les intérêts plutôt qu'à les opposer. **Bien identifier, pour chaque projet solidaire mené, les apports possibles ou opportunités qui peuvent se présenter pour des entreprises ici et là-bas apparaît aujourd'hui essentiel pour mettre davantage en action le levier économique.**

Nier la capacité des africains à tirer parti et réguler les partenariats économiques qui s'offrent à eux, ne revient-il pas à porter un regard condescendant sur l'autre que l'on ne considère pas totalement comme son égal ?

### 1.1.2. De nombreuses idées fausses ou creuses sur l'AFS à contrecarrer

Malgré la multiplicité des liens qui nous lient, l'AFS demeure, à bien des égards, méconnue. L'image la plus souvent véhiculée ne rend pas suffisamment compte des dynamiques africaines.

En s'attachant à démonter les idées fausses ou creuses, le CESER souhaite interpeller les acteurs économiques et de la solidarité afin de permettre le cheminement d'idées neuves.

## IDÉES FAUSSES

### Tous les pays africains sont pareils !

L'Afrique est un vaste continent. Les frontières tracées arbitrairement, en dehors de tout contexte ethnique ou historique, par les colonisateurs ont donné naissance à des nations qui ont aujourd'hui une réelle existence. Elles sont divisées ou traversées par de multiples groupes ethniques : 60 pour la seule Côte d'Ivoire, 250 pour le Cameroun !

23 pays en Afrique subsaharienne ont aujourd'hui la langue française en commun. Ce trait d'union entre les peuples d'Afrique et avec la France est un véritable atout à préserver, et l'avenir de la langue française, langue internationale, se joue en grande partie en AFS.

L'Afrique est diverse comme tout continent. Il est surprenant d'observer, par exemple, la place des femmes, sujet qui nous est si cher en France et en AFS. Les femmes sont parfois mieux représentées et accèdent plus facilement au pouvoir dans les Conseils économiques et sociaux africains que français ! Les économies africaines sont toutes aussi diverses. Certaines économies sont très centrées sur le pétrole, les ressources minières, d'autres pays ont diversifié leur économie et posé les bases d'une industrialisation.

La carte ci-après illustre l'immensité du continent africain et laisse présager de sa diversité. Elle corrige notre vision étiquée de l'Afrique liée aux représentations cartographiques conventionnelles.



Comment pouvons-nous penser que les populations de Dakar vivent comme celles de Mogadiscio alors qu'elles ne sont pas de la même ethnie, n'ont pas la même histoire ni même la même culture ? Comment peuvent-elles avoir un quotidien similaire lorsqu'elles sont éloignées de plus de 9 400 km ? Lyon, le siège de notre région étant deux fois plus proche. Ferions-nous l'amalgame entre Lisbonne et Stockholm alors que seuls 3 600 km les séparent ? La crise grecque a-t-elle affecté l'image du Royaume-Uni dans le monde et détourné les investisseurs internationaux de l'Allemagne ? Moscou est 2,5 fois plus proche de Paris que ne l'est Khartoum de Windhoek. Ce trajet, si nous devions le faire, nous permettrait de découvrir bien plus d'ethnies et de réalités que nous ne pourrions découvrir sur les routes d'Europe deux fois plus proches. Ferions-nous l'amalgame entre Lisbonne et Stockholm alors que seuls 3 600 km les séparent ?

## **IDÉES FAUSSES**

### **L'Afrique, continent des crises, de la misère**

En Afrique, il y a, certes, des guerres, de la misère. Il y a aussi un nombre significatif de pays africains qui connaissent des taux de croissance importants depuis plus de 15 ans (même si en valeur cela peut paraître peu au regard du faible PIB de référence en rapport avec d'autres économies émergentes).

Pourtant, les CCI franco-africaines ont eu beaucoup de mal à mobiliser les entreprises françaises cette dernière décennie. À la question « *Pourquoi ?* », beaucoup répondent : « *on se heurte à l'image négative de l'Afrique, continent des guerres, des migrations, de la misère véhiculée par les médias* ». Et, comme le déclare Lionel ZINSOU : « *ce n'est pas parce qu'il y a des troubles au Kosovo que nous n'investirons pas à Londres !* ». Les opportunités sont nombreuses et réelles et c'est bien aujourd'hui que se joue notre ancrage économique dans les futurs pôles de croissance en Afrique.

Il n'y aura pas d'émergence économique durable sans stabilité et sécurité, mais il n'y aura pas non plus de stabilité et sécurité sans croissance inclusive. A l'heure où plusieurs États africains, avec l'appui des organisations internationales, engagent de vastes plans d'investissement pour permettre leur émergence économique, il est essentiel que la croissance soit réellement inclusive en dynamisant les territoires et en impliquant les populations. Sinon ces États seront confrontés à une nouvelle augmentation de la charge de la dette et l'Afrique sera au cœur d'une nouvelle crise mondiale.

## **IDÉES FAUSSES**

### **Les seules richesses de l'Afrique sont ses matières premières !**

Les personnes qui pensent que les principales richesses de l'Afrique sont ses matières premières seront surprises d'entendre dire que « *La chance du Sénégal, c'est de ne pas avoir de pétrole !* ». Si nombre de pays en Afrique disposent de formidables ressources naturelles, le développement des échanges économiques axés sur ces seules ressources a si souvent été source de conflits, qu'il est perçu aujourd'hui dans une large mesure par les populations comme un risque.

La crise actuelle frappe plus durement les économies centrées sur les seules matières premières et souligne la réussite de jeunes « lions » de l'Afrique qui ont su davantage diversifier leur économie, tels que l'Afrique du Sud, le Nigéria ou encore en AFS, le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Maroc.

L'Afrique est aujourd'hui perçue par les entreprises chinoises, japonaises, turques, marocaines, américaines, allemandes, ... comme un important réservoir de foncier, de main d'œuvre..., un nouveau marché en fort devenir.

**IDÉES  
FAUSSES**

**L'Afrique est surendettée et la situation financière de nombreux pays africains se dégrade !**

L'ensemble de l'Afrique n'est pas surendetté **mais très largement sous-financé** :

Les foyers africains n'ont pas accès au crédit immobilier ni au crédit à la consommation.

Les entreprises africaines payent tout au comptant et l'accès au crédit coûte très cher. En France, une PME se finance à 2 ou 3 % avec un taux d'inflation proche de 1 %. Au Bénin, les taux d'intérêt atteignent 23 % alors même que l'inflation est nulle. Malgré tout l'intérêt que le secteur financier porte aux PME, il est loin d'atteindre les objectifs affichés et l'accès des entreprises aux financements demeure complexe.

Les États africains font face à un manque crucial de ressources fiscales ce qui pèse sur la capacité d'endettement des États africains, c'est le faible niveau de production de richesse et l'importance du secteur informel.

Après les « décennies noires », marquées par une forte restriction de la dépense publique et une réduction de la dette, la situation des États s'est en grande partie assainie. L'endettement des pays AFS est aujourd'hui inférieur à 50 % du PIB (à l'exception du Togo et du Sénégal où ce taux est proche de 60 %). Pour rappel l'endettement des pays de la zone euro est proche de 90 % et celui de la France dépasse 95 % du PIB.

De vastes plans d'investissement sont actuellement redéployés et sont en grande partie orientés vers des investissements productifs. L'accès au financement sera facilité avec l'amélioration du climat des affaires et l'accélération de la croissance.

**IDÉES  
FAUSSES**

**En Afrique, la corruption est généralisée, le risque d'impayé est majeur !**

Quel continent est actuellement dépourvu de corruption ?

Faut-il rappeler les désastreux chiffres qui nous concernent ?

Celle-ci a-t-elle si soudainement disparu de notre continent ? De notre pays ?

La corruption a-t-elle empêché nos grandes entreprises de s'implanter en Chine et en Asie de manière générale ?

Avons-nous mené des campagnes virulentes pour la combattre ?

Certes, en Afrique comme ailleurs, la corruption est présente mais n'est en rien généralisée et n'est pas une fatalité. Il n'est nul besoin de corrompre pour faire des affaires, comme en témoignent nombre de patrons de PME françaises.

Certaines pratiques sont qualifiées de corruption alors qu'elles relèvent plutôt d'une façon de faire dans des économies où beaucoup de choses relèvent encore de l'informel.

Le secteur privé est peu marqué par les pratiques de corruption. Les PME françaises désireuses de se positionner sur ces marchés ont la possibilité de couvrir les risques clients (La Coface), mais aussi des assurances privées sont en capacité d'apporter une bonne couverture.

Même si celle-ci est plus marquée dans le secteur public, les autorités publiques sont de plus en plus attentives aux retombées en termes d'emplois, aux impacts énergétiques et environnementaux. L'approche responsable est un des marqueurs des entreprises françaises et la qualité du partenariat noué avec les autorités publiques, avec des entreprises locales, peut permettre de lever en grande partie ces freins.

**IDÉES  
FAUSSES**

**Les africains n'ont pas la notion du temps, rien n'avance en Afrique !**

Beaucoup de responsables d'entreprises qui s'engagent sur les marchés africains font état d'un manque de réactivité, d'un besoin de « temps long » pour concrétiser des projets en Afrique. En effet, les contacts noués lors d'un salon en France déboucheront rarement si cette rencontre n'est pas suivie d'une mission de prospection plus approfondie sur place. Ce qui interpelle est bien plus la méconnaissance des us que le temps à proprement parler. « *On ne fait pas d'affaires en Afrique par mail* » répète Philippe GRILLOT.

« *Vous avez la montre, nous on a le temps !* ». Prendre le temps pour apprendre à se connaître, être attentif à la réalité des valeurs partagées est essentiel en Afrique. C'est également le cas en Chine ou en Inde. Mais est-ce du temps perdu quand on sait que la qualité du partenariat noué permettra ensuite de gagner beaucoup de temps ?

Si beaucoup de choses prennent du temps, c'est aussi parce que les responsables d'entreprise doivent affronter plus de problèmes du fait du manque d'infrastructures, de services, de personnels qualifiés, ... « *Les cailloux font partie du chemin !* ».

Ce besoin d'un « temps long » peut être vu comme un frein ou un atout pour les PME qui ont certes une capacité d'investissement moindre, mais qui sont aussi moins contraintes par une exigence de retour rapide sur investissement de la part de leurs actionnaires.

Pour se positionner sur ces marchés il est essentiel pour une PME d'avancer en grappe et/ou en partenariat avec une entreprise locale et de jalonner les bases du futur partenariat.

Les entreprises françaises déjà présentes sur les marchés africains, les ONG engagées sur ces territoires, la diaspora africaine présente en France, les accords entre universités et les partenariats institutionnels noués par les collectivités sont autant d'accélérateurs mobilisables pour soutenir l'ouverture des PME d'Auvergne-Rhône-Alpes sur ces marchés.

**IDÉES  
FAUSSES**

**L'Afrique vit encore dans un autre âge et demeure bien loin des dynamiques d'innovation !**

Le marché du téléphone portable n'aurait jamais dû décoller en Afrique. Et pourtant, ce ne sont pas moins de 560 millions d'africains qui en possèdent. Ne dit-on pas qu'un africain préfère recharger sa puce que se nourrir ? Cet essor a permis le développement de nombreux services. Ainsi, en est-il du système bancaire par exemple.

L'Afrique s'est longtemps montrée très prudente dans son recours aux innovations. Les sociétés traditionnelles africaines s'inscrivent encore pour une large mesure dans une activité de subsistance et ont longtemps assuré leur reproduction en contrôlant la prise de risque.

Pourtant le changement s'accélère aujourd'hui en Afrique. D'importants réseaux d'expérimentation et de vulgarisation ont été déployés en milieu rural avec l'appui notamment des ONG et permettent aujourd'hui une évolution rapide des pratiques agricoles.

Depuis les années 2000, l'Afrique a connu la révolution des portables, puis du numérique. L'Afrique fait preuve aujourd'hui d'une grande capacité d'innovation par les usages dans le champ du numérique et s'avère prête à faire des sauts de technologie plus rapidement qu'en France.

La ville de Paris consciente de la dynamique des start-up africaines mène une politique volontariste de connexion de son écosystème d'innovation avec ses homologues africains<sup>9</sup>.



**Et s'il n'y avait qu'une idée force à retenir...**

**Les pays africains sont aujourd'hui face à un enjeu majeur : celui de permettre aux jeunes, et notamment à ceux qui ont pu accéder aux études, de pouvoir mobiliser leur énergie et leurs compétences pour créer de la richesse et contribuer au développement durable de leur pays.**

S'ils se heurtent durablement à une absence de perspectives, beaucoup de ces jeunes continueront à prendre la route de tous les dangers dans l'espoir d'atteindre les pays européens. Ayant perdu toute illusion, certains viendront grossir les rangs de Boko Haram.

L'administration, le tissu associatif ne pourront répondre seuls à cette aspiration. Le renforcement de la dynamique entrepreneuriale en Afrique est une priorité.

Si de nombreux jeunes français font leur service civique à l'étranger et notamment en Afrique, le service civique s'ouvre aussi depuis quelques années aux jeunes maliens, nigériens, ... 50 Volontaires de Solidarité International (VSI), de 15 nationalités différentes, ont ainsi été accueillis dans les organisations françaises en 2016, apportant un nouveau regard utile.

**France Volontaires ouvre le service civique aux jeunes africains**



<sup>9</sup> Les initiatives de la Ville de Paris seront présentées p. 29.

## 1.2. Changer de posture

A l'heure où la croissance se renforce, il n'est pas question de se détourner de l'Afrique mais bien de changer de posture.



Pour Lionel ZINSOU, « *il ne s'agit plus de tirer l'Afrique de la misère, mais plutôt d'accélérer la croissance du continent africain. L'Europe et la France ne sont plus en situation de croissance illimitée et doivent donc libérer du potentiel de croissance. L'idée est donc de promouvoir un développement mutuel, une entraide et non plus une assistance, en incluant les entreprises françaises et africaines, fortes de leur rapidité, de leur efficacité et de leur force de frappe, au travail des États, des collectivités locales et des ONG* ».

Le CESER porte un regard sur les moteurs actuels de la croissance en Afrique en s'attachant à mettre en évidence les synergies possibles entre pouvoirs publics, ONG et entreprises et entre entreprises françaises et africaines.

Dans une seconde partie, il avance l'idée que les collectivités territoriales, engagées dans des coopérations décentralisées, sont en capacité de promouvoir un co-développement économique en mobilisant les entreprises de leur territoire et du territoire partenaire, aux côtés des autres acteurs de la coopération et notamment des ONG et laboratoires de recherche.

### 1.2.1. Des moteurs de la croissance économique qui ouvrent de nouvelles perspectives

❖ **Tous les fondamentaux pour une croissance à long terme sont là... c'est la crise qui est conjoncturelle !**

Selon le FMI<sup>10</sup>, « *l'activité économique en Afrique subsaharienne est tombée en 2015 à son plus bas niveau depuis environ quinze ans. La production a augmenté de 3,4 %, c'est-à-dire à un rythme à peine plus rapide que la croissance démographique, et en recul par rapport à la progression de 5 % enregistrée en 2014 et aux taux de croissance encore plus élevés auxquels on s'était habitué ces dernières années. Ce ralentissement s'explique essentiellement par la forte baisse des cours des produits de base, qui a durement ébranlé plusieurs des grands pays de la région.*

❖ **Les pays africains empruntent des voies différenciées**

Les pays exportateurs de pétrole ont vu leur croissance économique se ralentir fortement. Selon les calculs du groupe BNP Paribas pour le groupe de pays pétroliers, cette tendance, à la baisse, devrait se poursuivre en 2016 et 2017 pour atteindre en moyenne 1 %. Au Nigéria notamment, l'activité devrait se contracter de 1,7 % en 2016 et la croissance sera à peine positive en Afrique du Sud. A noter pourtant que, selon le journal « Le Monde<sup>11</sup> », quand on interroge des entrepreneurs nigériens sur leur contexte économique, deux expressions reviennent en boucle : « *la force du Nigéria, c'est la taille de son marché* » et « *notre économie est aujourd'hui résiliente* ». Si le poids du secteur pétrolier demeure majeur, la croissance est aujourd'hui aussi tirée par la demande intérieure.

<sup>10</sup> FMI, Etudes économiques et financières, Perspectives économiques régionales « Afrique subsaharienne, un changement de cap s'impose », Avril 2016.

<sup>11</sup> Le Monde « Economie : où en sont les « lions » d'Afrique ? » publié le 20/09/2016 par Joan TILOUINE.

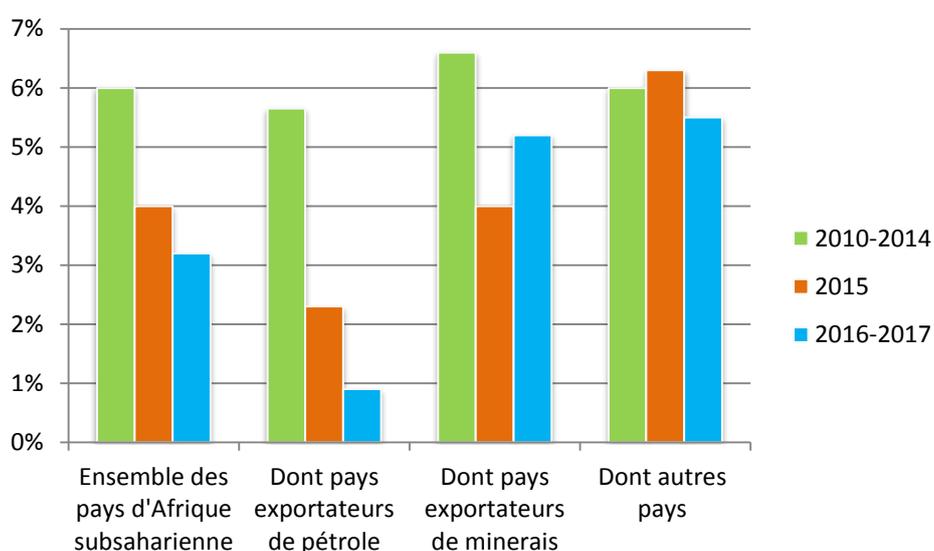
Les pays producteurs de métaux de base ont vu leur croissance se ralentir pour atteindre 4 % en 2015, du fait principalement de la contraction de la demande chinoise. Ces pays profitent cependant de la baisse des cours du pétrole et les perspectives pour 2016-2017 font état d'une reprise de la croissance supérieure à 5 %.

Les autres pays (pesant pour ¼ du PIB régional) ont conservé une croissance proche de 6 % stimulée par une demande intérieure robuste (liée notamment à l'investissement public) et la chute des prix du pétrole.

Parmi ces 2 derniers groupes de pays - l'Éthiopie, le Kenya - et deux pays francophones - la Côte d'Ivoire et le Sénégal - devraient continuer d'enregistrer une croissance vigoureuse.

**En dépit du contraste entre les différents groupes, le tableau d'ensemble est positif et les analystes parlent de bonne résilience des économies africaines face à la crise des matières premières.**

### Taux de croissance du PIB en Afrique Subsaharienne par groupe de pays



**Sources** : FMI, calculs BNP Paribas

Le FMI<sup>12</sup> partage cette analyse en indiquant que « **bien que ce tableau nettement plus ternes pousse à se demander si la dynamique de croissance observée récemment en Afrique subsaharienne s'est arrêtée, nous pensons que les perspectives de croissance à moyen terme demeurent favorables** ». Si l'environnement extérieur est devenu moins propice, la relance de l'investissement public, l'amélioration du climat des affaires, la démographie favorable contribueront, selon lui, durablement à la dynamique de croissance en Afrique subsaharienne.

Dès 2010, le rapport McKinsey avait contribué à changer le regard porté sur les potentiels du continent africain en parlant alors « des lions rugissants ». Loin du triomphalisme d'il y a 6 ans, dans son dernier rapport<sup>13</sup>, il conserve néanmoins son afro-optimisme soulignant que :

- Les moteurs de la croissance se sont enclenchés depuis maintenant une quinzaine d'années en Afrique et ne sont plus alimentés principalement par les matières premières.
- Si la croissance globale de l'Afrique s'est ralentie, les fondamentaux économiques et les opportunités commerciales sont forts dans une perspective à long terme.

<sup>12</sup> FMI, Etudes économiques et financières, Perspectives économiques régionales « Afrique subsaharienne, un changement de cap s'impose », Avril 2016.

<sup>13</sup> Rapport Mc Kinsey "Realizing the potential of Africa's economies", publié en septembre 2016.

L'Afrique devrait ainsi s'affirmer durablement comme le deuxième pôle de croissance au niveau mondial après l'Asie et la croissance devrait s'accélérer d'ici à 2025. Alors quels sont les principaux moteurs de la croissance ?

## ◆ Les 5 grands moteurs de la croissance africaine qui intéressent nos entreprises



### La dynamique démographique et l'urbanisation galopante

La population africaine doublera dans les 40 prochaines années, passant de 1,1 milliard en 2013 à 2 milliards en 2050. Les pays d'AFS suivent la même trajectoire démographique.

La demande intérieure est aujourd'hui stimulée par l'émergence d'une classe moyenne. La première source de dépenses demeure l'alimentation qui pèse pour 1/3 dans les dépenses des ménages. Les dépenses de logement, de santé et d'éducation mobilisent près de 24 % du budget. Viennent ensuite les dépenses liées au transport, aux biens de consommation courante. Près de 10 % du budget des ménages est consacré aux communications. Autant de secteurs où la demande devrait augmenter.

**Les opportunités sont nombreuses, mais les entreprises françaises ne peuvent aujourd'hui venir simplement vendre leurs produits et services. Elles doivent être attentives à créer de l'emploi sur place.**

Au cours des 10 prochaines années, 187 millions d'africains de plus vivront en ville, soit l'équivalent des populations française, allemande et espagnole réunies. **Le déploiement de l'offre de logements, d'infrastructures et de services constitue un vrai défi que les autorités locales ne pourront relever sans partenariat avec les acteurs privés.**

Les pôles urbains en forte croissance ne sont pas les seuls territoires à offrir des opportunités. Certaines entreprises sont allées au devant des foyers les plus modestes en développant des produits ou services répondant à un besoin essentiel et pouvant être proposé à un prix accessible. Ces initiatives "BOP" (Base Of the Pyramide) peinent souvent à trouver leur équilibre financier. Le développement du partenariat avec les ONG est essentiel pour leur réussite. Dans une approche stratégique à long terme, elles sont un moyen pour permettre à l'entreprise de pénétrer des marchés en plein devenir et disposer d'une position forte lorsque la demande se renforcera.

En 2034, le continent africain comptera la plus grande population en âge de travailler au monde, soit 1,1 milliard de travailleurs, un nombre plus important que celui de la Chine ou de l'Inde.

La forte croissance démographique et la jeunesse des populations africaines sont une chance mais aussi un risque. Le Conseil économique et social du Bénin avait attiré notre attention sur une de leurs préoccupations, devenue majeure : le devenir du nombre important de jeunes diplômés qui face à l'absence de perspectives d'emploi n'ont d'autres solutions que de devenir taxi-moto, générant une déception source d'instabilité sociale.

La moitié des emplois créés dans ces 10 prochaines années seront des emplois de maçons, de plombiers... **Les besoins en termes de formation professionnelle sont énormes et il est indispensable d'impliquer davantage les entreprises pour déployer une offre suffisante et mieux adaptée aux besoins.** Le système d'apprentissage, déjà très présent en AFS, doit être renforcé **en appui avec des organismes de formation.**

Les MFR développent une offre de formation répondant aux besoins du territoire et faisant une large place à l'alternance. Les familles, mais aussi les entreprises locales, sont fortement impliquées dans la formation des jeunes.

L'ouverture des jeunes à l'international fait partie intégrante du projet pédagogique des établissements. Les projets de coopération sont considérés comme un levier pour développer chez les jeunes un certain nombre de savoir-être (ouverture d'esprit, curiosité, questionnement ...) essentiels pour développer les capacités d'entrepreneuriat et d'innovation.

Le mouvement français des Maisons familiales rurales accompagne la création ou le développement de Maisons familiales dans le monde et notamment en AFS (Bénin, Burkina Faso, Mali, Sénégal, Togo, Cameroun, ...)

**Le modèle des Maisons Familiales Rurales (MFR) se déploie en Afrique**



## **La dynamique entrepreneuriale et partenariale**

De plus en plus de jeunes diplômés, en recherche d'avenir dans un environnement délabré, créent des entreprises. Parmi ces entreprises, souvent informelles, certaines ont grandi et sont devenues des géantes. Le continent africain compte aujourd'hui près de 700 entreprises générant des revenus de plus de 500 millions de dollars.

**Le renforcement de la capacité d'entrepreneuriat mais aussi le soutien au développement des entreprises sont des enjeux importants. Le développement de partenariats stratégiques entre grandes écoles et entreprises, françaises et africaines, est un moyen pour y parvenir.**

Quand on parle aujourd'hui de partenariats entre entreprises françaises et africaines, on ne parle plus de l'entreprise mère en France et de sa filiale en Afrique. L'entreprise africaine peut apporter une connaissance du marché, des moyens logistiques et de distribution... L'entreprise française peut mobiliser des technologies de pointe, des moyens de recherche et développement, disposer de facilités de financement, ...

Pour l'association Africa France, le renforcement du partenariat doit se traduire à terme par une entrée des entreprises françaises dans le capital des entreprises africaines et réciproquement.

**La diaspora a un rôle fécond.** S'il faut demeurer prudent quant au mythe du possible retour au pays, la diaspora africaine en région est souvent originaire d'AFS, conserve le plus souvent des liens forts et est animée par l'envie de soutenir la dynamique entrepreneuriale dans son pays d'origine où ailleurs en Afrique.

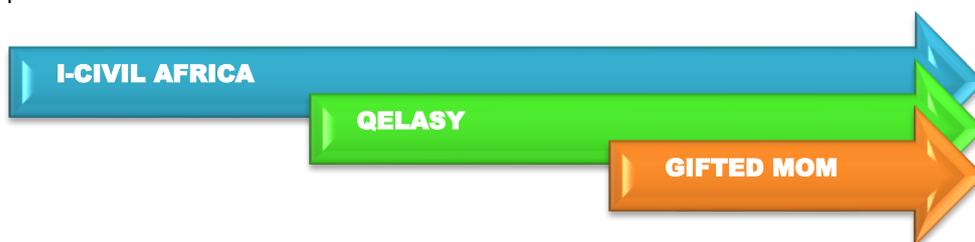


## Les sauts technologiques et les innovations frugales dans le champ des énergies renouvelables, du numérique, de la formation...

Parmi les nouvelles technologies, beaucoup sont favorables à l'Afrique. Pour la première fois sans doute dans l'Histoire, l'Afrique n'est pas en position de rattraper un retard, mais bien en capacité d'embrasser dès maintenant la modernité.

Dans le domaine des énergies renouvelables, du numérique, de la formation ... beaucoup de choses iront plus vite en Afrique qu'en France. Certaines start-ups africaines font preuve d'une réelle capacité d'innovation pour déployer des solutions dans des contextes dépourvus de tout et les populations s'avèrent prêtes à se saisir des toutes dernières technologies.

L'exemple des trois sociétés suivantes est édifiant :



➡ « **I-civil** », **start-up burkinabaise** développe un système permettant d'enregistrer les naissances à partir d'une application mobile sous Android. Concrètement, les données de chaque nouveau-né sont envoyées par Sms cryptés depuis le portable de l'agent de santé dûment autorisé après couplage avec un authentifiant unique et infalsifiable. Le SMS, reçu instantanément sur le serveur du centre national d'état civil, renseigne de façon automatique et sécurisée une fiche de naissance qui n'aura plus qu'à être imprimée et signée par l'Autorité compétente. Ce système permet une avancée déterminante pour la reconnaissance de la citoyenneté de chaque individu et l'affirmation d'un « Etat de droit ».

➡ « **Qelasy** », **start-up ivoirienne**, a mis au point trois tablettes éducatives. Fortement rigides et résistantes, elles s'adaptent parfaitement à l'environnement rude et aux gestes et comportements parfois brusques des enfants. De l'école primaire jusqu'à l'université, ces tablettes regroupent des livres interactifs, des applications, des vidéos, des exercices, des livres de cours, bref tous les éléments indispensables à la réussite de son parcours scolaire. Elle fait également office de cahier et ardoise pour une utilisation complète en classe.

Les parents peuvent également contrôler la bonne utilisation de la tablette, au travers de la Session « Parents » depuis la tablette ou sur le site. Au service des enseignants, « Qelasy » leur permet de créer virtuellement leurs cours, exercices et de les diffuser sur la tablette de leurs élèves.

➡ « **Gifted Mom** », **start-up camerounaise** au service de la santé mère-enfant, propose l'envoi de SMS et de messages vocaux pour éduquer les femmes enceintes et les jeunes mères. Dans la vingtaine de communautés où le service est déployé, les taux de consultations prénatales et de vaccinations de bébés ont augmenté de 20 % en moyenne. En ce début d'année 2016, plus de 6 700 femmes enceintes, mères et bébés sont enregistrés sur le service et plus 330 000 SMS ont été envoyés depuis la mise à disposition du service. D'ici 2018, « Gifted Mom » a pour objectif d'atteindre les 5 millions d'utilisatrices à travers l'Afrique.

Les choses bougent aussi beaucoup en Afrique dans le champ de la formation, et notamment de la formation à l'entreprenariat et au « leader-ship ».

« L'african leadership university » est en train de former sur l'Île Maurice les centaines de leaders « qui manquent cruellement à l'Afrique », avec des méthodes innovantes, audacieuses, totalement disruptives dans le contexte éducatif africain où tout doit être refondé. Objectif : faire émerger les talents et les leaders qui demain auront la capacité de porter la transformation de toute son économie.

**Les pouvoirs publics, les établissements de formation, les entreprises françaises ... ont ainsi tout intérêt à savoir capter les innovations liées aux usages numériques et aux énergies renouvelables... qui se déploieront beaucoup plus vite en Afrique.**



#### **La poursuite du mouvement d'intégration sous régionale**

Les États africains se sont organisés au sein de grandes zones économiques (UEMOA, CEMAC, ...).

Le niveau d'intégration de ces zones est, à certains égards, supérieur à celui de l'Union Européenne et ce mouvement d'intégration poursuit activement sa marche. Selon Jean Michel DEBRAT<sup>14</sup>, « *les mécanismes de solidarités entre les États fonctionnent si bien que la garantie apportée par le Trésor français n'a jamais été mobilisée. Les chefs d'États africains sont pleinement conscients de cet atout* ». M DEBRAT fait ainsi le pari que « *dans moins de 10 ans l'union monétaire en Afrique de l'Ouest intégrera le Ghana et le Nigéria et fera jouer pleinement les liens de solidarités entre les nations africaines* ».

**Cette intégration sous-régionale contribue à l'amélioration du climat des affaires, permet une stabilité monétaire, une norme juridique et aux entreprises d'accéder à de vastes marchés.**



#### **La relance de l'investissement public et la priorité donnée au développement de l'activité économique à fort impact sur le développement humain**

Après la mise en œuvre de deux générations de Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté de 2003 à 2010, le Sénégal a opté pour une Stratégie Nationale de Développement Economique et Social pour la période 2013-2017 dénommé le « plan Sénégal émergence ». L'ambition de l'Etat du Sénégal est de favoriser une croissance économique à fort impact sur le développement humain. Ce plan d'action met l'accent sur le développement de partenariats public-privé et le Sénégal est allé au-devant des entreprises françaises pour les mobiliser. L'ARDE d'Auvergne a ainsi organisé un forum sur les opportunités économiques au Sénégal en 2015 en synergie avec le Ministère de l'Économie Sénégalais<sup>15</sup>.

La Côte d'Ivoire s'est de même dotée d'un Plan National de Développement (PND) pour les périodes 2012-2015, puis 2016-2020 pour accélérer la transformation structurelle de l'économie ivoirienne. Ce second PND entend augmenter l'investissement public, de 2,5 % du PIB sur la décennie 2000 à 6 % du PIB sur la période à venir. Il entend également améliorer le climat des affaires en Côte d'Ivoire, afin d'attirer les investisseurs en donnant 2 mots d'ordre : diversification et croissance inclusive.

Les organisations internationales accompagnent largement ce mouvement et l'Union Européenne vient ainsi d'adopter un plan d'investissement pour l'Afrique avec l'ambition de lever 44 milliards d'euros d'investissement.

**Ce redéploiement de l'investissement public offre de nombreuses opportunités pour les entreprises régionales.**

L'ADEA a démontré la capacité des entreprises régionales à emporter des grands projets dans les secteurs de l'eau, de l'assainissement, des énergies renouvelables, en travaillant très en amont avec les ministères, en fédérant les PME et les grands groupes et en travaillant en partenariat avec des entreprises africaines.

**Le partenariat noué entre collectivités est un levier pour identifier des grands projets locaux pouvant intéresser les entreprises régionales et pour lesquels la concurrence sera moins exacerbée que sur des projets nationaux.**

<sup>14</sup> Directeur de l'association Africa France, ancien Directeur adjoint de l'AFD.

<sup>15</sup> Voir annexe 4 p. 81.

Ce forum visait à favoriser la promotion du Plan Sénégal émergent et informer les entreprises auvergnates sur le potentiel d'investissements et d'opportunités d'affaires au Sénégal.

Pour un coût modeste de 45 000 euros, financé en majeure partie par des fonds privés, il a réuni 200 participants dont 59 % de décideurs économiques et 22 % de sénégalais. 11 grandes entreprises se sont mobilisées, ainsi que 49 ETI et PME. Une quinzaine de projets poursuivent aujourd'hui leur chemin.

Organisation du Premier Forum Sénégal  
par l'Agence Régionale de Développement  
Économique d'Auvergne



### ❖ La concurrence qui s'est intensifiée est une chance pour l'Afrique. Elle oblige les acteurs de nos territoires à être plus performants et innovants

L'ensemble des grandes nations s'intéresse aujourd'hui à l'Afrique et la concurrence face aux entreprises françaises s'est intensifiée.

La Chine s'est imposée depuis 2009 comme le premier partenaire commercial de l'Afrique. Elle importe principalement du pétrole et des minerais et exporte ses textiles, ses téléphones et ses voitures... Les entreprises chinoises emportent de nombreux appels d'offre dans le bâtiment et le génie civil, acquièrent des terres agricoles et réussissent l'implantation d'usines de production.

2 500 sociétés chinoises sont aujourd'hui implantées en Afrique. Pékin a séduit de nombreux États africains en leur proposant les services de ses entreprises et son aide financière. L'État chinois a mobilisé une aide publique de près de 75 milliards de dollars entre 2000 et 2011. Sur ce montant, seuls 13 milliards n'étaient pas liés à l'achat de produits ou services chinois ! Avec l'arrivée de la Chine, les pratiques de corruption se sont accentuées.

Les entreprises chinoises sont aujourd'hui des concurrentes directes pour nos entreprises. **Si elles n'attaquent pas de front les intérêts français, elles se positionnent depuis quelques années partout où la France se retire.**

Le Japon, vient d'organiser la 6<sup>ème</sup> édition de la conférence de Tokyo pour le développement de l'Afrique, promettant de mobiliser près de 10 milliards de dollars de financements publics sur les 3 prochaines années. Le Japon met en avant ses secteurs d'excellence que sont la planification urbaine, l'énergie, l'assainissement et la prévention des catastrophes naturelles. Le Japon investit aussi fortement dans la jeunesse et axe son soutien sur l'encadrement intermédiaire avec l'objectif de former 50 000 personnes dans les 2 prochaines années.

Les États-Unis mettent l'accent sur le développement des flux d'import-export et l'électrification de l'Afrique. Le gouvernement américain a annoncé la mobilisation de près de 7 milliards de dollars pour renforcer les échanges commerciaux. Il entend de plus contribuer à l'initiative des Nations Unies pour l'électrification de l'Afrique.

L'engagement allemand sur le continent africain est ancien et visait à l'origine principalement la défense des droits de l'homme et la promotion de la démocratie. À partir de 2008, l'attrait économique de l'Afrique a pris de l'ampleur et l'État allemand s'est tourné vers les États « porteurs » pour leurs intérêts, à savoir le Ghana, le Mozambique, le Nigeria ou encore la Tanzanie.

L'Allemagne connaît aujourd'hui les mêmes dilemmes que la France entre « promotions des valeurs » et « défense des intérêts ». Les allemands ont cependant su développer davantage de synergies entre les programmes de développement et les entreprises allemandes (exemple des centres d'innovation verte).

En 2014, l'État Fédéral a annoncé le lancement d'un « Partenariat stratégique pour le développement du numérique en Afrique ». Cette mesure, qui s'adresse à toutes les entreprises allemandes et européennes, vise à renforcer la coopération avec l'économie privée dans le domaine des nouvelles technologies en mettant en place des coopérations innovantes avec des sociétés, des universités et des africains.

Le Maroc a la volonté marquée de s'affirmer comme le hub de l'Afrique. Le roi du Maroc est le seul chef d'État à passer plus d'une nuit dans les pays africains. Les collectivités locales marocaines ont été invitées à nouer des coopérations avec des collectivités en Afrique et le roi du Maroc conduit chaque année une caravane d'entreprises pour aller rencontrer les territoires partenaires. Les délégations marocaines présentes au forum « Africa 2016 » parlaient de co-émergence, de co-production...

Les entreprises marocaines sont principalement présentes dans les secteurs agro-alimentaires, du tourisme, des énergies renouvelables.

Cette concurrence exacerbée présente aussi des risques et les autorités africaines ont tout intérêt à réguler et contrôler les échanges économiques.

Depuis 2013, la Chine est devenue le quatrième investisseur en terre africaine derrière la France, les États-Unis et le Royaume Uni et le premier investisseur émergent, loin devant l'Inde, selon la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement.

Si l'information sur l'accaparement de terres agricoles est régulièrement ressassée par les médias, il est à noter que les États-Unis s'accaparent, 15 fois plus de terres que la Chine<sup>16</sup>.

**Les entreprises françaises ne jouent plus dans leur pré carré mais elles disposent cependant toujours de solides atouts. L'intensification de la concurrence les oblige à se montrer plus performantes et innovantes dans les solutions proposées, mais aussi en maximisant leurs impacts positifs sur les territoires.**

---

16 Selon l'AFDI.

L'objectif d'IFARI est de permettre aux entreprises françaises de reprendre une position forte en Afrique en changeant de méthode : il s'agit de favoriser l'essor économique des pays africains par le renforcement du secteur privé en partenariat avec les entreprises françaises.

IFARI veut cristalliser les multiples initiatives dans les champs culturels, de la formation, des affaires qui se font jour entre la métropole et la Région en faveur de l'Afrique mais qui dispersées ne peuvent guère changer le réel.

IFARI réunit aujourd'hui 150 membres d'horizons très divers. Elle s'est saisie de projets très concrets tels que la récupération de matériels d'usines de traitement de déchets démantelées (qui pourraient être transportées et remontées pour un coût de 90 000 €) ou le devenir du musée africain de Lyon ou encore la création de 50 lieux de lecture à Conakry, capitale du livre 2016.

Naissance du Club d'initiatives  
Franco-Africaines et Relations  
Inter-métropolitaines IFARI <sup>17</sup>



## 1.2.2. Promouvoir un co-développement économique entre Auvergne-Rhône-Alpes et l'Afrique francophone subsaharienne

### ◆ Diplomatie économique des territoires vs co-développement économique

Plutôt que de s'intéresser au rôle de diplomatie économique des territoires, le CESER a souhaité ouvrir une réflexion sur les perspectives de co-développement économique entre Auvergne-Rhône-Alpes et l'Afrique francophone subsaharienne.

En effet, le **concept de « diplomatie économique des territoires » met principalement en avant l'idée que les collectivités locales, engagées dans des coopérations internationales, peuvent mettre leurs relations institutionnelles au service des intérêts des entreprises et contribuer à la promotion de leur tissu économique.** Des délégations d'entreprises ont de tous temps accompagné des missions institutionnelles. Cette idée n'est pas particulièrement neuve et a peu porté de fruits.

**En mettant en avant le concept de « co-développement économique », le CESER veut souligner l'importance de repenser notre mode de relation avec l'Afrique en tenant compte de nos propres intérêts concomitamment à ceux des pays africains et de placer nos entreprises au cœur de la nouvelle relation à bâtir avec l'Afrique.**

<sup>17</sup> Voir l'annexe 4 p. 82.

## ◆ Les collectivités territoriales sont des acteurs clés de la promotion d'un co-développement économique

La Région, les Métropoles d'Auvergne-Rhône-Alpes ont noué d'importantes coopérations avec des territoires d'Afrique subsaharienne. Ces collectivités ont vu leur rôle en matière de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, se renforcer.

Le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation 2017-2020 (SRDEII) identifie la francophonie comme zone prioritaire pour développer l'accès des entreprises à de nouveaux marchés. Il souligne l'enjeu de mieux mettre les relations et coopérations internationales au service du développement économique et de l'attractivité des territoires.

Les collectivités africaines partenaires d'Auvergne-Rhône-Alpes demandent pour beaucoup que la coopération nouée soit davantage axée sur le levier économique.

**En s'engageant à promouvoir un co-développement économique entre territoires, nos collectivités s'engagent à mobiliser les entreprises, comme parties prenantes de projets structurants pour le développement local, aux côtés des acteurs traditionnels de la coopération (ONG, universités, ...).**

## ◆ La coproduction est une dimension-clé du co-développement économique

La Chine coproduit en synergie avec les autres pays d'Asie. Les États-Unis se tournent vers les pays d'Amérique du Sud. L'Allemagne s'est largement ouverte vers les Pays de l'Est. La France peut-elle faire de même, en partie, avec l'Afrique ? Car l'ensemble de ces pays s'intéresse aujourd'hui à l'Afrique.

Les entreprises qui s'intéressent aux marchés africains dans l'intention de distribuer des biens et services entièrement produits en France ne s'engageront pas dans une relation durable. La maîtrise des coûts de production, le développement des services de maintenance, ... vont dans le sens du développement d'une coproduction.



### Les entreprises LAGAZEL et CHABANNE tracent la voie :

Leur objectif : proposer des produits à base d'énergie solaire durable, recyclables et adaptés aux besoins des populations rurales d'AFS les plus éloignées, à un prix accessible et rentable.



Leur choix stratégique : s'appuyer sur les savoir-faire et ressources de l'entreprise CHABANNE, leader en France et en Europe dans le domaine du fil métallique et la connaissance fine du marché de l'Afrique de l'Ouest de l'entreprise CB ENERGIE implantée au Burkina Faso pour développer de petites unités de production industrielle de lampes solaires en Afrique (ateliers de 15 à 20 monteurs/réparateurs produisant 150 à 200 mille lampes par an). A l'horizon 2020, une dizaine d'ateliers de pliage, montage et assemblage devraient être installés, générant 250 emplois directs et produisant 1,3 million de lampes éclairant 6 millions de bénéficiaires. Ce débouché nouveau pour l'entreprise CHABANNE, au travers de la réalisation et de la fourniture des composants techniques, devrait générer une quinzaine d'emplois en région.

Cette initiative innovante n'est pas isolée. D'autres entreprises régionales telles que RDS, l'entreprise GILSON empruntent la même voie. Voir les fiches de présentation d'initiatives d'entreprises en annexe.

Jean-Louis GUIGOU, Président d'IPEMED, insiste sur le fait que « *si on ne veut pas que les travailleurs migrent en Europe, il faut que le capital descende dans les pays africains* ».

La coproduction est devenue un enjeu essentiel et s'affirme comme une dimension-clé du co-développement économique.

## ◆ La co-innovation deviendra aussi une dimension-clé du co-développement économique

Les pays en voie de développement s'affirment aujourd'hui comme des territoires d'innovation frugale, par les usages mais également technologique.

350 millions d'hommes et de femmes en Afrique Subsaharienne demeurent exclus du système bancaire vivant dans des territoires dépourvus de réseaux de proximité. Aussi, les outils de la banque à distance se déploient aujourd'hui rapidement et l'ensemble des foyers devrait accéder d'ici quelques années au système bancaire. Si l'importance des réseaux de collecte a longtemps constitué une force du réseau bancaire en Europe, celui-ci a aujourd'hui un coût important et ralentit le déploiement des nouveaux usages numériques. Ainsi, la banque de demain s'inventera pour partie en Afrique.

Le développement des flux financiers transitant par le système bancaire permettra une meilleure traçabilité, enjeu essentiel pour renforcer l'Etat de droit.

La ville de Paris, consciente de la forte dynamique en Afrique, renforce les connexions entre son écosystème d'innovation et les start-ups africaines. Elle s'appuie notamment sur ses partenariats internationaux pour repérer et faire venir des start-ups et enrichir l'ADN de son propre écosystème d'innovation.

La ville de Paris a ainsi conçu différents dispositifs :

- Organisation d'« i-awards » ouverts aux start-up africaines (reçoivent 25 % de candidatures africaines). Objectif : faire venir des responsables durant 2 jours et nouer des premiers contacts.
- Déploiement d'une offre d'accueil sur 4 semaines dans ses incubateurs pour favoriser des rencontres avec les entreprises d'Ile de France et permettre le développement de liens d'affaires
- Développement de partenariat avec des incubateurs en Afrique.

Les pôles et clusters d'Auvergne-Rhône-Alpes ont tout intérêt à se montrer plus offensifs et à faire de l'AFS un territoire prioritaire pour soutenir leur dynamique d'innovation et favoriser l'internationalisation des entreprises d'Auvergne-Rhône-Alpes à l'image des Pôles et Clusters Tenerrdis, Eco-Energies et Savoie Technolac.

Initié à l'occasion du Forum Eurafric 2011, sur le modèle de Savoie Technolac, par les PME de la région avec l'assistance des pôles de compétitivité et cluster (Tenerrdis, Eco-Energies et Savoie technolac...), le 1<sup>er</sup> pôle de compétitivité EnR en Afrique dénommé « Africa Sun Valley » devrait voir le jour au Mali.

Sur une vingtaine d'hectares, à proximité de l'aéroport de Bamako, ce projet pilote regroupera des activités de R&D, de formation et de production dans les domaines de l'efficacité énergétique et des EnR. Le projet « Africa Sun Valley » vise également à promouvoir le partenariat et le transfert de technologies entre les entreprises (notamment PME et PMI), les pôles de compétitivités français, européens et leurs homologues maliens.

La Côte d'Ivoire, le Burkina Faso et le Niger devraient également à terme abriter d'autres pôles de compétitivités dans le champ de biotechnologies, des TIC, de l'eau,...

Africa Sun Valley



## SYNTHÈSE

Les pays africains sont aujourd'hui face à un enjeu majeur : celui de permettre aux jeunes, de mobiliser leur énergie et leurs compétences pour créer de la richesse et contribuer au développement durable de leur pays. L'administration, le tissu associatif ne pourront répondre seuls à cette aspiration. L'absence de perspectives données à la jeunesse, l'extrême désillusion des familles, des jeunes qui ont investi dans la formation, génèrent un risque majeur d'instabilité.

Nous pouvons cependant nous montrer optimistes : les moteurs de la croissance sont enclenchés en Afrique depuis une quinzaine d'années et les perspectives à moyen terme sont favorables. L'Afrique s'affirmera durablement comme le deuxième pôle de croissance au niveau mondial après l'Asie.

Pourtant les entreprises régionales sont peu présentes sur ces marchés.

Comme l'indique Lionel ZINSOU, « *il ne s'agit plus de tirer l'Afrique de la misère, mais plutôt d'accélérer la croissance du continent africain. L'Europe et la France, ne sont plus en situation de croissance illimitée et doivent donc libérer du potentiel de croissance* ». Tout l'enjeu est de changer de posture.

Beaucoup d'idées fausses sont aujourd'hui ancrées dans les esprits et freinent le développement des échanges économiques ainsi que la recherche de synergies entre acteurs de la solidarité et acteurs économiques.

### **Pourtant les entreprises font, à bien des égards, partie de la solution :**

- ✦ **Le développement de l'Afrique passera par le renforcement de l'entreprenariat et le développement des entreprises.** Impulser des partenariats stratégiques entre grandes écoles mais aussi entre entreprises françaises et africaines est un levier pour y parvenir. Le développement de la production agricole et de la transformation agroalimentaire apparaît comme une priorité. Beaucoup d'autres secteurs offrent aussi des opportunités.
- ✦ Les collectivités africaines doivent faire face à une urbanisation galopante. **Le déploiement de l'offre de logements, d'infrastructures et de services constitue un vrai défi que les autorités locales ne pourront relever sans partenariat public/privé.**
- ✦ Les besoins en termes de formation professionnelle sont énormes. **L'implication des entreprises est un levier pour déployer une offre suffisante et mieux adaptée aux besoins.**
- ✦ Le développement des services publics sera rendu possible par le renforcement de la base fiscale liée notamment à l'augmentation des contributions des entreprises.
- ✦ L'approfondissement de la responsabilité sociétale des entreprises, promue notamment au travers des normes et de l'amélioration de la gouvernance, permet de renforcer les impacts positifs des entreprises sur les territoires.

### **Et les territoires d'AFS intéressent nos entreprises à plus d'un titre :**

- ✦ **pour sécuriser leurs approvisionnements** en matière première,
- ✦ **pour rechercher de nouveaux débouchés**

Les entreprises régionales ne peuvent venir pour s'approvisionner ou vendre leurs produits et services durablement sans être attentives à créer de l'emploi.

- ✦ **Pour renforcer leurs capacités d'innovation**

Parmi les nouvelles technologies, beaucoup sont favorables au développement de l'Afrique. Dans les champs du numérique notamment, l'Afrique n'est plus en position de rattrapage mais bien en capacité d'innovation. L'Afrique est une terre 'd'innovations frugales'. De bonnes idées peuvent être trouvées en AFS pour promouvoir un développement plus inclusif et moins consommateur de ressources. Les entreprises régionales ont tout intérêt à s'inscrire dans ces dynamiques d'innovations.

Le CESER invite ainsi les collectivités engagées dans des partenariats solidaires avec des territoires d'AFS à élargir le champ de leur partenariat pour mieux mobiliser le levier économique en étant attentives à renforcer les impacts ici et là-bas.

Les échanges culturels, les partenariats solidaires, le soutien à la mobilité des jeunes constituent un socle pour promouvoir des partenariats stratégiques en termes de recherche et d'innovation et déployer des politiques efficaces en faveur de l'internationalisation des entreprises. Par ailleurs, les entreprises peuvent s'affirmer comme des partenaires à part entière de projets culturels ou solidaires et concourir ainsi à un plus fort rayonnement à l'international de la région.

## **2. Comment renforcer les initiatives régionales ?**

Un grand nombre et une grande diversité d'acteurs régionaux sont engagés dans des partenariats avec l'Afrique francophone subsaharienne : des organisations de solidarité internationale, des associations culturelles, des associations issues de la diaspora, bien entendu, mais également des universités, organismes de recherche et de formation, de santé, des collectivités locales, des organisations socioprofessionnelles, ... et des entreprises petites ou grandes.

Pour approfondir notre réflexion, nous tirons parti de l'expérience de responsables d'entreprises engagés dans des partenariats économiques en AFS. Nous porterons également un regard particulier sur les initiatives de coopérations décentralisées initiées par les collectivités locales d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Nous avons ainsi engagé un travail d'enquêtes<sup>18</sup> auprès d'une quinzaine de collectivités et autant d'entreprises. Ces enquêtes ont été conduites en partenariat avec RESACOOOP (pour les coopérations décentralisées), ATB et Lyon Latitude (pour les contacts entreprises). Nous remercions vivement ces organisations pour leur accompagnement.

Les auditions et recherches conduites ont permis d'observer des initiatives collectives émanant d'entreprises et des diasporas africaines, et des démarches innovantes de coalitions d'acteurs impliquant des entreprises en Auvergne-Rhône-Alpes.

Cette deuxième partie du rapport du CESER présente les principaux constats et conclusions retirés par le CESER. Les synthèses des enquêtes et un certain nombre de fiches « initiatives » sont placées en annexe.

### **2.1. Nombre d'entreprises évolue sur les marchés africains dans une approche collaborative et responsable**

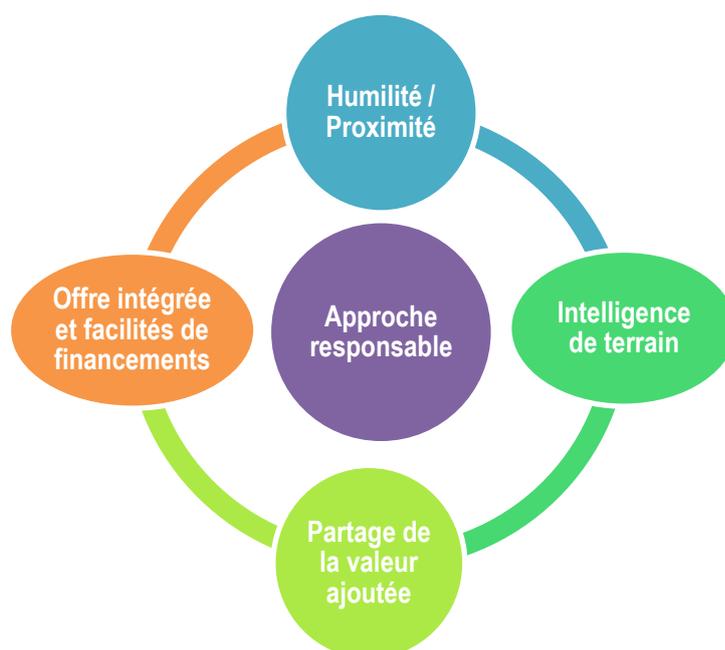
On observe aujourd'hui une faible mobilisation des entreprises d'Auvergne-Rhône-Alpes sur les marchés d'AFS au regard de la densité des relations qui lient nos territoires et de la dynamique de croissance observée depuis près de 15 ans. Cependant un certain nombre d'entreprises, petites ou grandes, évoluent sur ces marchés et témoignent de la part grandissante des marchés africains dans leur chiffre d'affaires.

Interrogés sur les clés de la réussite sur ces marchés, les responsables d'entreprises régionales insistent sur l'importance de se montrer plus humble, d'aller sur place ; de rechercher un partage plus équilibré de la valeur ajoutée en étant notamment attentif à la création d'emplois sur place. Ils mettent en avant 3 capacités essentielles : la capacité à développer une intelligence de terrain, à bâtir une offre intégrée et à apporter des solutions de financements.

---

<sup>18</sup> Enquêtes conduites par Julie CHKHAIDZE, Etudiante à l'IFRAMOND.

## 2.1.1 Les clés de la réussite selon les chefs d'entreprises



### N° 1 : Se montrer humble, aller sur place

Beaucoup de responsables d'entreprises auditionnés insistent sur la nécessité de faire preuve d'humilité :

*« Dans les anciennes colonies, le côté donneur de leçons est considéré comme un « killer de business », or cela reste une fâcheuse tendance des entreprises françaises ».*

Ils soulignent l'importance de se rendre sur place pour étudier les besoins locaux et trouver les bons partenaires :

*« Tout ne peut pas se traiter à distance, suite à une prise de contact sur un salon à Paris ou en région. Il est essentiel de se rendre sur place pour poser les bases d'une relation de confiance ».*

*« Une entreprise qui souhaite simplement commercialiser ses produits ou services a aujourd'hui peu de chance de succès en Afrique. Les pays africains, pour la plupart, sont arrivés à un stade de développement qui leur permet d'être plus exigeants : les produits doivent être réellement adaptés aux besoins, la question de la maintenance est devenue essentielle. Pour s'implanter durablement sur les marchés africains, une entreprise doit s'appuyer sur un partenaire local ou envisager à moyen terme la création d'une filiale ».*

*« Le projet de l'entreprise LAGAZEL aurait pu voir le jour avec un autre partenaire que l'entreprise CHABANNE<sup>19</sup>, mais certainement pas sans la connaissance du terrain de l'entreprise CB ENERGIE<sup>20</sup> ».*

<sup>19</sup> Entreprise régionale, leader en France et en Europe dans le domaine du fil métallique, basée à Saint Galmier.

<sup>20</sup> Entreprise de production et installation de panneaux solaires basée à Dédougou au Burkina Faso.



## N° 2 : Être attentif à un partage équilibré de la valeur ajoutée

« Les pays africains veulent entrer dans une économie de transformation locale : la fabrication de composants peu techniques, l'installation d'ateliers d'assemblage, le développement de services de maintenance sur place permettent de répondre à l'attente des autorités publiques et de réduire les coûts de production ».

La question du partage équitable de la valeur ajoutée est devenue essentielle pour évoluer durablement sur ces marchés.

Chiffre d'affaire : 1.5 M€  
Effectif : 6 salariés  
Société à capital familial

L'entreprise RDS a obtenu des premiers marchés au Mali pour l'installation d'une quinzaine de puits de forage visant à faciliter l'accès quotidien des populations à l'eau potable en 2010.

Elle est aujourd'hui en discussion avec les autorités ivoirienne et malienne pour fournir des installations sur des unités industrielles (unité de traitement de la noix de cajou, projet d'huilerie et de savonnerie).

Pour emporter davantage de marchés, l'entreprise a noué un partenariat avec une autre entreprise régionale afin d'être en capacité **d'apporter une solution clé en main**.

Elle **développe une offre de maintenance en lien avec le tissu économique local**. Elle **soutient la formation** des équipes de maintenance au travers d'un partenariat avec le GRETA et le lycée Louis ARMAND de Chambéry.

RDS envisage enfin de **créer des unités d'assemblage et d'installation sur place pour répondre aux attentes des autorités publiques et réduire ses coûts**. A terme, l'entreprise basée en Savoie fournira le matériel technique, les cuves et les charpentes métalliques pourront être fabriquées sur place.

L'entreprise RDS espère ainsi augmenter la part de son chiffre d'affaires réalisé en Afrique de 40 à 50 %.

L'approche de l'entreprise RDS<sup>22</sup> est exemplaire



<sup>21</sup> Voir annexe 4 p. 78.



### N° 3 : Avancer de façon pragmatique en développant une intelligence de terrain

La bonne connaissance et compréhension du contexte local, des différences interculturelles, des réglementations, ... sont essentielles. Un chef d'entreprise averti multiplie ses chances de succès.

Nombre d'entreprises mettent en avant les liens constructifs noués avec la diaspora africaine en Auvergne-Rhône-Alpes, pour développer une intelligence plus fine du terrain, et une meilleure connaissance des besoins et des cultures.

D'autres soulignent l'importance de s'appuyer sur les jeunes diplômés africains ou issus de la diaspora, qui ont été formés en France ou en Europe :

*« De plus en plus d'élites sont formées aux Etats-Unis, en Europe, en France et ont obtenu un bon niveau d'études et une première expérience dans les pays du Nord. Ils connaissent les deux cultures et les modes d'organisation. Avec la stabilisation démocratique et le retour de la croissance, beaucoup aspirent à « retourner au Pays ». Nous n'avons aucun problème pour recruter des dirigeants d'origine africaine pour gérer nos filiales en Afrique. Ceci est un vrai plus pour le développement des affaires ».*

Si les chefs d'entreprises se tournent assez spontanément vers la diaspora, très peu ont connaissance des coopérations nouées par les collectivités et sont réservés quand on évoque le partenariat possible avec les ONG ou les organisations syndicales. Pourtant ces acteurs ont acquis une connaissance fine de nombreux territoires en AFS et peuvent concourir à une plus grande intelligence de terrain.

#### Encourager et valoriser la mobilité des jeunes en Afrique

- Les coopérations décentralisées nouées par les collectivités offrent un cadre favorable pour développer la mobilité des jeunes (en apprentissage, formation, recherche d'emploi ou insertion) vers les pays africains.
- L'ouverture vers une culture, des organisations très différentes, permet de renforcer des savoir-être essentiels (capacité d'observation, d'écoute, d'analyse, de remise en cause, de création, ...). La confrontation aux réalités africaines contribue au renforcement de l'engagement citoyen.
- Pourtant les mobilités africaines sont aujourd'hui peu valorisées par les responsables d'entreprises.
- Loin d'être "un temps au soleil", les expériences africaines s'avèrent souvent être "un temps marquant" dans le parcours des jeunes.



### N° 4 : Bâtir une offre intégrée et apporter des solutions de financements

L'Agence pour le Développement des Entreprises en Afrique (ADEA) a démontré la capacité des entreprises d'Auvergne-Rhône-Alpes à bâtir une offre intégrée et à emporter de grands marchés concurrentiels dans le domaine de l'eau et de l'énergie, secteurs essentiels au développement de l'AFS.

L'ADEA exerce une veille pour identifier très en amont les grands projets financés par les bailleurs de fonds internationaux. Elle relaye largement cette information vers les milieux économiques, mobilise les entreprises et les accompagne pour la conception d'une offre intégrée.

L'ADEA accompagne ces groupes-projets sur place pour mieux prendre en compte les réalités locales et nouer les partenariats utiles. Elle recherche des solutions de maintenance ou de création d'unités d'assemblage et encourage la formation.

L'ADEA mène enfin un travail de lobbying auprès des Ministères en charge des grands projets. Elle leur permet de découvrir les savoir-faire des entreprises régionales lors des forums Eurafri. Elle les invite à scinder les lots, entre gros œuvre et lots techniques pour permettre aux entreprises régionales de se démarquer de la concurrence. Elle fait valoir des critères d'impact.

### **2.1.2 Faire de l'approche responsable et partenariale la marque des entreprises régionales en Afrique**

Si peu de PME s'inscrivent dans une démarche RSE, la plupart insiste sur l'importance d'avoir une approche responsable et notamment de créer des emplois locaux et de proposer des solutions durables.

Les pouvoirs publics africains sont de plus en plus attentifs aux impacts environnementaux et aux retombées sociales des grands projets qu'ils souhaitent mener : nombre d'emplois locaux créés, renforcement des compétences) et autonomie de maintenance.

Pour exemples, en Côte d'Ivoire, ces exigences sont clairement inscrites dans les appels à projet et sont même « surpondérées » ; en Algérie, la création d'une filiale sur le territoire est obligatoire.

Peu d'entreprises en Afrique mettent en place des politiques RSE selon les standards européens. Celles qui mènent des actions RSE le font souvent sous la contrainte (pression des consommateurs et ONG). Les entreprises mettant en place de véritables politiques RSE sont majoritairement des entreprises agissant dans certains secteurs : mines, infrastructures, agriculture. A noter que les filiales d'entreprises françaises en Afrique sont soumises aux obligations faites par la loi sur les nouvelles Régulations économiques, puis la loi Grenelle 2 complétée par la loi Warsmann 4, à publier des indicateurs RSE et de développement durable dans leur rapport annuel.

Si les principes fondamentaux de la RSE sont universels, les pratiques à mettre en place doivent nécessairement répondre aux besoins des populations locales, aux enjeux de développement durable, être adaptées aux cultures, au fonctionnement et à l'environnement du pays. En Afrique, la politique RSE des entreprises françaises relève davantage de pratiques de mécénat, philanthropique, voire seulement du respect des obligations légales (déclarer ses employés, payer les taxes ...). Nombre d'entreprises mettent en place des investissements sociaux (écoles, hôpitaux, ...) mais intègrent peu la RSE dans leur politique d'entreprise (gouvernance de l'entreprise, GRH, ...) et dans la relation aux prestataires.

Des entreprises réorientent leur politique RSE pour soutenir la création d'entreprises, l'innovation.

#### **Exemples :**

- Schneider Electric soutient des initiatives de social business, de création de micro-entreprises d'accès à l'énergie et de formation au management,
- CEGID souhaite mettre en place un incubateur en Côte d'Ivoire.

Les acteurs locaux possédant une expertise dans ce domaine et pouvant appuyer les entreprises dans ces démarches sont aujourd'hui rares.

L'observation des pratiques, lors de notre enquête<sup>22</sup> montre que, sans s'inscrire pleinement dans une approche RSE, les entreprises régionales sont attentives à promouvoir une approche responsable et notamment à :

- Mener une politique d'achat responsable<sup>23</sup>,
- Créer de l'emploi sur place en travaillant en partenariat avec une entreprise locale, ou via la création d'une filiale,
- Créer de la valeur ajoutée sur place : implantations locales d'unités pour l'installation, la maintenance, l'assemblage, la coproduction,
- Renforcer les compétences<sup>24</sup>.

### **De nouveaux modèles économiques émergent aussi en région, avec une forte dimension éthique et de développement.**

C'est le cas de la start-up LAGAZEL<sup>25</sup> ou de l'entreprise sociale et solidaire KARETHIC<sup>26</sup>, pour lesquelles l'entreprenariat social est une approche qui permet de combiner l'efficacité de l'approche économique avec l'équité de l'approche sociale, en relevant le défi de la pérennité.

Le groupe SEB<sup>27</sup> s'intéresse aux initiatives « BOP » (base de la pyramide), et imagine au travers de ce modèle une façon pertinente pour s'implanter durablement sur les marchés africains en devenant.



**Loin de l'image de « l'entreprise prédatrice », nombre d'entreprises régionales évoluent sur les marchés africains dans une approche qui se veut collaborative et responsable. Cette vision positive et constructive mérite d'être généralisée.**

**Ces nouvelles approches des marchés africains sont des « success stories » à promouvoir et deviennent la marque de fabrique de nos entreprises régionales. Les rencontres « Africa 2016 » ont pris ce parti et ont su donner lieu à un élan important.**

**Si les responsables d'entreprises insistent sur l'importance de développer une intelligence de terrain, peu s'appuient aujourd'hui sur les ONG ou les collectivités engagées dans des coopérations décentralisées pour y parvenir. Le développement de partenariats entre collectivités, ONG et entreprises est pourtant un levier important à explorer.**

## **2.2 Les entreprises sont aujourd'hui absentes des coopérations, de Territoire à Territoire, nouées par les collectivités**

### **2.2.1 L'Afrique francophone subsaharienne, premier espace de partenariats des collectivités régionales**

On dénombre ainsi près de 80 coopérations dans 4 pays d'Afrique : le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Sénégal. Parmi celles-ci, une quinzaine sont très dynamiques. Ces coopérations sont anciennes (démarrage dans les années 80 et 90) et trouvent en grande partie leurs origines dans l'élan de solidarité suite aux grandes famines qui ont frappé le Sahel.

---

<sup>22</sup> Voir annexe 3 p. 70.

<sup>23</sup> Groupe Gerber Refresco - ATB.

<sup>24</sup> Groupe Gerber Refresco - ATB (renforcement du middle management et des processus qualité notamment), ADEA, RDS.

<sup>25</sup> Voir annexe 4 p. 77.

<sup>26</sup> Voir annexe 4 p. 76.

<sup>27</sup> Voir annexe 4 p. 74.

Les domaines de coopération sont très divers : santé, éducation, culture, artisanat, formation, développement rural, urbain, ... Cependant 3 champs d'actions apparaissent prioritaires : l'appui institutionnel, les échanges culturels et le déploiement des services de base à la population.

Les collectivités s'appuient sur leurs différents services et mobilisent assez largement les acteurs du territoire pour conduire les projets de coopération. Elles impulsent ainsi des coopérations dites de « Territoire à Territoire » favorisant une plus large ouverture des acteurs régionaux à l'international et notamment des jeunes.



**Pour le CESER, il est important d'ancrer les coopérations sur les liens existants :**

- entre les territoires du fait des migrations, de la venue d'étudiants, des échanges culturels,
- entre les collectivités au travers des relations nouées par les élus et leurs services.

**L'établissement d'une cartographie et d'un audit des liens et initiatives apparaissent comme un préalable essentiel pour engager ou dynamiser une coopération.**

**La conduite d'un diagnostic partagé, avec les acteurs régionaux et les acteurs du territoire partenaire, est indispensable pour identifier des champs prioritaires de coopération et définir un programme d'actions mobilisant l'ensemble des ressources clés des territoires. La conduite de coopérations décentralisées ne peut ainsi se faire sans temps de rencontres et d'échanges permettant de partager des orientations et d'arrêter conjointement un programme d'actions.**

Les collectivités africaines partenaires souhaitent, pour beaucoup d'entre elles, orienter davantage l'action de coopération en soutien au développement des filières économiques. Des projets de coopération sont ainsi menés dans le champ économique en partenariat avec des ONG, des organisations socioprofessionnelles, mais les entreprises régionales demeurent absentes de ces dynamiques.

### **2.2.2. La question de l'intérêt économique local des coopérations est rarement posée**

Lorsque la question de l'intérêt local des coopérations africaines est aujourd'hui posée, les collectivités françaises pointent en premier lieu l'ouverture d'esprit, l'ouverture sur le monde :



De manière générale, pour la grande majorité des collectivités locales auditionnées, des retombées économiques ne constituent pas un intérêt prioritaire de la coopération décentralisée. Ainsi, elles ne sont jamais observées ni mesurées, ce qui ne veut pas dire qu'elles n'existent pas. Nous pensons à la fois qu'elles existent bien souvent et qu'elles peuvent être accrues.

Si les démarches engagées demeurent peu nombreuses, la majorité des collectivités interrogées par le CESER Auvergne-Rhône-Alpes, se sont dites intéressées par la réflexion engagée sur les perspectives de co-développement économique.

Selon elles, des partenariats économiques devraient ou pourraient être établis prioritairement dans les domaines des énergies (notamment du solaire), de l'eau et de l'assainissement, de l'agriculture et enfin de l'industrie. L'association ARCADE a aussi souligné le rôle moteur de la diaspora trop souvent négligé alors que certaines se sont organisées et peuvent offrir de réelles opportunités de dynamisation des relations.

### 2.2.3 L'émergence d'une diplomatie économique des territoires

Quelques collectivités (Le Grand Lyon, la Région, ...) ont développé un rôle de « diplomatie économique » : « la collectivité emmène avec elle des chefs d'entreprises lors de ses voyages officiels en Afrique, mettant à leur disposition un carnet d'adresses bien rempli ».

En effet, les collectivités disposent de contacts politiques de haut niveau et de contacts opérationnels utiles aux entreprises (services de l'urbanisme, de gestion des services publics, de développement économique, ...). La mobilisation de ces contacts permet de :

- faciliter le travail de prospection et la mise en relation avec les acteurs clés dans un secteur d'activité,
- sécuriser les démarches des entreprises en les inscrivant dans le partenariat institutionnel.

Cependant, le constat largement partagé est que les relations économiques établies, dans ce cadre, débouchent rarement sur des partenariats économiques réels.

Ces faibles résultats peuvent s'expliquer par :

- la démarche descendante : de l'élu vers les services puis vers les entreprises ; des entreprises régionales vers les marchés africains,
- la faiblesse des orientations stratégiques en amont et le manque de préparation,
- le manque de concertation, voir la concurrence entre acteurs,
- les délais contraints : les dates de missions sont guidées par l'agenda politique et non celui des entreprises,
- un manque d'indicateurs pour évaluer les résultats et de suivi après la mission

Par conséquent, les entreprises qui « voyagent » dans ces conditions ne sont pas ciblées en fonction d'opportunités économiques bien identifiées et sont davantage désireuses de partager un temps privilégié avec leurs élus et les autres entreprises de leur propre territoire.



**Nombre de pays lient aides publiques au développement et promotion de leurs intérêts économiques. Sans reproduire de telles pratiques, les projets bénéficiant de financements publics locaux pourraient être davantage menés en synergie avec les entreprises régionales.**

**Le CESER invite les collectivités régionales engagées dans des coopérations décentralisées en AFS à relayer l'information sur les projets à venir vers les entreprises régionales, à mettre en valeur les savoir-faire régionaux et accompagner les collectivités partenaires dans la mise en œuvre de politiques d'achat responsable.**

**C'est à la Région d'engager un dialogue constructif entre toutes les parties prenantes - collectivités (départementales, métropoles, collectivités locales, PNR<sup>28</sup>), partenaires sociaux, ONG, entreprises - ici et là-bas - pour :**

- identifier les secteurs stratégiques ;
- repérer des appels à projets concrets sur les territoires partenaires ;
- inscrire cette démarche dans une logique de construction d'une relation durable.

---

<sup>28</sup> Parcs Naturels Régionaux.

Le CESER invite de plus la Région à mobiliser les services économiques des Ambassades pour un meilleur accompagnement des PME dans les pays d'AFS.

Il appartient aux organisations régionales (consulaires, organisations patronales et syndicales, branches professionnelles, ...) de relayer largement l'information vers les entreprises pour permettre une mobilisation lors des missions économiques pilotées par les élus locaux.

La pertinence des projets d'entreprise est également à prendre en compte en amont des missions.

La formalisation systématique d'indicateurs de suivi et de résultat ex-ante est enfin essentielle pour renforcer le pilotage et mieux rendre compte de l'intérêt de ces actions auprès des populations. Les résultats sont à observer tant sur le territoire partenaire que sur le territoire de la collectivité et dans l'ensemble des champs (social, environnemental et économique).

### 2.3 Le développement de coalitions d'acteurs entre Territoires, ONG et entreprises ouvre des perspectives intéressantes

Saisi par le Ministère délégué au développement<sup>29</sup>, Emmanuel FABER<sup>30</sup> et Jay NAIDOO<sup>31</sup> ont mis l'accent sur l'importance de l'accompagnement à l'émergence de nouvelles coalitions d'acteurs engagés dans des projets ou programmes au plus proche des réalités de terrain. Ils ont mis en évidence le nombre croissant de projets d'économie inclusive<sup>32</sup>, où entreprises, ONG, pouvoirs publics, collectivités locales, fondations travaillent ensemble dans une logique de "co-création" :

- Aux USA, en Angleterre, des fondations cherchent à dépasser leurs approches traditionnelles purement philanthropiques en innovant dans le champ de l'impact investing.
- En France et en Afrique, de grandes ONG et de petites associations locales développent des approches commerciales à finalité sociale pour pérenniser leur action, parfois dans un contexte de raréfaction des soutiens publics dont elles bénéficient.
- De grandes entreprises européennes ou japonaises expérimentent « des business models » visant à résoudre des problèmes sociaux ou environnementaux à travers des modèles de type « social business » qui relèvent de l'économie marchande.

Points communs de ces différentes initiatives : associer des acteurs d'univers différents, complémentaires et prenant en charge les maillons de la chaîne de valeur sur lesquels ils sont les plus compétents.

Comme l'indique Pierre JACQUEMONT du GRET<sup>33</sup>, « les ONG sont des acteurs historiques d'une recherche-action menée avec et pour les populations ». Elles ont acquis une connaissance fine du terrain, des besoins locaux, des filières locales de production, des circuits de distribution, ... Elles ont connaissance des politiques publiques et mènent des programmes de développement. **Autant d'informations utiles aux entreprises ou de projets qui peuvent représenter des opportunités d'innovation, de débouchés.**

Le CESER s'est ainsi intéressé aux dynamiques réunissant des ONG et entreprises régionales pour en tirer un certain nombre d'enseignements.

---

<sup>29</sup> « Innover par la mobilisation des acteurs : 10 propositions pour une nouvelle approche de l'aide au développement », Rapport complet remis par Emmanuel Faber et Jay Naidoo au Ministère des Affaires étrangères et du Développement International en 2014.

<sup>30</sup> PDG de Danone.

<sup>31</sup> Ancien syndicaliste sud-africain, un des leaders de l'ANC, compagnon de lutte et ancien ministre de Nelson Mandela aujourd'hui Président de l'ONG Global Alliance for Improved Nutrition (GAIN)

<sup>32</sup> Développement d'activités économiques créatrices de valeur et d'emploi, respectueuses des générations futures.

<sup>33</sup> GRET - Groupe de Recherche et d'Echanges Technologiques (ONG fondée en 1976).

### 2.3.1 Des initiatives pilotes de partenariat qui tracent le chemin à suivre

Le tissu des ONG implantées dans notre région s'est fortement développé en AFS suite aux politiques d'ajustement structurel et pour palier à la faiblesse des politiques publiques.

Vu des ONG régionales, le co-développement économique apparaît comme un choix possible et pertinent pour autant que le soutien aux intérêts économiques et commerciaux des entreprises françaises ne prime pas sur les objectifs de développement et que ces initiatives soient en priorité ciblées vers des secteurs économiques viables, créateurs d'emplois et « redistributeurs » de richesses.

Les entreprises auditionnées par le CESER n'ont que peu de contacts avec les ONG ; au mieux elles ne savent pas pourquoi elles auraient besoin de cette collaboration et au pire elles sont dans une posture de défiance. Pourtant plusieurs ONG régionales ont été pionnières dans le développement de l'entrepreneuriat dans les pays du sud. D'autres ont développé leur modèle sur la base de collaborations étroites avec les entreprises.

Même si, de prime abord, ces deux mondes semblent très éloignés, dans les faits ONG et entreprises tissent chaque jour davantage de liens. Les Conseil d'administration des ONG s'ouvrent de plus en plus aux dirigeants économiques et les contraintes imposées par la raréfaction des subventions et aides des collectivités les poussent à se tourner vers du mécénat et de la prestation de services à valeur ajoutée pour les entreprises.

D'ailleurs, l'analyse des partenariats noués entre les ONG « Entrepreneurs du monde » et « Agronomes et vétérinaires sans frontière »,<sup>34</sup> mettent en évidence une grande diversité d'intérêts permettant de les forger. Les auditions conduites par le CESER ont aussi permis d'identifier d'autres types d'intérêts convergeant à explorer plus avant (en orange dans le tableau ci-après).

---

<sup>34</sup> Voir annexe 4 p. 84 et 88 : Les partenariats noués par les ONG Entrepreneurs du monde et Agronomes et vétérinaires sans frontière.

Quels intérêts pour les ONG ?	Quels intérêts pour les entreprises ?
<b>Promotion d'achats responsables</b>	
Recherche de débouchés pour des produits locaux et obtention de conditions préférentielles aux conditions générales du marché (prix d'achat supérieur, engagement sur la durée)	Sécurisation des achats (en soutenant le développement d'activités de contre-saison, l'Occitane fidélise les femmes productrices de karité et peut bénéficier d'une meilleure qualité de produit)
<b>Accès à une expertise</b>	
Accès à une expertise gratuite (expertise en analyse financière grâce au partenariat avec le groupe BNP,...)	Motivation des salariés (en mettant l'expertise de ses salariés à la disposition d'ONG, le groupe BNP leur apporte une nouvelle source de motivation et leur permet de se former en se confrontant à de nouveaux projets)
	Trouver des solutions « culturelles » face à des problèmes non anticipés
	Avoir accès à des expertises directement disponibles sur le terrain
<b>Approfondissement de l'approche responsable</b>	
Veiller au respect des équilibres écologiques	Répondre aux engagements RSE de l'entreprise (en sensibilisant les productrices de karité et en leur apportant des facilités de crédit pour l'acquisition de foyers améliorés, l'Oréal peut réduire son empreinte environnementale)
Veiller au partage de la valeur créée et à la création d'emploi dans un objectif de stabilisation des populations, de continuité de service (maintenance notamment).	Différencier l'entreprise par rapport à la concurrence. Améliorer son image ainsi que l'acceptabilité de ses activités au sud
Renforcer la contribution des entreprises à la formation et à l'entrepreneuriat.	Renforcer les compétences de ces collaborateurs Améliorer la gouvernance de la filiale de l'entreprise
<b>Renforcement de l'influence et des moyens logistiques</b>	
Entrer dans de nouveaux réseaux d'influence qui manquent aux ONG (politiques et économiques)	Tisser des liens d'influence sur les territoires visés.
Accès à des moyens logistiques (exemple de TOTAL qui s'occupe de l'acheminement des produits et les distribue au travers de son réseau de stations-services, ...)	Acheminement sur les derniers kilomètres : L'ONG apporte une garantie quant à l'utilité et la qualité d'un produit ou service Elle peut sensibiliser les usagers et organiser la distribution au niveau local
<b>Exploration de nouveaux modèles économiques</b>	
Porter une vision sur leur réelle valeur-ajoutée et leurs domaines d'expertises « bankable »	Pénétration de nouveaux marchés moins concurrentiels au travers de nouvelles coalitions d'acteurs
Accès à de nouvelles sources de financement (exemple : financement de session de sensibilisation, soutien au microcrédit, ...)	
<b>Renforcement de la capacité d'innovation</b>	
Pouvoir s'appuyer sur les moyens de l'entreprise pour développer des solutions innovantes adaptées	Pouvoir déployer plus facilement des innovations dans un contexte 'vierge' pour ensuite les réimporter
	Développer des innovations frugales (mobilisant moins d'investissement, nécessitant moins d'énergie, pouvant être mobilisée par des personnes moins qualifiées, ...)

La Cité de la Solidarité Internationale d'Annemasse (CSI) s'est pleinement saisie de cet enjeu de co-innovation en ouvrant des cercles de dialogue entre ONG et entreprises pour favoriser l'émergence de nouvelles coalitions d'acteurs et faire émerger de nouveaux types de coopérations. Elle a ciblé 2 secteurs stratégiques en lien avec 2 clusters :

- Le Cluster i'CARE : Cluster des Technologies de la Santé lancé et soutenu par la Région Auvergne-Rhône-Alpes réunissant une centaine d'entreprises,
- Le Cluster Tenerrdis : Cluster dans le champ de la production, du stockage et de la distribution d'énergie.

La CSI, la Maison de l'économie et du développement d'Annemasse (MED), le cluster i'CARE et l'ONG HUMATEM<sup>35</sup> ont mis en œuvre une expérimentation de collaboration qui leur a permis de constater de réelles convergences d'intérêts autour du développement de « solutions adaptées aux besoins » des pays en développement.

#### ■ Intérêts pour les entreprises régionales :

Les contraintes d'environnement, de logistique et de formation dans les territoires en développement sont telles qu'elles demandent aux acteurs d'être particulièrement innovants. Les enjeux d'organisation et de coordination sont notamment mis au 1<sup>er</sup> plan.

Ces contraintes sont apparues comme une opportunité pour des sociétés régionales de concevoir de nouveaux produits (ou de repenser leurs produits actuels) au travers notamment :

- du développement accéléré des outils numériques pour répondre aux enjeux santé de ces pays (en particulier via la m-Santé),
- de la plus grande liberté offerte par ces pays pour développer et valider de nouveaux modèles de prise en charge pouvant être ensuite réimportés.

#### ■ Intérêt pour Humatem :

Le développement de solutions adaptées et un levier pour enrichir leur panel d'équipements à mettre à la disposition des organismes de santé partenaires et mieux répondre aux besoins. Le rapprochement avec les entreprises est aussi une opportunité pour repenser le modèle économique de l'ONG.

Ces échanges ont aussi permis d'identifier les apports possibles des ONG aux acteurs économiques ainsi que le rôle des agences de développement pour trouver à la fois des budgets et participer à une forme de gouvernance de l'expérimentation.

Le schéma ci-après présente les apports possibles identifiés par Humatem, ONG spécialisée dans le renforcement des capacités des systèmes de santé des pays d'Afrique francophone au travers du réemploi de matériels mis au rebut et du développement de technologies adaptées.

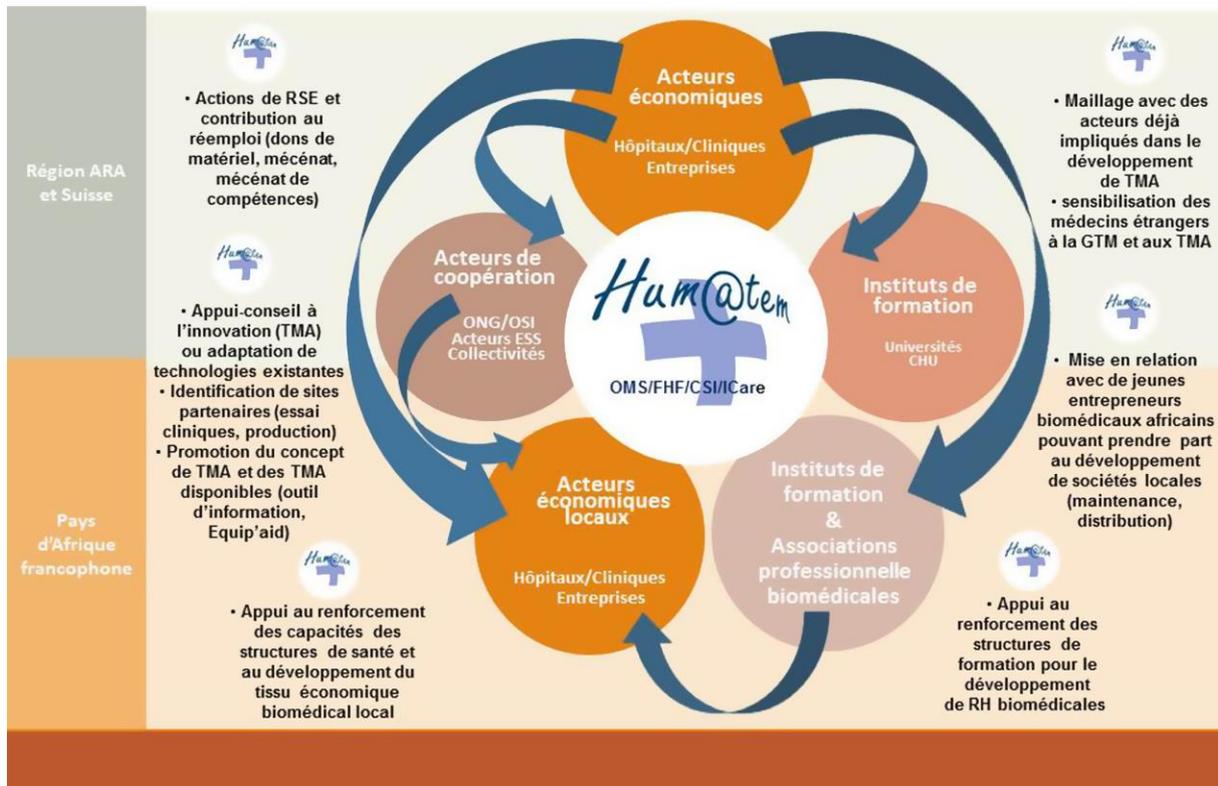
Ces premières pierres apparaissent solides même si le chemin est encore long pour permettre aux acteurs de dégager des projets concrets répondant à des intérêts véritablement convergents.

La CSI accompagne cette nouvelle coalition d'acteurs pour la mise en place d'un programme Interreg qui permettra de dérouler un programme d'actions dans une perspective à moyen terme.

---

<sup>35</sup> Humatem est une ONG française accréditée par l'ONU dans le domaine des équipements médicalisés

## QUEL APPUI HUMATEM PEUT-ELLE APPORTER AUX ACTEURS ÉCONOMIQUES ?



Pour le CESER, le niveau régional est le bon niveau pour structurer le dialogue entre le monde de l'entreprise et le monde de la solidarité, mettre en évidence les synergies possibles et favoriser l'émergence de nouvelles coalitions d'acteurs. Resacoop apparaît comme l'espace à privilégier pour structurer ce dialogue pour autant que cette organisation s'ouvre vers les organisations socioprofessionnelles.

Le CESER invite la Région à soutenir les initiatives locales portées par de nouvelles coalitions d'acteurs visant 3 objectifs principaux :

- renforcer l'intelligence de terrain,
- approfondir l'approche responsable des entreprises des marchés africains (plus que la RSE)
- promouvoir l'innovation.

Le CESER encourage la Région à faire preuve de pragmatisme en sélectionnant des projets tests sur les territoires en mobilisant l'ensemble des parties prenantes.

La transparence et la mesure des impacts selon des critères prédéfinis permettront de valider cette démarche. A titre d'exemple, l'ONG Entrepreneurs du monde suit et évalue les retombées pour ses entreprises partenaires, mais aussi les bénéficiaires finaux des projets.

L'ouverture de cercles de discussion entre cluster / pôles de recherche, territoire et ONG est une voie prometteuse pour mieux accompagner et tirer parti des dynamiques d'innovation existantes dans les pays d'AFS.

Les ONG et Entreprises, pour un partenariat réussi, doivent partager :

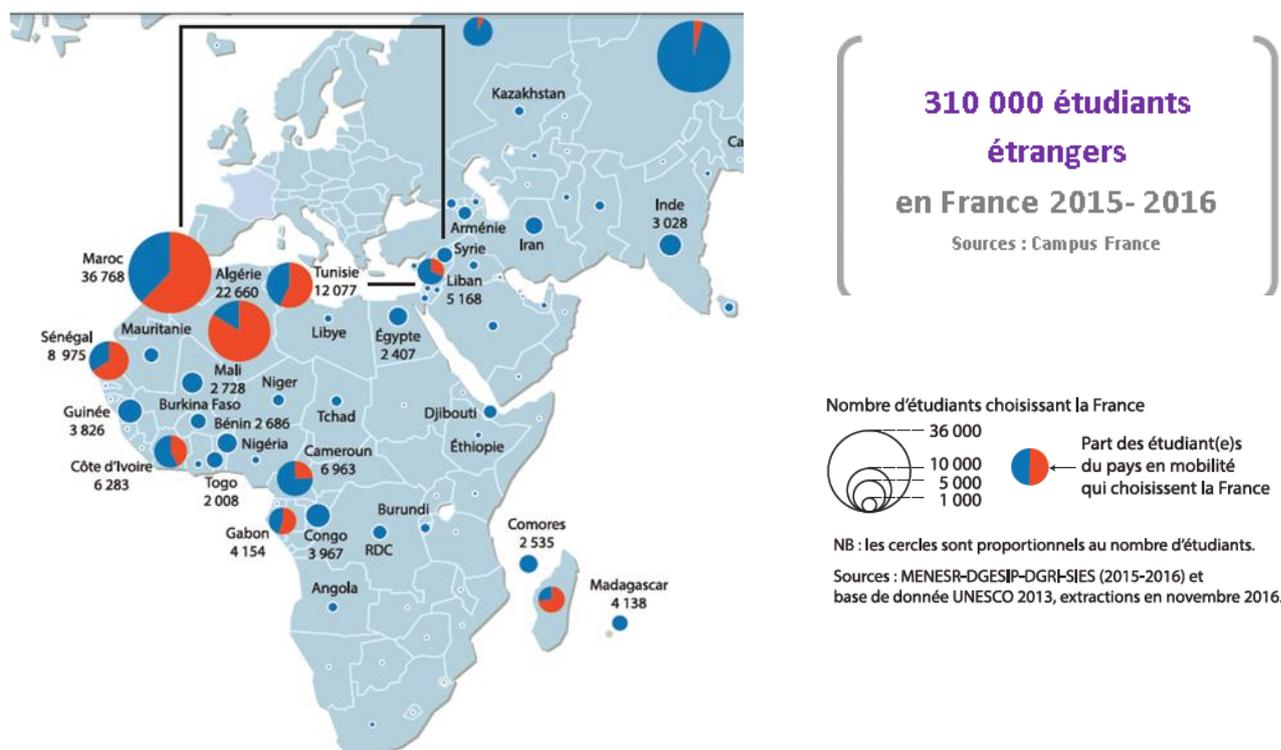
- Des intérêts communs :
  - Economiques et financiers,
  - Territoires ciblés,
  - Renforcement de position.
- Un même métier ou un métier complémentaire,
- Des valeurs fortes et ancrées.

### 2.3.2 Les diasporas africaines en région s'engagent en faveur d'un co-développement économique

◆ Les diasporas représentent un vivier de compétences et d'énergies aujourd'hui trop peu mobilisé

La France est le premier pays d'accueil des étudiants africains (127 000 étudiants en 2016 dont près de la moitié en provenance d'Afrique francophone subsaharienne).

Des instituts de formation tels que le CERDI, le CIEDEL, l'IFRAMOND accueillent de plus un grand nombre d'agents des collectivités et ministères en formation continue. Bien que discrets, ils ont une renommée internationale et participent activement à la création de réseaux d'influence non systématiquement utilisés par nos collectivités.



Parmi les personnes issues des territoires d'AFS, nombreuses sont celles qui sont animées par la volonté de contribuer au développement économique, social, culturel et environnemental de leurs territoires d'origine tout en conservant un lien fort avec la France avec laquelle ils partagent une histoire nationale et personnelle commune. A noter que le terme de co-développement trouve ses origines dans les mouvements portés par les diasporas.

Les mouvements issus de la diaspora, bien qu'encore jeunes, sont structurés à l'échelle régionale, nationale et même internationale.

Les Organisations de Solidarité Issues des Migrations (OSIM) bénéficient du soutien du ministère des affaires étrangères. Le COSIM, collectif régional des OSIM, dispose notamment d'un fonds de soutien aux initiatives, abondé par l'Etat.

Un autre collectif s'est constitué au niveau de l'agglomération lyonnaise pour promouvoir des partenariats d'affaires responsables : il s'agit des Clubs d'Investissement pour le Développement Durable (CIDD) qui interviennent aujourd'hui dans 23 pays d'AFS.

Les dynamiques partenariales nouées entre ces collectifs et les acteurs régionaux apparaissent encore faibles. « On a dû pour chaque Forum Economique et de Développement Durable de l'Afrique, rechercher de nouveaux partenaires. C'est un travail très lourd pour une organisation telle que la nôtre. Les moyens mobilisés suffisent à peine à payer le billet d'avion du principal intervenant ». Pourtant ce forum mobilise des représentants d'entreprises, des universitaires, des jeunes en formation et met en évidence l'importance des opportunités économiques et le rôle moteur de l'innovation.

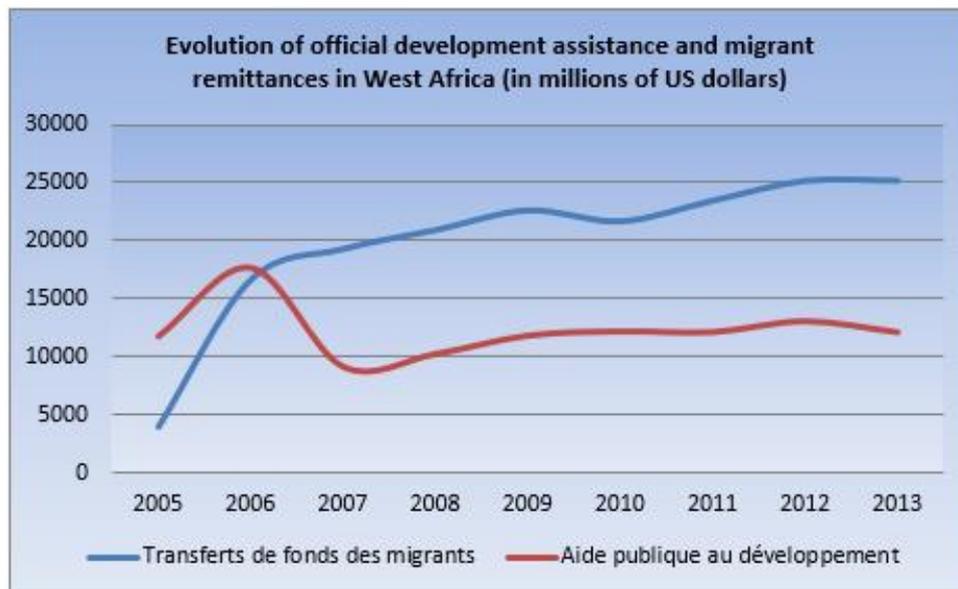
De même, le Collectif 'Africa 50', n'a pas été invité à participer à la Conférence internationale pour l'Afrique programmée à Lyon les 17 et 18 février derniers.



**Il apparaît important de renforcer les liens entre les organisations issues de migration et les acteurs régionaux pour soutenir dans le temps leurs initiatives en faveur d'un co-développement économique.**

◆ **Depuis 2006, les flux émanant de la diaspora dépassent le montant de l'APD vers les pays d'Afrique de l'Ouest.**

Les transferts de fonds des migrants, c'est-à-dire l'argent que les émigrés envoient dans leur pays d'origine depuis leurs pays d'accueil, représentent des ressources de plus en plus significatives notamment pour l'Afrique de l'Ouest.



**Source** : Observatoire de l'Afrique de l'Ouest

En 2014, selon la Banque Mondiale, près de 120 millions d'africains ont reçu 60 milliards de dollars envoyés par 30 millions d'africains de la diaspora. Ce montant est supérieur à l'aide publique au développement (56 milliards de dollars en 2014) et aux investissements directs étrangers (50 milliards de dollars).

43 % de ces transferts sont dirigés vers l'Afrique de l'Ouest (et principalement vers le Nigeria), contribuant à 3,2 % du PIB de la sous-région.

Ces transferts de fonds sont en constante augmentation en Afrique et constituent une manne financière fortement contributrice au développement des économies du continent. A noter que le coût de ces transferts financiers est aujourd'hui élevé (compris entre 3 et 10%).

Ces transferts n'ont certes pas exactement la même vocation que l'aide publique au développement, mais l'Observatoire de l'Afrique de l'Ouest témoigne de l'implication croissante des diasporas dans le développement de l'Afrique de l'Ouest au travers :

- des retombées économiques liées aux transferts sociaux,
- du soutien direct apporté à des projets d'investissement nationaux ou locaux :
  - exemple du Ghana qui a émis des obligations pour mobiliser l'épargne de la diaspora et permettre le financement d'un programme d'investissement<sup>36</sup>,
  - mise en évidence du nombre croissant de projets de coopération Nord-Sud mis en œuvre par des migrants.

Au-delà du transfert de moyens, ces projets permettent un apport d'expertise et un transfert de compétences.



**Les initiatives collectives visant à mieux mobiliser l'épargne des migrants pour soutenir l'entrepreneuriat et le développement des entreprises en Afrique, sont à promouvoir en veillant notamment à leur professionnalisation et à la bonne maîtrise des risques.**

**Le projet de lancement d'un véhicule d'investissement pour mobiliser l'épargne des migrants par le collectif parisien "Emergence" annoncé lors du forum 'Africa 2016' apparaît particulièrement intéressant.**

#### **◆ Beaucoup ont aujourd'hui à cœur l'envie d'entreprendre ou de soutenir l'entrepreneuriat**

Si une part importante de ces flux financiers est dirigée vers la famille pour l'aider à faire face à des problèmes de santé et permettre l'accès des jeunes à la formation, beaucoup ont à cœur de soutenir davantage leurs proches pour le développement de projets d'entreprise. En effet, seule l'entreprise permet à terme à la famille d'être indépendante financièrement.

Certains ont aussi l'envie personnelle d'entreprendre. En effet, les personnes émigrées d'origine africaine trouvent en France des moyens pour renforcer leurs compétences. Elles se confrontent par contre plus que d'autres à des problèmes de discrimination. Alors qu'elles seraient en capacité d'accéder à des postes à responsabilité, elles se heurtent plus que d'autres à un plafond de verre. Ces opportunités et difficultés suscitent chez beaucoup l'envie de devenir son propre patron et d'entreprendre. Avec la croissance forte et durable qui s'installe en Afrique, de plus en plus ont le souhait de repartir entreprendre 'au pays'. La Côte d'Ivoire et d'autres pays en AFS ont perçu ce potentiel et mis en place des conditions fiscales très attractives pour inviter les membres de leur diaspora à revenir investir et entreprendre au pays.

Cependant ces personnes rencontrent de nombreux freins et difficultés pour concrétiser et réussir leur projet. Les dispositifs traditionnels d'accompagnement à la création d'entreprise répondent mal aux besoins spécifiques de ces entrepreneurs. Ils ne permettent en aucun cas de soutenir des projets de création qui prendraient corps en dehors du territoire régional. Pourtant beaucoup de ces projets conservent un pied en France.

Les représentants du COSIM témoignent d'un nombre significatif de projets et de leur souhait d'engager une étude pour mieux identifier les opportunités et freins. L'accélération et la sécurisation de ces projets de création d'entreprise par les personnes issues des migrations apparaissent pour le CESER essentielles.

---

<sup>36</sup> Cette opération a permis à l'Etat de lever près de 50 millions de dollars EU.



La mise en place par la Région d'un dispositif de création et d'accompagnement à la création d'entreprises des personnes de la diaspora dans leurs pays d'origine offre de réelles opportunités :

- De développement à l'international pour notre région,
- De nous implanter plus durablement dans des territoires partenaires,
- De créer des volumes d'affaires avec nos entreprises déjà implantées sur ces territoires,
- De développer une expertise Afrique reconnue à l'extérieur de la région,
- De création d'emplois sur nos territoires.

### 3 Quelles synergies et appuis rechercher au niveau européen ?

Face à une Chine conquérante qui rafle de nombreux marchés sur un continent où elle était absente, il y a de cela moins de 20 ans, nos entreprises se retrouvent le plus souvent démunies.

En effet, les PME ne peuvent avoir accès aux mêmes décideurs politiques ni peser sur des décisions politiques quand bien même les retombées sur les territoires seraient plus favorables.

La conquête des marchés passe par les Etats et passera aussi par l'Europe.

Dans cette troisième partie, le CESER s'est attaché à observer les dynamiques existantes au niveau de la Commission européenne et des acteurs européens afin de répondre à la question suivante :

« *Comment la Région Auvergne Rhône-Alpes, Région européenne, peut-elle s'appuyer sur des partenariats en Europe ou sur les politiques européennes pour accompagner ces nouvelles dynamiques de co développement économique avec l'Afrique ?* »

#### 3.1 La Commission européenne s'est dotée très tôt d'une politique et d'outils d'intervention en direction de l'Afrique<sup>37</sup>

La politique africaine de l'Union européenne s'articule aujourd'hui autour de 3 piliers :

- Le renforcement du dialogue politique entre les pays d'Afrique, Caraïbes Pacifique avec l'UE et le reste du monde ;
- La signature d'accords de partenariats économiques et commerciaux ;
- L'aide au développement (56 milliards par an, soit 0,4 % du Revenu Intérieur Brut).

L'Europe apporte une aide importante en matière de paix, de sécurité, de contrôle des processus électoraux, de soutien aux institutions panafricaines, nationales et locales - au travers notamment des coopérations décentralisées.

A noter que la Commission européenne aide aussi les Etats dans la définition et la mise en œuvre de politiques en faveur du développement du secteur privé et qu'elle souhaite s'appuyer davantage sur le secteur privé pour promouvoir un développement inclusif.

---

<sup>37</sup> Le Traité de Rome a instauré le FED dès l'origine.

### 3.1.1 Deux visions s'affrontent en Europe

Selon René N'GUETTIA KOUASSI<sup>38</sup>, l'Europe mobilise une pléthore d'instruments financiers mais « *ceux-ci sont généralement complexes et mal compris par les partenaires africains* ». Face à l'Europe, la Chine, le Japon, ... apportent aux Etats africains une aide massive avec pour seule exigence que ces marchés servent leurs entreprises. Les pays africains se tournent ainsi massivement vers d'autres partenaires.

Il indique que face à ces constats, l'UE a esquissé en 2000, au Caire, lors d'un Sommet Afrique Europe qualifié d'historique, une nouvelle forme de dialogue, « *basée sur un esprit de respect mutuel et de responsabilité partagée* ». Ce dialogue a abouti à l'adoption d'une Stratégie conjointe à Lisbonne en 2007.

Mais il estime que les résultats se sont avérés décevants : « *on s'est englué dans la rhétorique, sans projets concrets* » et « *le sentiment que l'Europe n'a pas assez de considération pour l'Afrique est demeuré prégnant du fait notamment d'une sous-représentation européenne lors de réunions intercontinentales (les Directeurs représentent les Ministres, les Ministres représentent les chefs d'Etat)* ».

2 visions s'affrontent, ou se complètent aujourd'hui en Europe :

- L'approche historique, où la bonne gouvernance, l'existence d'un état de droit et le respect des droits de l'Homme précèdent et conditionnent tout développement éco et social.
- L'approche, adoptée par le monde anglo-saxon (ou la Chine), pour qui seul le développement économique peut conduire à la stabilité éco, sociale et politique.

Déstabilisées par l'afflux des migrants, l'Allemagne et l'Union européenne réinterrogent aujourd'hui leurs politiques africaines.

### 3.1.2 La Commission européenne reconnaît le rôle de la société civile organisée et de la coopération décentralisée

La Commission européenne, au travers de la DG AIDE (Instrument pour la coopération au développement), soutient des projets portés par les collectivités locales ou les ONG.

L'approche de l'Union européenne en matière de coopération décentralisée est sensiblement différente de la définition française. Par « *Coopération décentralisée* » l'Union européenne entend tout programme conçu et mis en œuvre dans les pays du Sud ou de l'Est par un acteur de la société civile : ONG, pouvoirs publics locaux, coopérative agricole, groupement féminin, syndicat, de façon plus générale toute forme organisée de la Société civile. A la différence de la définition française, un programme de coopération décentralisée au sens européen n'implique pas forcément la participation d'un partenaire européen et a fortiori, d'une collectivité locale.

Cependant, les autorités locales d'Europe sont aujourd'hui pleinement reconnues comme acteurs de la coopération décentralisée, notamment par la mise en place en 2009 du 'Dialogue Structuré' avec les organisations de la société civile (OSC) et les autorités locales (AL) et d'un espace de dialogue politique de haut niveau, les « *Assises européennes de la Coopération Décentralisée* ».

Cette reconnaissance par l'UE a été réaffirmée par la « *Communication sur les Autorités Locales et les conclusions du Conseil* » en 2013. Celle-ci précise que « *l'aide aux AL devrait avoir pour objectif de renforcer les capacités et les moyens dont celles-ci disposent pour exercer le mandat institutionnel qui leur est conféré par la loi et leur pouvoir d'initiative en tant que décideurs politiques à part entière* ». La coopération décentralisée fait partie des modalités de coopération en soutien aux AL prioritaires par l'UE qui « *souhaite continuer à soutenir et à coordonner la coopération décentralisée et transfrontalière entre les autorités locales d'Europe et des pays partenaires sur la base de partenariats institutionnels durables fonctionnant d'égal à égal* ».

---

<sup>38</sup> Voir article « *Coopération Afrique Europe : pourquoi faut-il changer de paradigme ?* » par René N'GUETTIA KOUASSI, Revue Civitas Europa, 2016/01.

A noter que les appels à projets européens d'aide publique au développement sont, en règle générale, lancés à partir des pays destinataires. Le montant moyen des projets est de 1Md d'euro sur une durée de 3 ans.



**Pour bénéficier de ces fonds, il est nécessaire de s'inscrire dans des partenariats déjà établis et durables avec des acteurs du sud. Les Coopérations décentralisées nouées par les collectivités offrent ainsi un cadre pertinent pour favoriser le montage de projets impliquant des acteurs régionaux et permettant de mobiliser des fonds européens.**

**Dans cette perspective, L'AIRF<sup>39</sup> et le Grand Lyon accompagnent leurs collectivités locales membres ou partenaires pour leur permettre d'accéder aux fonds européens.**

**Ainsi en se désengageant de ses coopérations africaines, la Région réduit la capacité d'accès des acteurs régionaux à des fonds européens conséquents en soutien à des initiatives qui peuvent s'avérer être des leviers de co-développement économique.**

### **3.1.3 La Commission veut promouvoir le rôle du secteur privé pour parvenir à une croissance inclusive et durable<sup>40</sup>**

Cette orientation n'est pas nouvelle : au cours de la dernière décennie, **la Commission européenne a soutenu le développement du secteur privé à hauteur de 350 millions d'euros par an en moyenne.** Elle accorde d'importantes subventions dans un large éventail d'activités, parmi lesquelles les réformes de la réglementation, le renforcement des capacités et les services de développement des entreprises, en accordant une attention particulière au renforcement des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises locales.

La Commission soutient notamment l'amélioration du climat des affaires et d'investissements. Elle a déployé des mécanismes régionaux de cofinancement pour mieux soutenir le secteur privé et renforcer l'effet levier de la subvention apportée. Elle déploie depuis quelques années des outils de financement innovant permettant un apport de garanties pour encourager le secteur financier à accorder davantage de prêts ou le développement du capital risque pour encourager l'investissement (dans des PME liées aux énergies renouvelables).

**La Commission reconnaît la capacité du secteur privé à générer une croissance inclusive et durable dans les pays en développement :** *« les acteurs privés, et notamment les entreprises, les intermédiaires financiers, les associations et les organisations d'employeurs et de travailleurs jouent un rôle de plus en plus actif dans le domaine du développement, à la fois en tant que source de financement et en tant que partenaires des autorités publiques, des organisations non gouvernementales (ONG) et des bailleurs de fonds. »*

**Elle affiche sa volonté d'intégrer davantage le secteur privé dans l'ensemble des activités d'appui de l'UE et s'engage notamment à aider les acteurs privés à obtenir des résultats positifs en matière de développement.**

*« La Commission a l'intention de jouer un rôle plus important en tant que facilitateur de l'engagement des entreprises en faveur du développement, en encourageant par exemple les investissements responsables dans les pays en développement ou les chaînes d'approvisionnement et les modes de production durables. »*

Dans cette perspective, elle énonce des grands principes pour renforcer le rôle du secteur privé dont notamment :

- Accorder la priorité à la création d'emplois, à l'inclusion et à la réduction de la pauvreté.
- Adopter des approches différenciées adaptées aux contextes et acteurs

<sup>39</sup> Association internationale des Régions francophones

<sup>40</sup> Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions « Un rôle plus important pour le secteur privé en vue de parvenir à une croissance inclusive et durable dans les pays en développement », 13 mai 2014

- Créer des opportunités grâce à des solutions fondées sur des mécanismes de marché (mettre davantage l'accent sur l'exploitation du potentiel de l'aide au développement pour stimuler le développement du marché dans les pays partenaires... en travaillant avec les entreprises locales en tant que fournisseurs ou partenaires d'exécution des travaux et des services...)
- Mettre résolument l'accent sur les résultats
- Respecter la cohérence des politiques (veiller à ce que l'action politique de l'Union n'ait pas d'incidence négative sur les perspectives de développement des pays partenaires)



**La Commission souhaite notamment promouvoir des pratiques commerciales responsables au travers la promotion de la RSE et d'un commerce « inclusif ».**<sup>41</sup>

**Elle insiste sur l'importance de renforcer les réseaux et les plateformes qui :**

- **facilitent le dialogue et le partage de connaissances du secteur privé,**
- **assurent la transparence des possibilités de financement et des services de soutien existants,**
- **facilitent les partenariats entre les entreprises, les institutions financières, les organisations de travailleurs et d'employeurs, les ONG, les donateurs et/ou les pouvoirs publics.**

La Commission a annoncé, le 26 septembre 2016, le lancement d'un plan d'investissement extérieur pour l'Afrique qui devrait réunir au minimum 44 milliards d'euros d'investissement et potentiellement 88 si les Etats y participent. Le lancement de ce plan marque la consolidation au niveau européen de ces nouvelles orientations stratégiques.

---

<sup>41</sup> La Commission européenne met en évidence un certain nombre de modèles commerciaux inclusifs fructueux (le programme allemand develoPPP, le programme autrichien de partenariats économiques, le programme de commerce pour le développement de l'ASDI ou les fonds de défi créés, entre autres, par le DFID et le ministère néerlandais des affaires étrangères)

# Le Plan d'investissement extérieur : quèsaco ?



## Objectif

Parvenir à une croissance inclusive et durable et la création d'emplois.  
« Pour la première fois, le PIE fournit un cadre global cohérent pour améliorer les investissements en Afrique et dans le voisinage de l'UE, le but étant d'encourager des investissements durables et de s'attaquer à certaines causes profondes de la migration ».

Les investissements viseront principalement à améliorer l'infrastructure sociale et économique, par exemple les infrastructures municipales et les services de proximité, et à apporter un soutien aux PME, à la micro-finance et aux projets de création d'emplois.

## Renforcement de l'effet levier des fonds européens

Dans la même ligne que le plan d'investissement pour l'Europe, le PIE améliorera la manière dont les fonds publics sont utilisés et dont les pouvoirs publics et les investisseurs privés collaborent sur des projets d'investissement. Pour ce faire, il mobilisera des fonds auprès de l'UE, des États membres, d'autres bailleurs de fonds, d'institutions financières et du secteur privé. Il visera à utiliser un montant limité de fonds de l'UE (subventions) pour mobiliser une aide supplémentaire, par exemple sous la forme de prêts, auprès d'institutions financières et du secteur privé au travers de l'apport de garanties.

En mobilisant 5,3 milliards d'EUR, la commission permettra par ces mécanismes la réalisation d'au moins 44 milliards d'euros d'investissement.



## Pays cibles

Les pays africains et les pays du voisinage de l'UE.

## Apport d'un conseil et simplification

Le 2<sup>ème</sup> pilier du PIE mobilisera une assistance technique pour aider les pouvoirs locaux et les entreprises à développer un plus grand nombre de projets durables et à attirer les investisseurs, afin d'associer davantage le secteur privé.



## 3.2 Des initiatives portées par des acteurs en Europe tracent la voie

Les autorités locales italiennes, espagnoles, allemandes, anglo saxonnes, d'Europe du Nord sont engagées dans des coopérations décentralisées avec des territoires d'Afrique subsaharienne.

### 3.2.1 Des initiatives pilotes de partenariat entre ONG, collectivités et entreprises

#### L'exemple des centres d'innovation verte de la coopération allemande

L'Allemagne soutient la création de centres d'innovation verte – lieu d'expérimentation, de formation, de distribution de semences, d'engrais et de pesticides.

Ces projets sont conduits en partenariat avec :

- les acteurs de la filière,
- des organismes de recherche<sup>42</sup> et de formation,
- des ONG<sup>43</sup>,
- des entreprises allemandes et locales (fabricants de semences, engrais, pesticides et machines agricoles).

Selon le responsable du centre de recherche et de développement de l'université de Bonn, partenaire du projet « *Les entreprises allemandes sont des partenaires importants. Tout l'enjeu est d'adapter leurs offres aux conditions locales et aux besoins* ».

Douze pays ont été sélectionnés jusqu'à présent pour la mise en place de Centres d'innovation verte : Ethiopie, Bénin, Burkina Faso, Ghana, Inde, Cameroun, Kenya, Malawi, Mali, Nigéria, Zambie, Togo et Tunisie.

### 3.2.2 Des initiatives pilotes en faveur du soutien au développement économique et à l'investissement

#### L'exemple de la coopération suédoise

Cela fait longtemps que la Suède travaille avec le secteur privé et par son intermédiaire. La Suède considère que la collaboration avec le secteur privé concourt à la réalisation de ses objectifs stratégiques de coopération. Elle utilise son aide publique au développement comme catalyseur pour promouvoir l'investissement du secteur privé dans les pays en développement. Elle a développé ainsi plusieurs instruments :

- le « Swedfund », organisme suédois de financement du développement
- le « programme ASDI » pour les entreprises de service du développement, qui proposent des fonds pour financer des Partenariats Public Privé au service du développement, des fonds d'encouragement et des systèmes de garantie de crédit.

La Suède s'attache de plus à promouvoir une aide pour le commerce orientée afin d'améliorer les résultats commerciaux des pays en développement et leur intégration dans l'économie mondiale.

<sup>42</sup> Exemple au Mali : Université de Bonn.

<sup>43</sup> Exemple au Mali : Agro Action, la Welthungerhilfe, l'Institut de coopération internationale de la Confédération allemande pour l'éducation des adultes, la Bremen Overseas Research and development association.

## L'exemple de la coopération britannique

Pour l'organisme en charge de la coopération britannique (le DFID<sup>44</sup>), les institutions financières de développement ont un rôle crucial à jouer en stimulant les initiatives privées, et en favorisant le développement d'entreprises sociales et rentables.

Le DFID a ainsi créé en 2012 le programme « Impact », dont la composante clé est le fonds 'DFID Impact Fund' doté de 75 millions de dollars pour investir dans des entreprises qui répondent aux besoins des plus pauvres tout en étant rentables, avec une approche de type « fonds de fonds ». Le DFID a aussi déployé le fonds 'Impact Accelerator Facility', doté de 40 millions de dollars pour stimuler la confiance des co-investisseurs.

Le « Forum des gouvernements locaux du Commonwealth »<sup>45</sup> est lui aussi particulièrement actif sur le thème du développement économique local. Le soutien au développement économique local est un des axes prioritaires des coopérations menées avec leurs territoires partenaires en Afrique du sud et Afrique de l'Ouest.

Ces coopérations visent principalement à :

- améliorer les compétences, les connaissances et la capacité organisationnelle des autorités locales pour fournir des services de développement économique local
- améliorer les politiques nationales et les cadres de soutien pour faciliter la prestation efficace de services des gouvernements locaux

Les initiatives engagées depuis plusieurs années ont permis la définition de stratégies de développement économique local visant à améliorer les capacités, les compétences et promouvoir les investissements et de promouvoir un contexte plus favorable au développement économique.

## **3.3 Les différents leviers européens que peuvent actionner les acteurs régionaux**

### **3.3.1. Les programmes Interreg**

Les programmes Interreg peuvent être mobilisés pour soutenir des initiatives conduites en coopération entre acteurs européens.

RESACOOOP a participé à un certain nombre de programmes de coopération entre acteurs européens et dispose d'une certaine expérience dans ce domaine :

- Projet Devreporter Network<sup>46</sup> visant à rassembler des Journalistes, des professionnels de la communication des structures de la solidarité internationale (ONG, associations, collectivités locales) et des responsables des formations en sciences de la communication et du journalisme pour repenser et promouvoir une autre forme de communication sur les pays en développement et la coopération
- Projet Entreprenariat et Migration, conduit en partenariat entre le COP (un consortium d'ONG piémontaises), le COSIM Rhône-Alpes (Collectif des organisations de solidarité internationale issues des migrations) et Resacoop en 2014.
- Projet 'régions pour une éducation au développement durable et solidaire', conduit entre les Régions Rhône-Alpes, Piémont (Italie), Catalogne (Espagne), Malopolska (Pologne), le COP (Consortium des ONG piémontaises), le FCONG (Fédération catalane des ONG) et Resacoop de 2013 à 2016.

La Cité de la Solidarité Internationale envisage de mobiliser le programme Interreg France Suisse pour soutenir le projet de rapprochement entre ONG et entreprises engagé dans le champ de l'équipement médical avec le cluster I Care.

<sup>44</sup> Le Department For International Development (DFID) est l'acteur principal de l'aide publique au développement britannique.

<sup>45</sup> Membre du réseau européen Plateforma.

<sup>46</sup> Interreg France Italie - conduit de 2013 à 2016. Projet de prolongation de ce programme.

A noter que la Chambre de Commerce et d'Industrie du Gers vient de remporter le projet européen de coopération « Export Food Sudoe », financé par le Fonds Européen de Développement Régional dans le cadre du programme Interreg Sudoe 2014-2020. Le projet vise à améliorer la compétitivité et à promouvoir l'internationalisation des Pme du secteur agroalimentaire de l'espace Sud-Ouest Européen (Sud de France, Espagne, Portugal).

La CCI participe au projet aux côtés des CCI de la Haute Vienne et de Séville (Espagne), de l'Association de Recherche des Industries de Viande de la Principauté des Asturies (Espagne), et de l'Agence de Développement du Vale do Ave (Portugal). D'une durée de 2 ans, « Export Food Sudoe » a comme but de créer des partenariats d'exportation entre plusieurs entreprises françaises, espagnoles et portugaises, qui vont mener des actions communes pour la promotion de leurs produits complémentaires à l'international.

### **3.3.2 Les programmes intracommunautaires**

2 axes sont à explorer plus avant pour identifier les opportunités liées aux politiques intra-communautaires :

- Initiatives portées par la DG DEVCO :
  - Initiative en faveur du renforcement des synergies entre l'industrie et le développement des pays tiers<sup>47</sup>
- Initiatives portées par la DG GROW :
  - Initiative en faveur de l'internationalisation des clusters<sup>48</sup>,
  - Plan d'investissement extérieur.

La mobilisation de programmes intracommunautaires nécessite d'investir un minimum de moyens pour identifier de façon plus précise les leviers possibles en Europe, rechercher et nouer les partenariats utiles en Europe et monter le programme.



**Les acteurs régionaux en se tournant vers l'Europe pourront promouvoir de nouveaux modes de coopération plus équilibrés avec l'Afrique, axés principalement sur le levier économique. Pour ce faire, la Région doit pouvoir poursuivre sa politique d'ancrage sur ses territoires partenaires en AFS et/ou mobiliser ses coopérations européennes.**

On observe en Europe une diversité d'expériences en termes de :

- élaboration de stratégies locales de développement économique et de renforcement des compétences des acteurs locaux
- développement des synergies entre entreprises et ONG.

Les questions :

- de l'accompagnement des PME à l'international et de la promotion d'une approche responsable des marchés africains,
  - de la promotion d'innovations frugales ou liées aux usages numériques,
- apparaissent comme des thèmes prioritaires à retenir pour enrichir l'ensemble de ces approches.

Le CESER invite ainsi la Région, au travers de Resacoop à se saisir de cette question pour favoriser l'émergence de programmes européens visant à favoriser le partage d'expériences et soutenir des initiatives pilotes dans ces champs.

Plus largement, dans sa contribution « L'Europe, un territoire d'opportunités pour les acteurs économiques et sociaux »<sup>49</sup> le CESER avait insisté sur le rôle clé de la Région pour faciliter l'accès des PME aux fonds européens et notamment repérer les opportunités, informer les acteurs régionaux, mettre à disposition l'expertise nécessaire.

<sup>47</sup> Contacts utiles : Antti Karhunen et Marius Tamborski, DG DEVCO.

<sup>48</sup> Contact utile : Christophe Guichard, DG GROW.

<sup>49</sup> Contribution du CESER Rhône-Alpes, adoptée le 15 décembre 2015.

# Préconisations à l'attention des acteurs régionaux

1

Changer de posture plutôt que de se détourner de nos territoires partenaires en Afrique francophone subsaharienne

2

Préserver nos relations en direct avec l'AFS sans passer par un pays tiers

3

Avoir une vision globale de l'international, enrichir l'ADN de RESACOOOP et édifier les passerelles utiles avec l'Agence Régionale Auvergne-Rhône-Alpes

4

Connecter nos écosystèmes d'innovation avec les écosystèmes émergeant et Start-up en AFS

5

Favoriser l'émergence de nouvelles coalitions entre Territoires, ONG et Entreprises

6

Déployer des outils d'information au niveau régional

7

Mobiliser les diasporas pour mieux appréhender l'AFS

8

Donner un coup d'accélérateur et sécuriser les initiatives de création d'entreprises en AFS portées par les diasporas africaines présentes en Auvergne-Rhône-Alpes

9

Mettre en place un fonds d'innovation pour le co-développement économique

10

Monter un programme européen Interreg pour promouvoir un nouveau mode de coopération décentralisée entre les territoires d'Europe et d'Afrique subsaharienne

11

Accompagner nos collectivités partenaires en AFS pour monter des programmes européens impliquant des acteurs régionaux

1

## Changer de posture plutôt que se détourner de nos territoires partenaires en Afrique francophone subsaharienne

- ⇒ Engager un dialogue stratégique entre la Région, les métropoles, les ONG et les collectifs d'entreprises intervenant en AFS pour mobiliser les têtes de réseaux, définir des priorités et avancer collectivement en faveur d'un co-développement économique.
- ⇒ Engager un dialogue stratégique avec nos territoires partenaires pour repérer :
  - **les liens existants ou potentiels entre les filières économiques des deux territoires** permettant de déployer des politiques d'achats de matières premières plus responsables et sécurisées, de mieux distribuer des produits et services issus d'Auvergne-Rhône-Alpes ou d'améliorer les méthodes et techniques employées dans une filière, ...
  - **les grands projets à venir dans les champs de la gestion de l'eau et de l'assainissement, de la gestion des déchets, du déploiement des énergies renouvelables, de la ville intelligente**, champs dans lesquels les entreprises régionales ont d'importants savoir-faire et se sont organisées pour apporter des réponses adaptées en lien avec le tissu économique du territoire partenaire (au travers de l'ADEA notamment) ;
  - **les besoins-clés non satisfaits, pour lesquels des solutions innovantes pourraient être recherchées**, en s'appuyant sur les ressources territoriales et notamment les laboratoires et clusters ;
  - **les écosystèmes d'innovation émergents, les start-up** présentes sur le territoire notamment dans le champ des nouveaux usages numériques (e-santé, ...) ;
  - **les formations à l'entrepreneuriat** émergentes ou en projet sur le territoire partenaire, les synergies existantes avec le tissu d'entreprises locales et les organismes de formation professionnelle ainsi que les liens possibles avec des établissements de formation et entreprises d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Ce repérage permettra d'identifier des projets pragmatiques permettant d'expérimenter un nouveau mode de coopération en synergie avec les acteurs économiques et sociaux de chacun des territoires.

2

## Préserver nos relations en direct avec l'AFS sans passer par un pays tiers

- ⇒ Certes le Maroc mène une politique ambitieuse pour s'affirmer comme le hub de l'Afrique, mais Auvergne Rhône-Alpes dispose de tout autant de liens et ressources historiques.
- ⇒ En s'appuyant sur le Maroc, la Région prend le risque de ne plus être considérée comme un hub pour aller vers l'Afrique francophone subsaharienne, notamment par les pays asiatiques. De plus, nous perdrons peu à peu notre expertise et serons de moins en moins identifiés par les pays africains comme des partenaires privilégiés.

3

## Avoir une vision globale de l'international, enrichir l'ADN de RESACOOP et édifier les passerelles utiles avec l'Agence Régionale Auvergne Rhône-Alpes

- ⇒ La vision de l'international intègre l'ensemble des éléments et non seulement les aspects économiques à court terme
- ⇒ Resacoop apparaît comme l'espace de dialogue à privilégier pour autant que les organisations socioprofessionnelles intègrent ce réseau et que le Conseil d'Administration de Resacoop s'ouvre à des représentants issus du monde de l'entreprise. La participation du CESER, en tant que membre associé au Comité d'Orientation de Resacoop, permettrait d'être force de propositions.
- ⇒ En synergie avec l'Agence régionale Auvergne-Rhône-Alpes, RESACOOP peut s'affirmer comme une passerelle entre le monde des ONG, des collectivités et le monde des entreprises, et un levier majeur selon le CESER, pour explorer de nouveaux processus d'internationalisation des entreprises et d'innovation.

4

#### Connecter nos écosystèmes d'innovation avec les écosystèmes émergents et Start-up en AFS

- ⇒ Ouvrir des cercles de dialogue entre les pôles et clusters d'Auvergne-Rhône-Alpes et les ONG régionales intervenant dans les mêmes domaines pour identifier les enjeux et les dynamiques liées au développement d'innovations frugales ou adaptées et des usages numériques en AFS. La démarche engagée par la Cité de la Solidarité Internationale apparaît exemplaire.
- ⇒ Soutenir et multiplier les initiatives telles que celles engagées par les clusters l'Care et Tenerrdis
- ⇒ S'inspirer de l'exemple de la ville de Paris pour faire venir des start-ups africaines en Auvergne-Rhône-Alpes et permettre des rencontres avec les entreprises régionales :
  - Créer un prix de l'innovation pour faire venir des 'startupper' africains durant quelques jours et permettre une première prise de contacts,
  - Déployer une offre d'accueil au sein des pépinières de la région pour permettre l'organisation de courts séjours de prospection (de 15 jours à quelques mois).

5

#### Favoriser l'émergence de nouvelles coalitions entre Territoires, ONG et Entreprises

- ⇒ Rédiger une Charte pour poser les grands principes d'une approche responsable des marchés africains.  
Différents points ressortent particulièrement des travaux conduits par le CESER :
  - Le respect des règles liées au droit du travail et à la protection de l'environnement,
  - L'engagement à générer de l'emploi sur place, à favoriser un transfert de savoir-faire, à renforcer la formation professionnelle.
- ⇒ Veiller à mobiliser les différentes parties prenantes de l'entreprise. Les syndicats régionaux ont des liens avec les syndicats de salariés en AFS et peuvent apporter une information utile, jouer un rôle de facilitateur
- ⇒ Mettre en lumière les initiatives réussies de collaboration entre Territoires, ONG et entreprises lors des forums économiques ou forums de la solidarité organisés en Région.
- ⇒ Soutenir les initiatives locales ou régionales portées par de nouvelles coalitions d'acteurs  
Et notamment :
  - Le déploiement de nouvelles coalitions d'acteurs dans le champ de la ville intelligente et des énergies renouvelables par l'Agence pour le Développement des Entreprises en Afrique,
  - Le déploiement d'un important programme de renforcement de la formation professionnelle par l'ONG ATB dans le champ prioritaire des métiers agro-alimentaires.

6

#### Déployer des outils d'information au niveau régional

- ⇒ Le CESER invite la Région à établir une double cartographie :
  - des coopérations nouées par les départements et les grandes villes d'Auvergne-Rhône-Alpes les plus engagées à l'international et les diasporas africaines en lien avec RESACOOOP et le COSIM,
  - des entreprises intéressées par ces marchés en lien avec les organisations professionnelles. Ces états des lieux existent mais n'ont jamais été croisés.
- ⇒ Ce travail pourra donner lieu à :
  - l'élaboration d'un guide présentant le '**Panorama des territoires partenaires**' des collectivités et organisations de solidarité issues des migrations (OSIM) pouvant être mis à la disposition des acteurs régionaux (entreprises, ONG),
  - l'identification d'un '**Panier des produits et services issus d'Auvergne-Rhône-Alpes**' qui **répondent à des besoins prioritaires** et pourraient être promus au travers des partenariats noués par les collectivités et les ONG.

- ⇒ Le CESER invite par ailleurs Resacoop à **déployer une lettre d'information** (dans l'esprit de la lettre « Objectif Afrique » diffusée par le ministère des affaires étrangères) et **présentant sous-forme de brèves les initiatives régionales et opportunités liées aux projets de développement en AFS**. Cette lettre serait alimentée par les réseaux régionaux d'entreprises, d'ONG, des OSIM, de collectivités, d'universités, de centres de recherche et d'innovation... et diffusée par voie électronique.

7

### Mobiliser les diasporas pour mieux appréhender l'AFS

- ⇒ Inviter les organisations issues de la diaspora à structurer une offre de conseils et d'accompagnement à destination des chefs d'entreprise souhaitant s'engager sur les marchés africains. Ce conseil visera notamment à :
- Eviter les écueils et apporter les clés d'un bon dialogue interculturel,
  - 'Valider' le projet de l'entreprise, mettre en évidence les points de vigilance,
  - Faciliter la mise en relation avec les acteurs ressources au niveau des territoires.

8

### Donner un coup d'accélérateur et sécuriser les initiatives de création d'entreprises en AFS portées par les diasporas africaines présentes en Auvergne-Rhône-Alpes

- ⇒ Le CESER invite les acteurs régionaux à mettre en place un groupe projet pour concevoir et mettre en œuvre un dispositif d'accompagnement à la création d'entreprises par les personnes des diasporas.

Ce groupe visera notamment à partager l'expertise des représentants :

- des organisations issues de la diaspora (COSIM, Collectif Africa 50, CIDD, ABL,...),
  - des réseaux régionaux d'appui à la création d'entreprises,
  - des grandes écoles accueillant des étudiants africains et soutenant l'entrepreneuriat étudiant
  - de personnes ressources : Philippe SILBERZAHN, Professeur à EM de LYON qui développe une méthode d'accompagnement à la création d'entreprise innovante et particulièrement adapté au contexte culturel africain.
- ⇒ Le conseil apporté devra aussi viser à renforcer l'ancrage des futures entreprises en région.

9

### Mettre en place un fonds d'innovation pour le co-développement économique

- ⇒ Abondé par la Région, les métropoles, l'Europe et les entreprises partenaires.
- ⇒ Pour soutenir les initiatives de partenariats entre ONG, établissements de formation, pôles/clusters et entreprises ici et là-bas visant à :
- promouvoir l'innovation frugale ou adaptée et permettre son retour en région ;
  - renforcer les compétences (en priorité le middle management) dans les entreprises partenaires des entreprises régionales en AFS ;
  - approfondir l'approche responsable des marchés africains par les entreprises régionales
  - accompagner la formation des futurs leaders économiques de nos territoires partenaires en AFS. Une attention particulière devra être portée à la place des enseignements à distance dans ces initiatives.
- ⇒ Géré par Resacoop en lien avec un collectif d'acteurs issus de collectivités, d'entreprises et d'ONG.

10

**Monter un programme européen Interreg pour promouvoir un nouveau mode de coopération décentralisée entre les territoires d'Europe et d'Afrique subsaharienne**

- ⇒ Ce programme permettra de soutenir des initiatives innovantes en faveur de :
- l'accompagnement des PME pour une approche responsable des marchés africains,
  - du développement de partenariat entre clusters et ONG pour promouvoir l'innovation, Il favorisera un partage d'expériences et une mutualisation entre acteurs européens.
- La Région pourra notamment s'appuyer sur le réseau PLATEFORMA pour rechercher les partenaires pertinents au niveau européen.

11

**Accompagner nos collectivités partenaires en AFS pour monter des programmes européens impliquant des acteurs régionaux**

- ⇒ Communiquer auprès des collectivités pour identifier les territoires et les projets associés,
- ⇒ Faire du lobbying à Bruxelles à travers nos représentants pour axer les futurs appels à projets,
- ⇒ Mobiliser le conseil nécessaire pour pouvoir accéder aux fonds européens.



# Annexes

## **ANNEXE 1**

Les chiffres clés des pays d'Afrique Francophone Subsaharienne

## **ANNEXE 2**

Synthèse des entretiens « Collectivités locales d'Auvergne-Rhône-Alpes engagées dans des coopérations décentralisées au Bénin, Mali, Sénégal et Burkina Faso »

## **ANNEXE 3**

Synthèse des entretiens « Entreprises d'Auvergne-Rhône-Alpes engagées dans des partenariats économiques avec l'Afrique »

## **ANNEXE 4**

Fiches initiatives

### **Entreprises**

- Entreprise internationale SEB
- Fondation Schneider Electric
- Start up KARETHIC
- Start up LAGAZEL
- Entreprise RDS
- Entreprise GILSON

### **Démarches collectives**

- L'ADEA
- Forum Sénégal organisé par l'ARDE d'Auvergne
- Club IFARI

### **Partenariats ONG entreprises**

- L'ONG ATB
- Les partenariats types noués par Entrepreneurs du monde
- Les partenariats types noués par Agronomes et vétérinaires sans frontières

## **ANNEXE 5**

Note sur la RSE en Afrique

## ANNEXE 1

### Les chiffres clés des pays d'Afrique francophone subsaharienne

	PIB				Population		
	2014	2015	Evolution	par hab	2014	2015	Evolution
Bénin	8 575 645 914	8 755 259 214	2,09%	1 931	10 598 482	10 879 829	2,65%
Burkina Faso	11 219 859 392	11 671 015 481	4,02%	1 592	17 589 198	18 105 570	2,94%
Burundi	2 404 713 060	2 310 810 954	-3,90%	682	10 816 860	11 178 921	3,35%
Cap vert	1 795 741 617	1 821 863 561	1,45%	6 157	513 906	520 502	1,28%
Cameroun	28 770 233 461	30 431 210 268	5,77%	2 925	22 773 014	23 344 179	2,51%
Centrafrique	1 366 115 455	1 431 687 440	4,80%	581	4 804 316	4 900 274	2,00%
Comores	592 198 663	598 210 180	1,02%	1 393	769 991	788 474	2,40%
Congo	14 238 098 341	14 614 902 201	2,65%	5 993	4 504 962	4 620 330	2,56%
RD du Congo	27 787 759 925	29 709 613 590	6,92%	736	74 877 030	77 266 814	3,19%
Côte d'Ivoire	31 115 637 341	33 966 881 649	9,16%	3 300	22 157 107	22 701 556	2,46%
Djibouti	1 375 809 350	1 465 243 951	6,50%	3 279	876 174	887 861	1,33%
Gabon	17 834 556 863	18 550 226 877	4,01%	18 860	1 687 673	1 725 292	2,23%
Guinée	5 253 746 369	5 258 999 828	0,10%	1 135	12 275 527	12 608 590	2,71%
Guinée Bissau	939 426 709	984 488 940	4,80%	1 367	1 800 513	1 844 325	2,43%
Guinée équatoriale	17 905 763 285	16 422 276 373	-8,28%	38 243	820 885	845 060	2,94%
Madagascar	9 640 232 447	9 934 660 186	3,05%	1 376	23 571 713	24 235 390	2,82%
Mali	11 972 181 170	12 686 032 241	5,96%	1 904	17 086 022	17 599 694	3,01%
Niger	7 372 107 102	7 637 893 798	3,61%	897	19 113 728	19 899 120	4,11%
Rwanda	7 489 932 447	8 007 052 596	6,90%	1 655	11 341 544	11 609 666	2,36%
Sao Tomé et Principé	236 686 252	246 090 401	3,97%	3 022	186 342	190 344	2,15%
Sénégal	14 811 624 283	15 772 186 964	6,49%	2 273	14 672 557	15 129 273	3,11%
Tchad	13 123 041 176	13 359 255 854	1,80%	2 043	13 587 053	14 037 472	3,32%
Togo	3 839 682 314	4 045 715 351	5,37%	1 371	7 115 163	7 304 578	2,66%
<b>TOTAL AFS</b>	<b>239 660 792 935</b>	<b>249 681 577 899</b>	<b>4,18%</b>	<b>4 466</b>	<b>293 539 760</b>	<b>302 223 114</b>	<b>2,96%</b>
Pays dont le taux de croissance de la population du PIB est supérieur au taux de croissance de la population							
Pays dont le taux de croissance de la population du PIB est largement supérieur au taux de croissance de la population							
Pays dont le taux de croissance de la population du PIB est inférieur au taux de croissance de la population							

Source : Banque Mondiale, données en US\$ de 2010

## ANNEXE 2

### Synthèse des Entretiens des Collectivités locales d'Auvergne-Rhône-Alpes réalisée par Julie CHKHAIDZE, étudiante en 5<sup>ème</sup> année de Relations Internationales, Francophonie et Culture – Université Jean Moulin, Lyon 3

#### Définition de la coopération décentralisée

Au sens français, la coopération décentralisée désigne l'établissement de relations de long terme entre une collectivité territoriale française (régions, départements, communes et leurs groupements) et une collectivité étrangère, par le biais de conventions. Celles-ci définissent les actions de coopération prévues et leurs modalités techniques et financières.

L'action de coopération peut prendre des formes diverses : aide au développement, appui institutionnel, gestion commune de biens et de services, coopération transfrontalière ou coopération interrégionale. (Définition donnée par RESACOOP)

#### Cadre juridique de la coopération décentralisée

Loi du 6 février 1992 : reconnaissance de l'action internationale et européenne des collectivités territoriales, dans les limites des compétences des collectivités concernées.

Loi du 25 janvier 2007, dite loi Thollière : ouverture plus spécifique aux domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement.

Loi du 7 juillet 2014, de solidarité internationale : reconnaissance élargie aux opérations d'urgence et d'aide au développement.

Loi du 27 janvier 2014, dite loi Maptam : reconnaissance du rôle spécifique des métropoles dans la mondialisation, tant en termes de compétition – rayonnement, développement économique-, que de projet de territoire – développement écologique, éducatif, culturel et social.

Loi NOTRe, du 7 août 2015 : confère à la Région et aux métropoles un rôle de leader en matière d'internationalisation économique.

#### L'objet de l'enquête

Le CESER a souhaité aborder le sujet de la coopération décentralisée, sous un angle nouveau : celui de la RSE et du co-développement économique. Ce travail se focalise volontairement sur la région subsaharienne francophone du fait d'un passé commun et d'une attente réciproque.

Un travail d'enquête, en collaboration avec RESACOOP, est donc mené pour observer les pratiques des collectivités engagées dans des coopérations avec des territoires d'Afrique francophone subsaharienne et débattre des synergies possibles entre Collectivités, entreprises et ONG pour impulser des projets vecteurs de co-développement économique ici et là-bas. Cette enquête sera complétée dans un deuxième temps par des entretiens avec des responsables d'entreprises engagés sur les marchés d'Afrique de l'Ouest.

#### Les pays d'Afrique subsaharienne ciblés : Bénin, Burkina Faso, Mali et Sénégal

#### Contexte général

En Auvergne-Rhône-Alpes, de nombreuses collectivités locales mènent des actions de coopération décentralisée en Afrique. Avec l'aide de RESACOOP, nous avons dénombré 73 collectivités locales de Rhône-Alpes engagées dans des coopérations décentralisées avec des collectivités du Bénin, du Burkina, du Mali et du Sénégal, sensiblement moins en Auvergne, où nous en avons retenu 3 sur moins d'une dizaine.

Ne pouvant nous entretenir avec toutes ces nombreuses collectivités, nous en avons retenues une vingtaine, choisies avec l'aide de RESACOOB, selon l'importance et le dynamisme de leurs actions de coopération décentralisée.

### Les collectivités locales entendues

- **La Région Auvergne-Rhône-Alpes** (Mali, Sénégal, Burkina Faso), 7,7 millions d'habitants,
- **Grand Lyon la Métropole** (Mali, Bénin, Burkina Faso), 1,3 million d'habitants,
- **Conseil départemental de l'Allier** (Mali), 344 000 habitants,
- **Conseil départemental de l'Ardèche** (Sénégal), 320 000 habitants,
- Ville d'Annecy-le-Vieux/ Association Echanges Sahel, jumelage Annecy-le-Vieux/Dori (Burkina Faso), 20 000 habitants,
- **Ville de Chambéry** (Burkina Faso), 60 000 habitants,
- **Ville de Grenoble** (Burkina Faso), 150 000 habitants,
- **Ville de Rillieux-la-Pape** (Bénin), 30 000 habitants,
- **Ville de Valence** (Sénégal), 250 000 habitants (agglomération),
- **Ville de Villefranche-sur-Saône** (Bénin), 36 000 habitants,
- **Communauté de communes de Montrevel-en-Bresse**/Coopération et Solidarité internationale (Sénégal), 17 500 habitants,
- **Communauté de communes du Val de Drôme** (Sénégal), 30 000 habitants,
- **Comité de jumelage Grigny-Koupela** (Burkina Faso), 9 000 habitants,
- **Comité de jumelage Teraanga** (Brugheas, le Donjon et Saint-Yorre (Allier) et Nguekokh (Sénégal)), 5 300 habitants,
- **Arcade Une Terre pour vivre** (Pontcharra, La Rochette, Le Cheylas, Crêts en Belledonne, St Maximin (Rhône-Alpes), Dembella (Mali)), 17 600 habitants.

Dans la majorité des cas, ces coopérations décentralisées ont démarré dans les années 80, début des années 90, ce qui coïncide souvent avec les grandes famines du Sahel et la volonté des collectivités locales d'apporter une aide aux territoires africains touchés.

Le choix des territoires partenaires en Afrique est motivé de façon différente selon les collectivités. Néanmoins, une série d'arguments revient souvent. Les collectivités locales s'investissent dans un territoire africain précis par solidarité, comme dans le cas des famines au Sahel, par le biais de relations humaines déjà établies (connaissance personnelle ou professionnelle du territoire par un élu...), d'échanges universitaires (ou autres) préalables, ou encore en répondant à un appel à projet du MAE ou de la Région par exemple.

### Le choix des partenaires : l'exemple de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

- Au Sénégal : des liens entre universités existaient, poussant la Région à s'y investir aussi.
- Au Mali : volonté d'agir par solidarité, suite aux famines du Sahel.
- Au Burkina Faso : le Vice-Président du Conseil régional en charge des coopérations décentralisées d'alors connaissait bien la Région des Hauts Plateaux.

### Les grands axes et domaines des coopérations décentralisées

Etant donné l'origine et l'objectif avant tout solidaire de la coopération décentralisée, les principaux domaines de coopération sont la santé, l'éducation, l'artisanat, la formation, le développement rural et urbain, l'action sociale etc.

Cependant, on observe trois champs d'action prioritaires. Tout d'abord, l'**appui institutionnel** constitue un grand axe de la coopération décentralisée française, les collectivités locales témoignant de leur expertise dans le domaine en formant les collectivités africaines. Un autre axe très important dans la coopération décentralisée est le **domaine culturel**. De nombreuses collectivités mènent des actions de développement de la culture en Afrique et d'échanges culturels dans un but d'ouverture sur le monde... Enfin, les **services de base à la population**, dont l'eau et l'assainissement en particulier, sont au cœur de toutes les coopérations décentralisées observées.

Ces services de base restent prioritaires dans de nombreux cas, le plus souvent à la demande même des partenaires africains.

Les collectivités africaines sont en demande d'un appui pour développer leurs filières économiques et permettre une première industrialisation.

## L'eau et l'assainissement

Toutes les collectivités locales interrogées travaillent autour des questions de l'eau et de l'assainissement. L'eau et l'assainissement peuvent constituer l'unique domaine de coopération, comme dans le cas de la Ville d'Annecy-le-Vieux en coopération décentralisée avec la Ville de Dori au Burkina Faso, et dans celui de la Ville de Valence, en coopération avec une commune de la région de Matam, au Sénégal.

Ce domaine prioritaire est aussi souvent couplé avec des actions complémentaires touchant d'autres domaines. C'est le cas de la Ville de Villefranche-sur-Saône et celle de Chambéry dans les domaines culturel et d'appui institutionnel, de la Communauté de communes de Montrevel-en-Bresse dans les domaines du développement rural et de l'éducation, de la Ville de Rillieux-la-Pape dans les domaines de la formation et de l'éducation, du Conseil départemental de l'Ardèche dans le domaine de l'action sociale.

Les collectivités d'Auvergne-Rhône-Alpes se sont largement emparées des dispositions ouvertes par la loi Oudin Santini du 9 février 2005

## Les acteurs de la coopération décentralisée

Les coopérations décentralisées font appel à plusieurs types d'acteurs. Elles sont d'abord avant tout un partenariat entre deux ou plusieurs **collectivités locales**, dans notre cas, françaises et africaines.

Au sein de la collectivité, le service dédié à la coopération/solidarité internationale, dirigé par un élu, n'est pas forcément le seul service qui participe aux actions de coopération. En effet, selon l'action mise en œuvre, d'autres **services** peuvent intervenir. Ainsi à titre d'exemple, si la collectivité entreprend une action dans le domaine culturel ou éducatif, les services dédiés à ces questions peuvent participer à la coopération décentralisée. De même, les collectivités interrogées rapportent que le service des agents techniques participe souvent, notamment par l'envoi d'agents chargés de formation technique.

Au sein du territoire Auvergne-Rhône-Alpes, les collectivités locales ont souvent des partenaires, notamment des centres sociaux, des collèges et lycées etc. Cependant, ces partenaires sont en fait le plus souvent une ou plusieurs **associations ou comités de jumelage** chargés de la mise en œuvre pratique de la coopération. De manière beaucoup plus rare, certaines entreprises du territoire participent aux actions de coopération, notamment par le biais de formations.

### L'exemple de l'A.D.O.S : Association Drôme Ouro-Sogui Sénégal, créée en 1985

#### **Opérateur de coopération décentralisée et animateur de partenariats depuis 2005**

ADOS accompagne et met en œuvre des partenariats directs entre, d'une part, les Départements de Drôme et d'Ardèche, la Communauté de Communes du Val de Drôme (jusqu'en 2008) et aujourd'hui la Ville de Valence, d'autre part, des collectivités locales en région de Matam, comme les communes d'Ouro-Sogui, de Kanel, de Thilogne, les Communautés Rurales de Sinthiou-Bamambé, des Agnams, de Wouro-Sidy

En Afrique, les partenaires sont de même nature. Différents services de la collectivité locale engagée peuvent agir, même si les services municipaux sont souvent moins développés qu'en France, du fait de manque de moyens ou de compétences légales des collectivités différentes de celles des collectivités françaises. De même, des associations locales et des comités de jumelage, miroir des comités en France (comités Grigny-Koupela,

Koupela-Grigny), participent à la mise en œuvre de la coopération. Les entreprises locales sont beaucoup plus présentes qu'en France, réalisant les travaux nécessaires à la bonne conduite des actions de coopération. Elles interviennent en tant que prestataires, et non pas comme véritables partenaires des collectivités.

### **Le financement**

Les budgets alloués aux actions de coopération décentralisée varient selon la taille des collectivités locales engagées, et selon le type d'actions entreprises.

Toutes les collectivités locales entendues rapportent que le budget accordé par la collectivité est toujours complété par des aides financières, venant soit de bailleurs tels que les fondations d'entreprises le MAEDI, l'AFD, la Région ou d'autres collectivités territoriales, l'Agence de l'Eau etc., ou de partenaires associatifs, tenant plutôt un rôle d'opérateurs que de bailleurs de fonds.

Les collectivités françaises engagées en coopération décentralisée ne bénéficient que très peu de subventions européennes, à cause de la complexité de la procédure. De plus, aujourd'hui, il est plus facile pour les territoires partenaires des pays du Sud de bénéficier de financements en répondant eux-mêmes aux appels à projet européens. De ce fait, certaines collectivités du Nord, comme le Grand Lyon, jouent un rôle de conseils auprès des collectivités du Sud pour qu'elles puissent répondre aux appels d'offre européens.

### **Mobilisation des partenariats européens**

La plupart des collectivités locales entendues ont des partenaires européens, le plus souvent dans le cadre de jumelage culturel (Europe du Nord, Europe de l'Ouest) ou de coopérations décentralisées (Europe de l'Est dont la Roumanie). En revanche, très peu de collectivités s'appuient sur ces partenaires européens pour enrichir leur politique de coopération avec les territoires d'Afrique, malgré un intérêt pour cette posture, et des dialogues entrepris sur la question.

A noter que Les collectivités italiennes, espagnoles mènent des actions de coopérations significatives au Sénégal

Cela s'explique par des divergences de posture et d'intérêts en Afrique (Histoires, lignes politiques, budgets différents) et une complexité administrative importante. Néanmoins, la politique européenne en la matière (plus de conventions tripartites, plus de partenariats des régions européennes engagées dans les mêmes territoires etc.) semble insufflée une réflexion allant dans ce sens.

### **Un exemple de coopération tripartite**

La Ville de Chambéry et son partenaire européen en Italie, la Ville de Turin, sont engagés ensemble au Burkina Faso, dans le cadre de la coopération décentralisée. Leurs actions communes s'attachent au développement de l'état civil et à l'assainissement de l'eau

### **Les intérêts locaux de la coopération décentralisée**

Interrogées sur les intérêts locaux des coopérations décentralisées, les collectivités d'Auvergne-Rhône-Alpes citent d'abord l'ouverture d'esprit, l'ouverture sur le monde que permettent ces actions. Cette ouverture et l'apprentissage de la citoyenneté internationale sont particulièrement mis en avant concernant les jeunes, qui bénéficient souvent de possibilités d'échanges ou d'actions de sensibilisation, mais aussi les agents des collectivités, qui gagnent en compétences.

Les actions entreprises dans le cadre de la coopération décentralisée peuvent également permettre des retombées dans le domaine de l'économie de la culture. C'est notamment le cas pour la ville de Chambéry, qui organise tous les deux ans et depuis 1996, le Festival interculturel Lafi Bala proposant une immersion en pays burkinabé. Ce festival est l'occasion pour les artistes burkinabés de faire connaître et de diffuser leurs créations. Il permet aussi des retombées pour l'économie locale.

De manière générale, pour la grande majorité des collectivités locales entendues, des retombées économiques ne sont jamais observées et/ou mesurés et ne constituent donc pas un intérêt prioritaire à la coopération décentralisée.

On observe que, plus la collectivité est de taille importante, plus ses actions en coopération décentralisée sont développées et variées. C'est également dans ce cas de figure qu'un volet économique est le plus souvent envisagé et mis en avant, lorsque la collectivité ici mais aussi son interlocuteur en Afrique ont les moyens et les prérogatives nécessaires.

Mais lorsqu'il est présent, le volet économique est le plus souvent appréhendé sous l'angle de la micro-finance, du développement rural et de l'artisanat, c'est-à-dire sous l'angle d'actions ayant des retombées économiques sur le continent africain, au profit d'entreprises locales, et plus largement de la population locale. Cette démarche s'inscrit dans la vision traditionnelle de l'aide au développement et de la solidarité Nord/Sud.

### **Le co-développement économique comme ligne directrice**

Lorsque l'on envisage des retombées économiques des coopérations décentralisées sur le territoire Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre d'un co-développement économique comme ligne directrice, les collectivités locales, pour la plupart d'entre elles, ne sont pas familières avec cette terminologie. Plusieurs collectivités, comme le Conseil régional, mais aussi la Communauté de communes du Val de Drôme, développent une réflexion sur le sujet mais ces réflexions restent marginales.

Cependant, quand elle est évoquée et expliquée, la démarche mettant en avant un co-développement économique ici et là-bas semble intéressante pour de nombreuses collectivités. L'association Arcade une Terre pour Vivre a notamment observé un aspect positif de la coopération décentralisée sur les migrations. En effet, l'association observe que de nombreuses personnes issues de l'immigration retournent dans leur village d'origine, attirées par les perspectives de développement économique qui se développent en marge des activités de coopération. Cet aspect-là joue en faveur du co-développement économique, souvent porté par les diasporas issues de l'immigration et établies au Nord.

Les conclusions du CESER sur ce travail concerneront ainsi un public large et intéressé, qui est demandeur d'une meilleure mise en lumière des entreprises actives en Afrique francophone subsaharienne. Seules quelques collectivités se sont détachées de cette vision de co-développement, jugée « très ambitieuse », car agir pour le développement des territoires africains est déjà une tâche suffisamment difficile, ou ne concernant pas l'action de coopération décentralisée de la collectivité en question.

En effet, pour plusieurs collectivités, leur action en matière de coopération décentralisée doit porter sur l'appui institutionnel et le développement territorial, car cela constitue le véritable domaine d'expertise d'une collectivité locale.

### **Quels domaines économiques pourrait-on envisager ?**

D'après les témoignages des collectivités locales entendues, qui connaissent bien les potentiels des territoires partenaires, grâce à la stabilité, dans la durée, que permet une coopération décentralisée, des partenariats économiques devraient ou pourraient être établis prioritairement dans les domaines des énergies, du solaire, de l'eau et de l'assainissement, de l'agriculture, de l'industrie.

Les richesses de ces territoires sont cependant très diverses. Ainsi par exemple, la Ville de Dori, au Burkina Faso, en coopération avec la Ville d'Annecy-le-Vieux, se situe dans une région réputée pour son cuir. Ou encore, les communes de la région de Matam au Sénégal, en coopération avec la communauté de communes du Val de Drôme recherche des débouchés pour le soja.

Pour travailler de manière efficace en et avec l'Afrique, il faut une réelle connaissance du terrain, des besoins, des difficultés, des enjeux. On remarque que souvent, les collectivités ou entreprises présentes sur le continent le sont par liens familiaux, de nationalité, d'origine, ou bien par intérêt ou amour de l'Afrique, par le cœur.

## **Le rôle de diplomatie économique des villes**

Quelques collectivités (Grand Lyon, Grenoble) ont développé un rôle de « diplomatie économique » : la collectivité emmène avec elle des chefs d'entreprises lors de ses voyages officiels en Afrique, mettant à leur disposition un carnet d'adresses bien rempli (contacts politiques de haut niveau + contacts institutionnels avec les services d'urbanisme, de gestion des services publics, de développement économique + capacité de mise en relation avec des entreprises dans leur secteur d'activité). Mais il est constaté que les relations économiques établies dans ce cadre débouchent assez rarement sur le développement de partenariats économiques.

La principale limite avancée est liée au fait que la démarche demeure trop descendante : la collectivité ouvre ses missions institutionnelles aux entreprises régionales intéressées et permet une mise en relation. On constate une absence de réelle stratégie de l'entreprise en amont, un niveau de connaissance des besoins et des marchés qui demeure faible. La collectivité ne sait-elle donc pas faire plus qu'introduire ? Pour renforcer ces missions économiques il faudrait identifier en amont les secteurs les plus stratégiques et porteurs, aller davantage au-devant des entreprises en capacité d'apporter une réponse pertinente à ces besoins et veiller à inscrire ce travail de prospection engagé dans la durée.

Exemple de la Coopération du grand Lyon avec Ouagadougou :

Accompagnement de la collectivité dans le renforcement de ses outils de gestion. Ce type de projet peut permettre de développer des partenariats d'affaires. La collectivité souhaite mobiliser des entreprises dans ce domaine lors d'une prochaine mission.

La deuxième limite avancée est liée à l'utilité pour les entreprises d'Auvergne Rhône-Alpes des contacts institutionnels noués par les collectivités. Les principales opportunités économiques sont liées aux grands projets or la décentralisation en Afrique est encore en construction et le pouvoir des collectivités est souvent faible. La majorité des travaux d'une envergure économique importante, sont encore décidés au niveau national. Il faut donc savoir à quel interlocuteur s'adresser, connaître et maîtriser la situation politique et administrative du pays concerné...

Les entreprises françaises doivent également faire face à des concurrents chinois, indiens, turcs qui inondent les marchés africains. S'il est évident que le marché ne peut pas leur être retiré sur une concurrence prix, les atouts des collectivités et entreprises françaises peuvent être la langue française en partage, ainsi qu'une vision RSE de l'action des entreprises. Si les acteurs régionaux inscrivent leur démarche dans une approche éthique, la promotion de la RSE apparaît faible.

## **Le changement d'orientation en Région Auvergne-Rhône-Alpes**

Le nouvel exécutif en région Auvergne-Rhône-Alpes souhaite davantage de retombées économiques sur son territoire. Parmi les collectivités interrogées, la Direction de l'Europe, des relations internationales et de la coopération (DERIC), représentant le Conseil régional, et la Communauté de communes du Val de Drôme ont témoigné de ce changement d'orientation, avec une diminution financière des enveloppes dédiées à la coopération décentralisée. Cette diminution, prévue dans les textes officiels à hauteur de -50%, est dans certains cas encore plus drastique. Ainsi, l'enveloppe financière dédiée à la coopération de la Région au Sénégal passe d'environ 1,3 millions d'euros à 250 000 euros (avec une réorganisation des projets). De même, il a été communiqué à la Communauté de communes du Val de Drôme que l'aide régionale pourrait diminuer si la coopération décentralisée mise en œuvre n'apportait pas plus de retombées économiques sur le territoire Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour d'autres collectivités entendues, le changement d'orientation n'est pas clair et inquiète. Ainsi, pour le Conseil départemental d'Ardèche ou encore la Ville de Chambéry, ce changement, perçu comme politique, n'est pas assez explicite et peut dans certains cas, remettre en cause la faisabilité de l'action de coopération entreprise par la collectivité locale. C'est aussi l'appréhension de la Ville de Grenoble, qui n'est pas concernée directement, mais voit les financements de ses partenaires associatifs chuter.

Pour d'autres collectivités, telles que le Conseil départemental de l'Allier, ce changement d'orientation est une bonne chose, face à l'évolution des attentes des collectivités partenaires en Afrique et aux opportunités que le continent représente.

Une autre observation intéressante tient au fait que de nombreuses collectivités ne connaissent pas l'action de la région en matière de coopération décentralisée. La Région, Grand Lyon la Métropole et de nombreuses collectivités locales étant engagées sur les mêmes territoires en Afrique, un travail sur l'information quant à la politique régionale en la matière et sur une meilleure communication entre acteurs semble donc nécessaire et important. Il permettrait une action plus efficace. La question de la communication externe des Collectivités quant à leurs actions de coopération est également posée... Comment aborder cette communication ? Comment mettre en valeur ces actions de coopération aux yeux du grand public, des électeurs ?

## ANNEXE 3

### Synthèse des entretiens avec les entreprises engagées en Afrique réalisée par Julie CHKHAIDZE, étudiante en 5<sup>ème</sup> année de Relations Internationales, Francophonie et Culture – Université Jean Moulin, Lyon 3

#### Les entreprises interrogées

- **Aéroports de Lyon** : activité Management et Services, conseils, opérateur d'aéroports,
- **APITECH** : développement de logiciels,
- **ARVEL** : tourisme solidaire,
- **AVN** : automatisation de lignes et traitement de l'air,
- **Canal +** : Canal + Overseas,
- **Netinka** : création de sites internet,
- **Outside-Bo** : gestion administrative,
- **Schneider Electric** : leader en gestion d'énergie,
- **SEB** : leader du petit équipement domestique,
- **6D** : travaux publics routes,
- **Dr Faure** : installation et gestion de centres de radiothérapie et d'imagerie.

#### DES ENTREPRISES ENGAGÉES DANS DES PARTENARIATS ECONOMIQUES EN AFRIQUE

##### **Les entreprises françaises bénéficient de nombreux atouts.**

Etre français en Afrique est plutôt un atout. Les entreprises françaises bénéficient d'une bonne image, les élites africaines ont, pour beaucoup, étudié en France et y ont conservé des liens importants. Des crispations ponctuelles liées à des prises de position de l'Etat français existent, mais ces situations de tension politique ne durent jamais longtemps.

La langue en commun, la proximité des réglementations, des normes sont des vrais atouts, notamment pour les notices, les consignes d'utilisation, le SAV et une formation digne de ce nom (AVN). Le CEGID, lui, parle de « marchés miroirs ».

##### **Les difficultés rencontrées par les entreprises françaises qui veulent s'implanter sur ces marchés :**

Les pratiques de corruption sont courantes et importantes et des pays comme la Chine font avec sans grands problèmes.

La concurrence chinoise au niveau des coûts est imbattable.

Les réseaux de distribution sont peu ou pas développés ce qui constitue une difficulté importante pour se déployer sur ces marchés.

Il est essentiel d'adapter les produits aux besoins locaux, ce qui peut être difficile.

Le continent africain est chronophage. Tout prend plus de temps, et donc de l'argent.

Une formation suffisante manque cruellement, comme le souligne toutes les entreprises interrogées. Une formation suffisante est déterminante dans le choix du pays d'implantation. L'entreprise ne peut financer que des offres de formation courte. Au-delà, l'investissement est trop lourd.

Les difficultés liées à l'infrastructure électrique/numérique sont importantes : les coupures d'électricité sont très, trop fréquentes (Netinka, création de sites Internet, interview Lionel Zinsou).

##### **Les clés de la réussite, selon les responsables d'entreprise engagés sur ces marchés :**

#### Proximité

Toutes les entreprises entendues rapportent l'importance d'être sur place, d'aller en Afrique pour étudier les besoins locaux, trouver des partenaires etc.

Il est « impossible de piloter de France » (Outside-Bo).

Tous rappellent dans le même temps que le continent africain est chronophage. Il faut donc avoir les moyens d'aller sur place et d'y étudier les besoins et les circuits.

Une aide à destination des PME est donc nécessaire (6D).

*« Une entreprise qui souhaite simplement commercialiser ces produits ou service a aujourd'hui peu de chances de succès en Afrique. La majorité des pays africains sont arrivés à un stade de développement qui leur permet d'être plus exigeant : Les produits doivent être réellement adapté au besoin, la question de la maintenance est devenue essentielle. Pour s'implanter durablement sur les marchés africains, une entreprise doit s'appuyer sur un partenaire local, ou envisager la création d'une filiale. » Canal +*

*« Les pays africains veulent entrer dans une économie de transformation locale : la fabrication de composants peu techniques, l'installation d'ateliers d'assemblage, le développement de services de maintenance sur place permettent de répondre à l'attente des autorités publiques et de réduire les coûts de production ». Canal +*

### **Humilité**

*« Dans les anciennes colonies, le côté donneurs de leçon est un « killer de business » Canal +*

Il faut arrêter de se positionner en donneurs de leçon, qui peut être une tendance des entreprises françaises. Le directeur d'AVN raconte qu'un de ses partenaires était dans cette posture et qu'il a dû l'écarter pour faire du business au Maghreb. Il faut rester humble !

Il faut donc faire attention dans les discours sur la RSE (AVN, en Algérie, réticence des normes venues de France). Une affirmation des normes sans s'adapter au local n'est pas bienvenue, ni efficace.

### **Intelligence du terrain**

Un certain nombre d'entreprises mettent en avant les liens à nouer avec la diaspora africaine en France, pour développer une intelligence plus fine du terrain, des besoins, des cultures.

Il est également important d'utiliser le grand nombre de jeunes diplômés africains ou issus de la diaspora, qui ont été formés en France, en Europe. Une langue en commun est un atout pour le business qu'il faut entretenir.

*« De plus en plus d'élites sont formées aux Etats Unis, en Europe, en France et ont obtenu un bon niveau d'étude et une première expérience dans les pays du Nord. Ils connaissent les 2 cultures et mode d'organisation. Avec la stabilisation démocratique et le retour de la croissance, beaucoup aspirent à « retourner au Pays ». Nous n'avons aucun problème pour recruter des dirigeants d'origine africaine pour gérer nos filiales en Afrique. Ceci est un vrai plus pour le développement des affaires ». Canal +*

Exemple du partenariat entre Asolution et Netinka, deux entreprises qui créent et vendent des sites internet, entre Lyon et le Burkina Faso. Le directeur de Netinka est issu de la diaspora burkinabé à Lyon, et a décidé de retourner au pays.

Exemple d'APITECH au Rwanda : le directeur s'est renseigné auprès de la diaspora rwandaise à Lyon, avant de lancer ses activités au Rwanda.

Plusieurs entreprises nous ont également fait part du fait que certains membres de la diaspora préfèrent ne pas se lancer en business dans leur pays d'origine, mais plutôt dans un autre pays d'Afrique, à la vue des pressions souvent importantes des familles et amis.

### **L'approche responsable**

Peu d'entreprises mettent en place des politiques RSE et celles qui le font le font souvent sous la contrainte (pression des consommateurs, des ONG, des marchés internationaux : si l'entreprise partenaire veut exporter, alors elle prend en compte les normes occidentales de RSE. Si non, ce n'est pas vraiment une priorité, (AVN)).

Les entreprises mettant en place de véritables politiques RSE sont majoritairement des entreprises agissant dans certains secteurs (mines, infrastructures, agro-alimentaire).

Le terme RSE en Afrique recouvre souvent des pratiques relevant plus du mécénat et de la philanthropie que de la RSE. Les marchés africains sont souvent une occasion de valoriser le travail des salariés, à travers des missions « humanitaires » ou de RSE (Schneider Electric, pour les salariés de ses filiales locales) et d'améliorer l'image de l'entreprise.

Si les principes fondamentaux de la RSE sont universels, les pratiques à mettre en place pour traiter chacune des questions centrales de la RSE doivent nécessairement être adaptées aux cultures et à l'environnement du pays (humilité).

Les Etats et collectivités, ainsi que les acteurs locaux plus généralement, sont de plus en plus attentifs aux impacts environnementaux et aux retombées locales des grands projets (nombre d'emploi locaux créés, renforcement des compétences) aux enjeux de maintenance. En Côte d'Ivoire par exemple, ces questions sont clairement inscrites dans les appels à projet et sont même « surpondérées ». En Algérie, la création d'une filiale est même une obligation (exemple d'AVN).

Différentes formes d'engagements responsables :

- Politique d'achat responsable (Groupe Gerber Refresco - ATB),
- Privilégier le travail en partenariat avec une entreprise locale, ou via la création d'une filiale pour générer de l'emploi sur place. Cela est vrai pour la grande majorité des entreprises auditionnées, mais à partir du moment où l'activité en Afrique commence à prendre une place importante dans le CA de l'entreprise,  
L'implantation locale d'unités pour l'assemblage, la production de composants peu technique est plus rarement observée,
- Renforcement des compétences : l'importance de la formation est rappelée par toutes les entreprises interrogées et plusieurs d'entre-elles portent des actions dans ce domaine (Groupe Gerber Refresco en lien avec ONG ATB sur le middle management et les processus qualité notamment ; ADEA),
- Relation au territoire (Club Med : achat local ; La Compagnie Fruitière : développe un réseau de producteurs locaux autour de ses propres exploitations).

## DES PARTENARIATS AVEC LES ONG ET COLLECTIVITES LOCALES

### **Les ONG**

Globalement, les entreprises entendues n'ont que peu de contacts avec des ONG. On ressent une certaine défiance, un manque de compréhension mutuelle. Quelques entreprises telles que SEB ou Schneider Electric témoignent cependant de partenariats intéressants. Les ONG et les entreprises peuvent être complémentaires. Les ONG ont une bonne connaissance du terrain, des besoins locaux, des filières locales de production, des circuits de distribution, des acteurs locaux etc.

Pour le groupe SEB, le challenge le plus important pour les entreprises possédant une offre de produits destinés à l'Afrique est la distribution, dont les circuits sont peu développés. SEB a donc un projet de partenariat avec une ONG sur ce sujet.

Pour Schneider Electric, des partenariats intéressants sont possibles, notamment en matière de formation. Après une définition, ensemble, de modules de formation, les ONG préalablement choisies peuvent « répliquer les pilotes ».

Une démarche qui peut prendre du temps mais qui mène à des partenariats efficaces et solides dans le temps (S

### **Les collectivités locales**

Les entreprises mettent en avant l'importance des territoires, des richesses entrepreneuriales des territoires, et souhaitent moins de concurrence entre entreprises françaises. Elles notent également que Paris ne devrait pas concentrer tous les efforts en matière de partenariats pouvoirs publics/entreprises et de « diplomatie économique » (Aéroports de Lyon).

La majorité des entreprises entendues reconnaissent que les collectivités locales ouvrent des portes institutionnelles intéressantes, sinon inaccessibles, surtout pour les PME.

Mais l'institutionnel ne remplacera jamais le savoir-faire, le travail, les compétences d'un chef d'entreprise en matière d'études des besoins, etc., comme le rappelle le directeur de Netinka.

Finalement, peu d'entreprises utilisent ce type de partenariat. Les modalités d'un tel partenariat collectivité/entreprise sont donc à travailler (délais trop courts pour les entreprises, missions trop ponctuelles etc.) et notamment pour bénéficier aux PME qui n'ont pas la force de frappe de grands groupes comme SEB ou Canal+.

## **ANNEXE 4**

### **Fiches « initiatives »**

#### **Entreprises**

- **Entreprise internationale SEB**
- **Fondation SCHNEIDER ELECTRIC**
- **Start up KARETHIC**
- **Start up LAGAZEL**
- **Entreprise RDS**
- **Entreprise GILSON**

#### **Démarches collectives**

- **L'ADEA**
- **Forum Sénégal organisé par l'ARDE d'Auvergne**
- **Le Club IFARI**

#### **Exemple de partenariats ONG entreprises**

- **L'ONG ATB,**
- **Les partenariats types noués par Entrepreneurs du Monde,**
- **Les partenariats types noués par Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières**



Le groupe SEB est présent dans près de 150 pays dans le monde.

Il s'agit d'une entreprise très internationale : plus de 80 % de son CA vient de ses activités à l'international.

## Le défi

- S'implanter sur les marchés africains, où le groupe n'est encore présent que faiblement ;
- Avancées faibles dues à :
  - des problèmes géopolitiques et de sécurité,
  - un ralentissement de la croissance dans certains « pays phare » (dépendant du pétrole notamment),
  - le système de distribution n'est pas bien organisé (peu de grandes enseignes),
  - des problèmes de corruption.

## Perspectives : Une démarche RSE/éthique pour s'installer en Afrique

- ✱ Cible : les ménages aux faibles revenus, prêts à investir, exigeants sur le SAV, sur la fiabilité, la qualité des produits ;
- ✱ Moyens : des produits BOP (Bas de la Pyramide) :
  - des produits peu chers,
  - produisant moins d'énergie,
  - répondant aux règles sanitaires (captent les nombreuses fumées nocives),
  - proposant des prises pour recharger les téléphones.
- Une production en partie locale : soutenir l'emploi local et réduire les coûts ;
- Un partenariat nécessaire avec les ONG (Entrepreneurs du Monde, Care, Aide et Action, Croix-Rouge, WWF...) :
  - connaissance des besoins locaux et des réseaux de distribution,
  - définition du mode de production et de distribution (vente non pas aux particuliers, mais aux communautés par exemple, location plutôt que vente ?),
  - gage de la démarche éthique de l'entreprise.

## Les difficultés à dépasser

- Une viabilité économique longue à trouver ;
- Une démarche BOP difficile à imposer/adopter au sein même de l'entreprise ;
- Une démarche BOP face à d'importants problèmes de distribution (circuits peu ou inexistants) ;
- Un exemple à suivre : l'entreprise ESSILOR qui a investi les marchés émergents (notamment l'Inde) dans le domaine optique, en lien avec des ONG et le Ministère de la santé local.



## Une politique RSE bien définie, illustratrice du changement de paradigme dans les relations entre aide au développement et économie :

- ✦ Avant, la Fondation SCHNEIDER (3 - 4 personnes) devait « faire du bien pour les jeunes », en prenant une distance absolue avec le business.
- ✦ Aujourd'hui, après un processus d'une dizaine d'années, l'entreprise est arrivée à la conclusion qu'elle « ne fera jamais rien de mieux en matière de RSE que dans son secteur d'activité, c'est-à-dire l'énergie ». Et que l'apport clé de la fondation Schneider est de replacer la dimension économique au cœur de ses initiatives solidaires.
- ✦ S'est donc développée, en parallèle de l'activité commerciale classique, une Direction du développement durable qui gère, depuis 2009, un programme d'accès à l'énergie. Il comprend 3 piliers :
  - 1- La création d'offres adaptées, leur fabrication et leur commercialisation (social business).
  - 2- Le financement de micro-entreprises, essentiellement locales, d'accès à l'énergie (sous la forme d'un fonds).
  - 3- La formation et l'entrepreneuriat (en lien avec des ONG).
 La Fondation SCHNEIDER participe dans les aspects caritatifs de ces différents volets.

## La promotion de la RSE en Afrique

- ✦ Une réelle prise de conscience est observée, amenée par les évolutions climatiques, problématique majeure dans la zone subsaharienne,
- ✦ Des structures, des experts, des ONG locales apparaissent, qui sensibilisent et forment à la RSE.

## Un partenariat nécessaire avec les ONG et les collectivités

- ✦ Des synergies entre Entreprises et ONG sont intéressantes, et notamment pour l'application de la RSE.
- ✦ C'est une démarche qui prend du temps (trouver les bons partenaires, etc.) mais qui aboutit à des partenariats solides dans le temps, et efficaces.
- ✦ SCHNEIDER ELECTRIC développe des partenariats avec des ONG dans le cadre du volet « Formation et entrepreneuriat ». Les ONG partenaires répliquent les pilotes de formations mis en place avec l'entreprise.
- ✦ SCHNEIDER ELECTRIC a également développé des partenariats avec des Collectivités locales, et notamment la Ville de Grenoble, dans le cadre de sa coopération décentralisée avec la Ville de Ouagadougou.
- ✦ Une complémentarité intéressante : les entreprises et les Collectivités locales « n'ouvrent pas les mêmes portes ». L'entreprise permet d'atteindre le milieu industriel, quand les Collectivités ouvrent les portes du milieu institutionnel.



Le Karité en Afrique est un arbre sacré. Il pousse généralement de façon naturelle et contribue à la qualité de l'écosystème. 17 pays africains sont producteurs de karité. La production de karité est conduite essentiellement par les femmes (28 000 femmes productrices au Bénin). Cette activité traditionnelle de cueillette leur permet d'obtenir un complément de revenu essentiel en période de soudure. Le commerce des noix de Karité est conduit principalement par les hommes. Les amandes de karité transformées en beurre de karité selon des méthodes de production artisanales, par les femmes est distribué sur le marché local et, sans traitement supplémentaire, auprès de marques de niche de l'industrie cosmétique. La noix de karité entre dans des productions agroalimentaires et cosmétiques. Elle est achetée à bas prix et transformée en Europe ou en Asie. Il y a eu quelques tentatives de développement de plantations industrielles de karité mais qui se heurtent à une forte résistance sociale. Il y a une forte présence d'ONG dans cette filière mais on constate une difficulté de ces acteurs à trouver des débouchés rémunérateurs.

### Le défi relevé par l'entreprise

Production d'un Karité de qualité supérieure certifié biologique et équitable en Afrique, à destination d'artisans et marques internationales de niche du circuit spécialisé ou sélectif pour développer des débouchés durables à forte valeur ajoutée pour les femmes productrices de karité.

### Un partenariat entre 2 sœurs françaises d'origine béninoise qui ont donné naissance à 2 entreprises en France et au Bénin

Société Karethic basée à Vaulx-en-Velin, créée en 2013	Société Karethic basée au Bénin, créée en 2008
Développement d'une large gamme de produit cosmétique à base de Karité de qualité premium Un effectif de 6 salariés	Création d'un atelier de transformation et de formation aux techniques de production écologiques mis à disposition et géré par 12 coopératives, rassemblant 500 femmes Effectif de 3 personnes
<b>Apport de chaque l'entreprise</b>	
Capacité à mobiliser une expertise technique : partenariat avec un laboratoire français disposant d'une forte expertise en innovation et de moyens de recherche pour développer des formules à froid permettant de préserver au mieux les propriétés des plantes. Capacité à mobiliser des financements solidaires via le comptoir de l'innovation Distribution des produits en relai avec des grandes enseignes du circuit spécialisé bio, équitable, végan.	Connaissance fine du milieu et des processus de production alliant technique artisanale et mécanisée. Garantie de la qualité grâce à une maîtrise du processus de transformation Garantie d'un volume de production grâce à un prix d'achat qui se veut rémunérateur pour les femmes (prix 3 fois supérieur) Implication des hommes dans le projet en développant la production de miel de karité Promotion sociale des femmes (obligation de scolariser les filles pour être partenaires du projet)
<b>Retombées escomptées à moyen terme</b>	
Création de 10 emplois directs	Apport d'un complément de revenu significatif en période de soudure pour 800 femmes et leur foyer (2500 personnes) Amélioration de la scolarisation des filles



**START-UP**



## Les chiffres-clés

- 1,2 milliard d'être humains sans électricité dont 600 millions en Afrique,
- Les ménages africains consacrent 20 % de leur budget pour s'éclairer.

## Le défi

- Proposer des produits à base d'énergie solaire durable, recyclables et adaptés au besoin des populations rurales les plus éloignées, à un prix accessible et rentable,
- Développer de petites unités de production industrielle de lampes solaires en Afrique : atelier de 15 à 20 monteurs/réparateurs produisant 150 à 200 mille lampes par an.

## Le marché

- Marché concurrentiel : présence de produits « low cost » en matière plastique fabriqués essentiellement en Asie,
- Volonté de se distinguer par la qualité des produits, l'existence d'un service après-vente et la marque « Fabriqué en Afrique ».

## Un partenariat entre 2 frères et 2 entreprises

<b>Entreprise CHABANNE SAS</b> basée à Saint- Galmier en France	<b>Entreprise CB Energie</b> basée à Dédougou au Burkina Faso
Une entreprise leader en France et en Europe dans le domaine du fil métallique Un effectif de 70salariés Un chiffre d'affaires 12 000 000 €	10 années d'expérience dans la production de lampes et l'installation de panneaux solaires au Burkina Faso Un effectif de 30 salariés Un chiffre d'affaire de 1 000 000 €
<b>Apport de l'entreprise</b>	
Appui technique pour la Conception des produits Conception d'un système d'usine en kit pouvant être assemblé à partir de 2 containers Appui logistique et financier	Conception grâce à une connaissance fine des besoins, de la concurrence, du marché Maîtrise des règlementations Outils de production, outils logistiques, service après-vente, circuit de distribution existant
<b>Retombées escomptées</b>	
Un débouché nouveau pour l'entreprise CHABANNE au travers de la réalisation et de la fourniture des composants techniques Une quinzaine d'emplois créés	10 ateliers de pliage, montage, assemblage en 2020 250 emplois directs générés 1,3 million de lampes vendues 6 millions de bénéficiaires

## Un partenariat à construire avec des ONG et/ou collectivités

Les lampes solaires développées par la Société LAGAZEL répondent particulièrement à un enjeu d'amélioration des conditions d'étude des enfants en milieu rural, secteur où interviennent de nombreuses collectivités et ONG. Elles sont également un outil indispensable pour continuer à exercer une activité économique le soir (Vente sur les marchés, Artisanat, Recharge des mobiles...). Ces lampes permettent durablement d'apporter de la lumière dans les foyers pour faciliter les tâches quotidiennes.



## RDS en bref

- ✱ Activité : robinetterie industrielle de procédé,
- ✱ Création en 1984,
- ✱ Implantation : Les Marches en Savoie,
- ✱ Chiffre d'affaire : 1,5 M€,
- ✱ Effectif : 6 salariés,
- ✱ Capital familial.

## Marchés africains : positionnement et perspectives

- ✱ Un marché concurrentiel : présence forte d'autres entreprises européennes qui exercent leur activité dans un cadre moins contraint.
- ✱ En 2010, obtention des premiers marchés au Mali pour l'installation d'une quinzaine de puits de forage pour faciliter l'accès quotidien des populations à l'eau potable.  
En 2016, discussions en cours pour fournir des installations sur une unité de traitement de la noix de cajou, une huilerie en Côte d'Ivoire, une savonnerie au Mali.
- ✱ Perspectives : augmenter de 40 à 50% la part du chiffre d'affaire de l'entreprise réalisée en Afrique.

## L'approche responsable et partenariale des marchés africains

- ✱ Offre de **solutions clés en main** au travers d'un partenariat avec l'entreprise « Sylène », société de pompage et automatisation industrielle, basée à Chambéry.
- ✱ Développement d'une **offre de maintenance** en partenariat avec des entreprises, ou organismes sur place.
- ✱ Construction d'une **offre de formation** sur une quinzaine de jours en partenariat avec le Greta et le lycée Louis Armand de Chambéry pour renforcer les compétences des équipes locales.  
Perspectives : former en 10 à 20 personnes par an sur les 3 pays où l'entreprise est implantée (Côte d'Ivoire, Nigéria et Ghana).
- ✱ Projet de **création d'unités d'assemblage et d'installation sur place** pour réduire les coûts. L'entreprise basée en Savoie fournira le matériel technique. Les cuves, les charpentes métalliques pourront être fabriquées sur place.



## L'entreprise Gilson en bref

- Activité : conception et installation d'ateliers artisanaux et semi industriel clé en mains pour la production de jus et purées de fruits,
- Création en 1959,
- Implantation : Haute Ville sur Fier en Haute-Savoie,
- Chiffre d'affaire : 650 000€,
- Effectif : 5 salariés,
- Capital familial,
- L'entreprise Gilson intervient aujourd'hui dans 29 pays en Europe, Amérique latine et Afrique.

## Rapide historique de l'entreprise

- L'entreprise Gilson a développé de premiers ateliers de transformation à la ferme dans les années 60 pour permettre aux arboriculteurs de tirer parti des 'reliquats de triage'. Des unités de transformation se sont progressivement développées en France en lien avec de petits groupes de producteurs en s'appuyant sur des procédés artisanaux puis semi-industriels. Ces unités transforment aujourd'hui en moyenne 5 à 6 millions de litres par an (alors que les grandes unités industrielles transforment 800 000 litres par jour).
- L'entreprise s'est appuyée sur des partenariats avec les lycées agricoles pour renforcer son positionnement sur le marché.

## Marchés africains : positionnement et perspectives

- Les marchés africains sont en pleine croissance mais jugés complexes à aborder du fait notamment d'un manque de projection dans le temps et d'entraïdes.
- Importants développements au Maroc, car synergies possibles avec un programme de développement déployé par le roi du Maroc pour soutenir la création de petites unités de transformation (doté de 60 000 puis 100 000 € par an).
- Souhait de s'implanter au Burkina Faso, en s'appuyant sur le partenariat avec l'ONG ATB et en investissant dans la formation.

## L'approche responsable et partenariale des marchés africains

- Création d'une unité mobile de transformation pour la production de jus de fruits qui a été mise à disposition d'un centre de formation aux métiers agricoles dans la région des hauts bassins au Burkina Faso en partenariat avec l'ATB. Cette unité mobile d'un coût de 42 000€ a été réalisée grâce à un appel à financements participatifs.
- Installation d'un outil de démonstration et de formation au Maroc pour réduire les coûts de formation et lever les problèmes de visa.
- Développement de kit de maintenance, et formation d'entrepreneurs locaux pour qu'ils soient en capacité d'assurer la maintenance des équipements dans 98% des situations.



M. Kanté, Directeur de l'Agence pour le Développement des Entreprises en Afrique (ADEA) a travaillé en 1993 auprès de la Commission européenne sur la question de la mobilisation des PME face aux enjeux de développement. Il a alors fait le constat suivant : 99 % des entreprises européennes sont des PME et **ce qui manque aux PME, c'est le réseau pour identifier les projets et les bons partenaires.**

## Positionnement stratégique

L'ADEA intervient sur les 2 zones économiques UEMOA et CEMAC (zones d'intégrations économique et monétaire, réunissant les pays les plus pauvres du monde).

Elle s'est spécialisée dans **2 secteurs essentiels pour le développement des pays en Afrique et sur lesquels les entreprises de Rhône-Alpes disposent d'un avantage comparatif :**

- Secteur "EAU" : Potabilisation, pompage, assainissement, traitement des déchets,
- Secteur "ÉNERGIE - EnR" : Equipement électrique, production, automatismes, solaire, hydroélectricité,...

En effet, les grands groupes mondiaux intervenants dans ces domaines sont tous présents en Rhône-Alpes. Le tissu de PME développant des savoir-faire spécifiques est dense. Les besoins en Afrique sont immenses et les projets. L'ADEA envisage d'intervenir dans le champ de la ville intelligente et durable.

## La méthodologie

L'ADEA a développé des premiers courants d'affaires sur des opérations de maintenance. En effet, les PME peuvent apporter des solutions techniques plus rapidement que les grands groupes et étaient donc facilement concurrentielles.

Elle a depuis structuré une démarche de prospection et d'accompagnement qui consiste à :

- identifier des grands projets bénéficiant de financements internationaux et qui seront réalisés à moyen terme dans les domaines de l'eau et de l'énergie.
- mobiliser les entreprises régionales et les décideurs et responsables de projets des pays africains au travers du forum « Eurafic ».
- organiser 3 ou 4 missions collectives chaque année autour de grands projets pour mutualiser les compétences et nouer les partenariats utiles.
- apporter un accompagnement individuel pour sécuriser les partenariats d'affaire et favoriser des partenariats économiques responsables.
- rechercher des solutions de financement avec la Coface, BPI et des banques privées.

Cette démarche permet à des PME, apportant des solutions techniques innovantes et travaillant en réseau, d'emporter des marchés sur des grands projets face à des grands groupes internationaux.

## Quelques chiffres

L'ADEA dispose d'une base d'une centaine d'entreprises partenaires en Auvergne-Rhône-Alpes. Chiffre d'affaires moyen des projets réalisés par les PME accompagnées: 15-20 millions.

Nombre d'entreprises accompagnées en 2015 par l'ADEA : 100 (25 PME se sont déplacées en mission individuelle ; 20 PME en mission collective autour d'un projet ; 50 PME exposant dans le cadre Forum EURAFRIC.



L'Agence régionale de développement économique d'Auvergne a été à l'initiative du 1er Forum Economique Auvergne-Sénégal de Clermont-Ferrand en 2015.

### Origine du projet

Un administrateur de l'ARDE Auvergne, Monsieur Alain MARTEL, Délégué Auvergne du Groupe EDF s'est rendu à deux reprises au Sénégal en 2014 et a souhaité favoriser le rapprochement de l'Auvergne avec ce pays. D'autres grands comptes du territoire ont rejoint son ambition.

### Les objectifs partagés par les deux territoires lors de cet évènement

En matière de développement économique :

- ✦ Favoriser la promotion du Plan Sénégal émergent
- ✦ Initier et développer des partenariats dans des secteurs stratégiques communs entre les entreprises
- ✦ Informer les entreprises auvergnates sur le potentiel d'investissements et d'opportunités d'affaires au Sénégal
- ✦ Identifier les besoins des entreprises sénégalaises à la recherche d'accès à la vente et à l'implantation sur le marché français et voir comment l'Auvergne peut y répondre.

En matière d'enseignement et recherche : développer des partenariats entre universités et grandes écoles des deux territoires.

### Un évènement co-construit avec les partenaires sénégalais dans une perspective opérationnelle

- ✦ Mise en place d'un Comité de pilotage avec les partenaires institutionnels et privés des deux territoires pour des ambitions partagées,
- ✦ Audience avec Son Excellence, l'Ambassadeur du Sénégal à Paris,
- ✦ Contenu et thématiques travaillées avec les partenaires (inter culturalité et concertation),
- ✦ Une prise de parole d'acteurs institutionnels et économiques pour illustrer la conférence sur le Plan Sénégal Emergence,
- ✦ Des rencontres BtoB pour favoriser l'émergence de partenariats.

### Résultats

- ✦ Ce premier Forum a réuni près de 200 participants (196 exactement) composés à 59% de décideurs économiques et chefs d'entreprise dont 22% du Sénégal. 155 participants ont assisté aux ateliers sectoriels de l'après-midi.
- ✦ **11 grandes entreprises** (Limagrain, Almerys, EDF, Ingerop, Apave, Crédit Agricole, Fondation Thea, CSP, Eiffage, Denos, Titel) + **49 ETI-PME** ont participé à l'évènement. 15 projets ont été identifiés et ont fait l'objet d'un suivi par l'ARDE.
- ✦ Sur le volet Enseignement – Recherche, des discussions ont été engagées par SIGMA Clermont-Ferrand (école d'ingénieurs) et par le CHU Clermont-Ferrand avec des partenaires au Sénégal.



## Objet d'IFARI

LE CLUB IFARI est une passerelle entre l'Afrique et la France qui réunit des femmes et des hommes issus du monde sociétal et entrepreneurial, animés par une volonté commune d'agir.

C'est un laboratoire d'idées et une force de propositions, mises à la disposition de nos partenariats, dans le cadre de ses actions inter métropolitaines ; un trait d'union novateur complémentaire des relations institutionnelles et basé sur des communautés de destin. IFARI crée l'espérance en partageant les attentes des populations et en développant des partenariats qui leur seront utiles et profitables.

Des groupes de travail sont constitués en vue de réfléchir et d'agir dans les domaines du développement économique et l'aménagement des territoires, la sauvegarde de l'environnement, l'éducation et la formation, la recherche et la santé, le partage des cultures

IFARI veut tisser des relations pérennes dans le cadre de projets à forte valeur ajoutée pour tous et notamment pour les peuples.

## La démarche D'IFARI

La démarche part du constat que la France et l'Afrique ont un avenir commun si des initiatives émergent afin de mener des projets à l'échelle des territoires et des villes. Cette démarche, soucieuse de dépasser la Coopération institutionnelle, privilégie le dialogue de métropole à métropole. En effet, l'échelle métropolitaine autorise une action nouvelle, plus rapide, qui s'écarte de toute vision classique afin de mieux permettre une refondation des relations. Les communautés de destin, issues des métropoles et de leurs territoires, porteront plus aisément les attentes et les volontés auprès des partenaires rassemblés dans la construction de cette voie commune pour un nouveau siècle. Ainsi un groupe de responsables lyonnais (acteurs économiques, universitaires, journalistes) a souhaité voir leur ville et leur région développer des relations pérennes avec l'Afrique.

Lyon s'affirme comme un pôle métropolitain de taille européenne, véritable porte économique du cœur de l'Europe. Son développement s'est appuyé sur des relations très fortes avec l'Afrique, via l'arrivée à Marseille des principales routes maritimes méditerranéennes (Alger, Tunis, Tanger). Elle comprend de nombreuses composantes de sa population dont les origines africaines ont favorisé des liens avec les principaux pays de l'ouest de ce continent. Ce sont autant d'atouts pour concevoir ce nouveau dialogue.

Considérant la nécessité d'établir une démarche basée sur une relation d'équilibre, non pas dans un rapport nord-sud jugé dominateur mais dans un échange de partenaire à partenaire selon les principes d'égalité et d'intérêt commun, ce groupe a vu sa démarche rencontrer un écho grandissant.



## L'Association Aide Technique Bénévole

Elle s'est engagée depuis plus de 30 ans en soutien au développement de l'entrepreneuriat en Afrique « pour une prise en charge de l'individu par son travail » en s'appuyant sur le développement de partenariats gagnant-gagnant entre entreprises régionales et africaines.

Elle ancre son action sur 2 territoires : les 2 Savoies et plus largement la région Auvergne-Rhône-Alpes et la région des hauts plateaux au Burkina Faso.

Elle soutient le développement d'un commerce plus équitable et met un accent particulier sur la formation professionnelle indispensable pour atteindre une qualité de production.

Tout l'enjeu, pour les entreprises du Burkina, est de pouvoir se projeter à moyens termes afin d'améliorer leurs produits et d'acquérir les moyens de production, compétences et certifications, indispensables pour satisfaire les marchés à l'export. Pour les entreprises régionales, c'est un levier pour sécuriser et améliorer la qualité de leurs approvisionnements. Et, de plus en plus souvent, un levier pour mettre en œuvre leurs engagements RSE.

### Modalité d'intervention et historique

L'association recherche des débouchés en Région pour des produits d'Afrique de l'Ouest et réciproquement. Elle accompagne les entreprises partenaires pour une approche responsable des marchés et pour renforcer l'effort de formation.

- En 2007, dans le cadre de la Coopération Décentralisée entre la Région Rhône-Alpes et la Région des Hauts-Bassins, ATB met en relation la Société DAFANI (Orodara – Région des Hauts Bassins) avec la société Refresco-France-Delifruits (Saint-Donat-l'Herbasse – Drôme) et le Centre International de Recherche en Agronomie Tropicale pour le Développement -CIRAD) - (Montpellier) en faveur de son produit phare : la pulpe de mangue. La Société Refresco-France-Delifruits devient cliente et partenaire de Dafani. En contrepartie, la Société Dafani, consciente de sa responsabilité sociale, met en place diverses actions en faveur de son personnel et aussi de la population urbaine de la Commune d'Orodara.
- Dès 2013, ATB se tourne vers d'autres entreprises burkinabé de transformation des fruits (fruits séchés, jus...) pour que celles-ci trouvent des débouchés à leurs produits. Pour cela, ATB favorise leur participation à divers Salons européens (SIAL, NATEXPO, ...) et les met en contact avec Max REYNES, ex Directeur de l'UMR QualiSud, au CIRAD, devenu auto-entrepreneur. L'heure est venue, pour les entreprises de transformation burkinabé, d'acquérir de nouvelles compétences et de nouvelles certifications pour satisfaire leurs besoins en matière d'exportation de qualité...
- ATB commence à mettre en place, avec l'aide d'une étudiante de L'Université Lyon 2 encadrée par un expert en Agronomie Tropicale (ex Directeur de l'UMR QualiSud, au CIRAD) et avec divers autres partenaires, un projet de cluster, destiné à la formation d'entreprises burkinabé dans le domaine de la transformation des fruits :

### Résultats :

- Une dizaine d'entreprises d'Auvergne-Rhône-Alpes sont partenaires. Quelques échecs : des PME peuvent difficilement faire face à des aléas sur les quantités ou la qualité des produits attendus. Principale réussite : le partenariat noué entre l'entreprise DAFANI et Refresco qui achète aujourd'hui 1/3 de ces purées de mangues auprès de l'entreprises DAFANI, participe à l'effort de formation et fait un effort sur les prix.
- Au Burkina Faso, l'entreprise DAFANI est devenue un exemple de réussite et d'engagement en faveur de la RSE. Le projet de cluster regroupe aujourd'hui une dizaine d'entreprises.



**ONG**



**Partenariat  
ONG -Entreprises**

## Un développement de partenariats avec des entreprises pour mieux répondre aux besoins des familles qu'elle accompagne



**L'OCCITANE**

### Constat

90 % du beurre de karité utilisé par L'OCCITANE dans la fabrication de ses produits vient du Burkina Faso.

- La marque L'OCCITANE a soutenu tôt les filières de production de karité. En 2009 l'entreprise travaille avec plus de 17 000 femmes réparties dans des unions de productrices de karité.
- Volonté d'appuyer les femmes dans le développement et la gestion d'activités de contre-saison (de novembre à avril : élevage, restauration, commerce) à travers des services financiers et des formations.
- L'offre de microfinance existante ne répond pas aux besoins des Unions de productrices de karité.

*Recherche d'un partenaire au Burkina Faso pour permettre aux femmes productrices de karité d'accéder à l'épargne, au crédit et à des formations pour développer leur activité génératrice de revenus*

### Actions

En tant qu'incubateur Entrepreneurs du Monde favorise l'émergence d'institutions de microfinance locales qui permettent l'accès à des services de microfinance sociale adaptés aux personnes en situation d'exclusion ou d'extrême pauvreté

La marque L'OCCITANE a soutenu tôt les filières de production de karité. En 2009 l'entreprise travaille avec plus de 17 000 femmes réparties dans des unions de productrices de karité.

Volonté d'appuyer les femmes dans le développement et la gestion d'activités de contre-saison (de novembre à avril : élevage, restauration, commerce) à travers des services financiers et des formations.

L'offre de microfinance existante ne répond pas aux besoins des Unions de productrices de karité.

### Retombées

#### Pour L'OCCITANE :

- ✿ Soutien économique de 7 500 femmes pendant la contre-saison (2015),
- ✿ Fidélisation des productrices, approvisionnement assuré dans le temps,
- ✿ Présence d'un partenaire technique sur le terrain.

#### Pour Entrepreneurs du Monde :

- ✿ Développement des activités de microfinance sociale dans des zones isolées du Burkina Faso,
- ✿ Meilleure visibilité en France et nouvelles actions pour collecter des fonds,
- ✿ Perspectives sur le terrain.

#### Pour les bénéficiaires :

- ✿ Accès à des services financiers et socioéconomiques adaptés à leurs besoins et au contexte,
- ✿ Développement des activités économiques et, à terme, amélioration des conditions de vie.



## Constat

Les programmes de microfinance sociale créés par Entrepreneurs du Monde ont des besoins qui nécessitent la mobilisation d'experts

- 900K€ : c'est le montant nécessaire à Entrepreneurs du Monde pour créer et développer un programme de microfinance sociale sur 3 ans (avec appui technique et hors fonds de crédit). Les programmes d'Entrepreneurs du Monde atteignent la viabilité financière après 3 et 6 années d'existence.
- Entrepreneurs du Monde manque de disponibilités pour répondre à certaines sollicitations de ses programmes (étude de marché, renforcement de la performance sociale, cartographie des risques, etc.)
- BENEVOLAB permet à des bénévoles issus de tous les métiers du groupe BNP Paribas ou d'autres horizons de mettre leurs compétences au service des IMF dans de nombreux pays.
- Identification d'un partenaire pour répondre aux besoins des programmes de microfinance sociale créés par Entrepreneurs du Monde et faire monter en compétences des équipes locales.

## Actions

BENEVOLAB offre l'opportunité à celles et ceux qui le souhaitent, de mettre bénévolement leurs compétences au service d'Institutions de Micro Finance (IMF) et d'ONG internationales développant des projets à fort impact social et économique.

Dans le cadre du partenariat avec BENEVOLAB, Entrepreneurs du Monde :

- Analyse les besoins exprimés par les programmes de microfinance sociale,
- Sollicite BENEVOLAB à travers des termes de référence clairement définis avec le programme sur le terrain,
- Participe au choix des candidats et à la préparation de la mission (convention, préparation logistique, outils et pilotage).

## Retombées

**Pour BENEVOLAB :**

- ✿ Source de motivation pour les salariés du groupe BNP ou d'autres horizons,
- ✿ Réponse aux engagements RSE,
- ✿ Acquisition de compétences.

**Pour Entrepreneurs du Monde et les IMF de son réseau :**

- ✿ Accès à une expertise bénévole dans de nombreux domaines (gestion financière, contrôle interne, gestion du risque, etc.),
- ✿ Travail pro bono,
- ✿ Articulation avec d'autres activités de la BNP Paribas.



En 2010, Total a lancé l'initiative « Total Access To Solar » :

- ✿ Sélection de produits d'éclairage solaire de haute qualité pour une diffusion massive dans les pays où Total est implanté. Produits co-brandés « Awango by Total »,
- ✿ Distribution des produits solaires dans le réseau des stations-service de TOTAL,
- ✿ *Via ce réseau, Total peine à toucher les populations les plus vulnérables → Recherche d'un partenaire pour la distribution de ses produits « au dernier kilomètre ».*

Depuis 2010, *Entrepreneurs du Monde* agit contre la précarité énergétique par la mise en place de réseaux de distribution de produits de cuisson et d'éclairage propres et économiques pour toucher les familles les plus vulnérables

Réalisation d'études préalables pour le choix des produits et des fournisseurs : études de marché, tests produits, essais ménages...

Identification de Total comme partenaire potentiel pour l'approvisionnement en LS et en GPL :

- ✿ *Mise en place d'un partenariat commercial pour la distribution de produits solaires et GPL dans les pays qui ont validé le choix des produits Awango et Total,*
- ✿ *Evolution du partenariat commercial vers un partenariat opérationnel aux Philippines pour la co-construction d'un projet pilote à Manille.*

## Les bénéficiaires du Partenariat

**Pour TOTAL :**

- Toucher des populations qu'ils ne peuvent pas toucher par leurs stations,
- Communication en interne et en externe.

**Pour Entrepreneurs du Monde :**

- Avoir accès à des LS dans ses pays d'intervention, sans avoir à les importer directement, et fournisseur de GPL,
- Accès à des financements,
- Bénéficiaire de leurs connaissances/compétences/réseaux dans le secteur.

**Pour les bénéficiaires :**

- Avoir accès à des produits de cuisson et d'éclairage propres et économiques.

→ Plus de 13 000 lampes solaires distribuées en Haïti depuis 2013.



**L'ORÉAL**

## Constat

L'Oréal s'est engagé en 2015 dans une démarche « carbon Balanced » qui vise à réduire l'empreinte environnementale de son activité :

- 13 000 collectrices ont approvisionné en noix de karité le fournisseur de L'OREAL lors de la campagne 2015,
- L'ébouillantage des noix de karité par les femmes collectrices nécessite environ 150 kg de bois par femme et par campagne,
- L'utilisation d'un foyer amélioré lors de cette phase de cuisson des noix, permettrait de réduire de près de 50 % la consommation de bois et de 30 % les émissions de CO<sub>2</sub>,
- Recherche d'un partenaire local pour la diffusion de foyers améliorés adaptés à l'activité de cuisson des noix auprès des groupements de femmes collectrices.

Naafa Naana vise à distribuer des produits d'accès à l'énergie au Burkina Faso à travers un réseau de revendeurs microfranchisés et de partenaires « grand-comptes ».

Nafa Naana souhaite développer ces partenariats avec des associations pour atteindre les zones rurales.

Dans le cadre du partenariat avec L'OREAL, Nafa Naana :

- ✱ Contractualise avec les artisans producteurs de foyers et met en place une chaîne d'approvisionnement,
- ✱ Réalise des sessions de sensibilisation et de promotion des foyers améliorés au sein des groupements de femmes collectrices de karité, et forme les responsables de ces groupements sur l'utilisation des produits,
- ✱ Distribue ces produits aux membres de ces associations, en leur accordant des facilités de paiement.

## Les bénéficiaires du Partenariat

### Pour L'OREAL :

- Limiter l'impact de son activité sur l'environnement,
- Fidéliser les collectrices de son fournisseur, et garantir ainsi ses approvisionnements.

### Pour Nafa Naana (Entrepreneurs du Monde) :

- Développer son réseau de distribution dans les zones rurales,
- Développer des partenariats avec les groupements de collectrices, qui servent de relai commercial,
- Garantir le remboursement des produits et optimiser ses frais de distribution.

### Pour les bénéficiaires :

- Avoir accès à des produits de cuisson et d'éclairage propres et économiques,
- Réaliser des économies de temps/ d'argent liées à leur activité.

Plus de 600 réchauds distribués lors de la dernière campagne de karité.

## Autres partenariats existants : DANONE, SCHNEIDER ELECTRIC, EDF.

Volonté d'Entrepreneurs du Monde d'innover dans ses actions en mobilisant les savoir-faire et compétences existants. Adaptation aux besoins du terrain et au partenaire, pour des partenariats gagnant-gagnant.



ONG



Partenariat  
ONG -entreprises



- Soutenir une **fédération** de coopératives cacao **du Nord d'Haïti** : 3000 membres
- Chiffre d'affaires > 450 k€
- Exportation France : Ethiquable, Valhorna, artisans **Hauts de Seine**
- **HAUT DE SEINE** : participation d'artisans chocolatiers à assistance technique et orientation projet
- Moyens financiers réservés via AVSF pour étude économique



- Création d'une Union de coopératives à **Madagascar** : 761 producteurs membres, 9 salariés
- Exportation de litchi, vanille, épices en France (Ethiquable, Herbière du Diois) et Suisse (Migros)
- CA > 100k€
- Primes et bénéfices investis dans le développement local
- Création d'un poste expert CE mutualisé AVSF / Ethiquable





- Innovation : via un mécénat financier, expérimenter des modèles de biodigesteurs familiaux dans le **Ferlo (Nord Sénégal)**
- Analyse (en cours) de la pertinence de création d'un "**social business**" sur la vente d'installation de biodigesteurs aux éleveurs sénégalais (Business Plan, étude filière, contacts acteurs bancaires, ...)



- Appui à l'identification de sources d'approvisionnement / fournisseurs de cacao de qualité auprès de coopératives et organisations économiques paysannes pour développer leur gammes de cacao d'origine
- Togo - ATSEMAWE
  - Nord Pérou – NORANDINO
  - Haïti - FECCANO



## ANNEXE 5

### La réalité de la RSE en Afrique subsaharienne

Note élaborée par Emilie AHIABA :

- ingénieur agronome et titulaire d'un master Développement Agricole Tropical,
- spécialiste de l'optimisation des processus en entreprise, accompagnement au changement, RSE.

**De plus en plus de dirigeants d'entreprises et de représentants des pouvoirs publics sont formés et informés sur le concept de RSE.** Des formations en RSE sont proposées par des organismes internationaux (ex : IFDD - Institut de la Francophonie pour le Développement Durable), des organisations locales spécialistes de la RSE (Institut Afrique RSE au Cameroun, Initiative RSE au Sénégal), les organisations interprofessionnelles (organisations patronales GICAM, ordre des experts comptable du Cameroun, syndicat des patrons de zone franche...). Ces formations restent souvent théoriques et ne sont pas destinées à permettre la mise en place opérationnelle d'une démarche RSE.

**Mais peu d'entreprises mettent en place des politiques RSE et celles qui le font le font souvent sous la contrainte :** la mise en place d'une politique RSE formalisée reste surtout l'apanage des multinationales. C'est rarement une démarche volontariste mais plutôt sous la contrainte. Les contraintes tacites poussant les entreprises à mettre en place des politiques RSE sont :

- les rapports des ONG et les sorties des médias mettant en exergue des pratiques ayant des conséquences sociales et environnementales catastrophiques par exemple dans le secteur de l'exploitation de l'uranium, du pétrole, de l'huile de palme, de la banane...
- Les exigences des investisseurs et des bailleurs de fonds internationaux en matière de respect des normes sociales internationales et d'engagements RSE.
- Les exigences des consommateurs avec notamment une demande croissante pour des produits certifiés/ labélisés pour des normes internationalement reconnues (commerce équitable, bio, rainforest, RSPO).

**Les entreprises mettant en place de véritable politique RSE sont donc majoritairement des entreprises agissant dans certains secteurs :** entreprises du secteur des mines, des infrastructures, de l'agro-industrie, car elles sont sous le feu des projecteurs médiatiques, ou secteur de l'écotourisme de l'agriculture biologique ou du commerce équitable car il y a une forte valeur ajoutée liée à la mise en place d'une politique RSE crédible aux yeux du consommateur qui est prêt à payer plus cher le produit s'il a des garanties de bonnes pratiques RSE.

**Le terme RSE en Afrique recouvre souvent des pratiques relevant plus du mécénat et de philanthropie que de la RSE.** Beaucoup d'entreprises (notamment des multinationales françaises) mettent en place des projets externes d'investissements sociaux (écoles, hôpitaux, adduction d'eau potable, électrification de zones enclavées...), mais n'intègrent pas la prise en compte des enjeux RSE à leur politique d'entreprise (bonne gouvernance, politique GRH, respect de la législation du travail...).

**Les démarches locales collectives (labels, chartes, guides filières) en RSE apparaissent mais sont encore rares :** existence d'un seul label à ma connaissance au MAROC (CGEM : confédération générale des entreprises du MAROC), chartes en Afrique du sud et au Sénégal, guide filière secteur minier au Congo.

**Il est difficile de recruter en interne des responsables RSE formés** car il existe très peu de formations universitaires en RSE en Afrique et la RSE n'est pas incluse dans les autres cursus.

**Les acteurs locaux possédant une expertise RSE et pouvant appuyer les entreprises dans la mise en place d'une démarche RSE sont rares :** pour obtenir un accompagnement dans sa démarche RSE ou une évaluation de sa démarche RSE une entreprise d'Afrique subsaharienne doit aujourd'hui bien souvent faire appel à des agences internationales (ex : VIGEO). Cela implique entre autres des coûts élevés et une moindre connaissance du contexte local par les experts.

**Il n'existe pas de législation spécifique dans les pays africains concernant la RSE.** Certaines organisations, notamment des organisations interprofessionnelles (cf. filière bio au Cameroun) ont pour ambition d'influencer les pouvoirs publics afin qu'ils adoptent des mesures d'encouragement des bonnes pratiques RSE, mais le dialogue n'a pas encore abouti.

Il est aussi demandé aux Etats d'imposer des normes relevant de la RSE (par exemple interpellation de l'ANOR sur les allégations mensongères ou de l'OAPI sur des cas d'usurpation de propriété intellectuelle) mais le contrôle effectif du respect de ces normes ou la sanction des transgressions pose parfois problème (corruption, réseau d'influence, éloignement de l'administration centrale, manque de moyens de contrôle...). Cela décourage ou constitue en tout cas un frein pour les organisations souhaitant s'impliquer sur les enjeux RSE.

Il faut souligner quand même que depuis 2010, un grand nombre de pays africains ont rendu obligatoire la réalisation d'études environnementales lors de la création d'une entreprise, intégrant ainsi un volet des enjeux RSE dans la législation nationale (ex : Togo, Cameroun)

Il est à noter que les filiales d'entreprises françaises dont l'activité est basée en Afrique sont-elles soumises aux obligations faites par la loi sur les Nouvelles Régulations Economiques (NRE), puis la loi Grenelle 2, complétée par la loi Warsmann 4 à publier des indicateurs RSE et développement durable dans leur rapport annuel dans les conditions définies par ces textes.

## La RSE dans les PME

En Afrique, comme en Europe, la RSE peine à être intégrée au sein des PME. La priorité de la majorité des PME africaines n'est clairement pas d'investir dans cette démarche.

Les freins :

- **Manque de moyens financiers** : la conception d'une stratégie RSE peut revenir cher et la mise en place des actions également. Les interventions de consultants externes sont chères et ne sont que rarement subventionnées (pas de dispositifs d'aide). Les processus de certification ou de labellisation sont chers.
- **Manque de moyens humains** : le personnel n'a pas connaissance du concept de RSE, peu de cursus scolaires, même longs (universitaires, ingénieurs...) intègrent des cours sur la RSE. Donc il est difficile de responsabiliser quelqu'un en interne. Les consultants externes compétents sont rares localement, peu connus. Les consultants étrangers ne sont pas connus des PME.
- **Retour sur investissement peu lisible, difficilement quantifiable** pour les dirigeants : la question qui revient tout le temps lors de discussion avec les patrons de PME sur la mise en place d'une politique RSE est « qu'est-ce que mon entreprise y gagne ? ».

Les PME qui s'engagent le font pour les raisons suivantes :

- **Exigence d'un investisseur** ou d'un bailleur de fond (Grameen Bank, Investisseur et Partners...etc.)
- **Exigence d'un client** (Référentiel Tesco nature choice développé par la chaîne de supermarché anglaise Tesco)
- **Retour sur investissement garanti** : labellisation commerce équitable avec dispositif de prix garanti et de prime fairtrade, niche commerciale garantissant des débouchés et des prix plus élevés comme le bio.
- **Conquête de nouveaux marchés** : le positionnement RSE ou l'obtention d'une labellisation peut être un prérequis à la conquête de nouveaux marchés (marché hollandais des plantes ornementales avec une certification GLOBAL GAP).
- **Crédibilité auprès de partenaires internationaux** : GMC et la MACIF
- **Labellisation à la clé qui sera un facteur notable de différenciation et un argument marketing sur un marché concurrentiel** : GMC veut sécuriser son image de pionnier social dans le marché des assurances au Cameroun.

## La spécificité de la RSE dans les territoires d'Afrique subsaharienne

La RSE est tiraillée entre deux objectifs qui peuvent parfois sembler contradictoire : la nécessité de définir un cadre universel et commun de la RSE et la nécessité de prendre en compte les différences culturelles et d'adapter le concept de RSE aux réalités locales. Dans le contexte africain, lorsque l'on parle de RSE, les acteurs locaux ont souvent l'impression que le cadre normatif international existant aujourd'hui (notamment la norme ISO 26000) est un peu trop basé sur une vision occidentale de la RSE. Même si ce n'est pas aisé, il est donc important de se poser la question de la spécificité de la RSE en Afrique.

Nous pensons que les principes fondamentaux de la RSE sont universels, mais que les pratiques à mettre en place pour traiter chaque question centrale de la RSE doivent nécessairement être adaptées aux cultures et à l'environnement des pays.

### ➤ Quelles spécificités pour l'identification de la responsabilité sociétales des entreprises africaines ?

Dans le contexte africain, pour un dirigeant, pour un salarié, **la responsabilité sociétale de son entreprise est aussi et avant tout une responsabilité vis-à-vis de ses proches, de sa famille élargie et de sa communauté.** Les entrepreneurs, les salariés possédant un emploi fixe et rémunérateur ont l'obligation sociale, la responsabilité d'aider la famille élargie et le clan. L'entreprise doit servir à la famille, au clan, à la communauté. Nous le soulignons d'autant plus que cette vision peut être parfois culturellement choquante pour un européen. Les proches, la famille, la communauté de l'entrepreneur, du dirigeant et des salariés doivent donc être vus comme des parties prenantes de l'entreprise à ne pas négliger.

**L'entreprise africaine doit également endosser certaines responsabilités qui dans d'autres pays sont de la responsabilité des états ou des banques.** Par exemple la concession de **prêts scolaires** pour financer les frais d'écolage des enfants de ses salariés, la participation financière ou en termes de gestion au système de **tontine** des employés, la **participation financière et parfois logistique aux deuils** dans les familles de ses collaborateurs, l'octroi de congés rémunérés lors de deuil dans la communauté ou la famille élargie du salarié. La société africaine attend de l'entreprise qu'elle joue un rôle plus paternaliste que celui que la société occidentale prête à une entreprise.

Vu le contexte démographique de l'Afrique il y a nécessité et urgence à **prendre en compte l'emploi et l'insertion professionnelle des jeunes** dans les politiques de RSE en Afrique. Chaque année 10 à 12 millions d'africains arrivent sur le marché du travail. Et ce chiffre risque d'augmenter avec l'explosion démographique. D'après la publication « Africa's Demographic Transition : Dividend or Disaster ? » de la Banque Mondiale, l'Afrique comptera près de 2,8 milliards d'habitants en 2060. L'emploi et l'insertion socio-professionnelle des jeunes sont les principaux défis actuels et futurs de l'Afrique. Ce thème pourrait même être vu comme une question centrale à part entière dans le contexte africain vu son importance.

**Certains principes d'action qui n'apparaissent pas dans les plans d'action RSE d'entreprises occidentales, parce qu'ils sont considérés comme des acquis ou des pré-requis, doivent être pris en compte dans le contexte africain. Déclaration des salariés à la CNPS, existence d'un contrat de travail, remise d'une fiche de paye au salarié, droit aux congés payés...** Malgré la législation nationale, la majorité des entreprises et notamment la grande majorité des PME sont défailtantes sur ces questions de gestion des ressources humaines. Ainsi, pour la question centrale des relations et conditions de travail, il faut être particulièrement vigilant à ces thématiques. Sans doute l'existence d'un secteur informel très important et la méconnaissance de la législation en la matière (par les salariés mais aussi par les employeurs) peuvent expliquer cette situation.

Dans le cadre de leur politique RSE, **les entreprises du secteur formel en Afrique devraient soutenir la formalisation de leur chaîne de valeur.** Selon le Bureau International du Travail, **l'économie informelle fournit près de 72 % des emplois en Afrique.** Ce sont des emplois souvent sous-payés et exercés dans des conditions sanitaire et de sécurité déplorables. En plus d'échapper à la fiscalité des entreprises, le secteur informel a un coût sanitaire et environnemental élevé pour la population et la collectivité. On évoque rarement la connexion entre l'économie informelle et formelle en Afrique, pourtant la majorité des entreprises formelles en Afrique travaillent avec des opérateurs du secteur informel.

En outre, l'entreprise agissant en Afrique, notamment dans les secteurs de l'agriculture, de l'exploitation minière, de l'exploitation forestière, devra particulièrement **prendre en compte les enjeux RSE liés à la lutte contre la fragilisation de la biodiversité et des ressources naturelles** (risques accentués de déforestation, risques liés à la monoculture, surexploitation halieutique, impacts environnementaux négatifs liés à l'exploitation minière, etc.).

## ➤ Quelles spécificités pour l'identification des parties prenantes des entreprises africaines ?

Comme nous l'avons déjà vu plus haut, **les proches, la famille, la communauté de l'entrepreneur, du dirigeant et des salariés doivent être vus comme des parties prenantes** de l'entreprise africaine à ne pas négliger.

Au sein de l'entreprise africaine se superpose l'organigramme de l'entreprise et le système « hiérarchique social traditionnel ». **Les anciens** (en âge civil mais aussi de par leur ancienneté dans l'entreprise) ont un rôle de sage, de médiateur entre dirigeant et salarié à jouer. Ces anciens peuvent être des parties prenantes de première importance.

L'entreprise africaine évolue également dans une société où les **autorités traditionnelles et religieuses** ont un rôle de premier ordre à jouer. Dans certains pays, comme le Cameroun, les autorités traditionnelles possèdent même un rôle officiel d'auxiliaire de l'administration. Les autorités traditionnelles et religieuses sont donc à prendre en compte lors de l'identification des parties prenantes et un dialogue doit exister entre elles et l'entreprise.

## ➡ Synergies possibles entre entreprises et ONG pour traduire les engagements RSE en Afrique ?

De nos réflexions depuis 15 ans sur le développement durable en Afrique, il ressort :

- Que les **entreprises** ont un objectif premier de **rentabilité économique** pour assurer leur durabilité et doivent également prendre en compte les enjeux de la RSE que sont la gouvernance, le social et l'environnement.
- Que les **ONG n'ont pas un objectif de rentabilité économique** et que leur action ne doit pas devenir une **concurrence déloyale** car subventionnée à l'activité des entreprises. (Ex : projet maraîchage avec logistique assurée par une ONG)
- Que les ONG peuvent soutenir l'action des entreprises en matière de RSE dans certains domaines qui ne sont pas les domaines d'actions des entreprises notamment en matière : de **formation, d'éducation, de sensibilisation, de santé, d'urgence humanitaire, de droits de l'homme, de la lutte contre la corruption, de la satisfaction des besoins primaires des populations...etc.**
- Dans des contextes où les **états sont parfois défailants** notamment en matière de santé et d'éducation (manque d'école, manque de centre de santé), les entreprises ne peuvent pas assurer ces fonctions et **l'action des ONG est alors primordiale.**
- Exemple de complémentarité :
  - Formation aux premiers secours pour les salariés des entreprises assurées par la croix rouge
  - Hôpital financé par la PHP mais géré par l'ordre de malte ou les employés de la PHP sont soignés gratuitement ainsi que leurs ayants droits.
  - Assistance technique et formation en entreprises financés par des ONG : Investisseurs et partenaires, FEFISOL.
  - Campagne de vaccination dans les entreprises financées par des ONG

## ➡ Le rôle des collectivités dans la mise en place de partenariats responsables entre PME du nord et PME du sud

Elaboration d'un **modèle type d'accord de partenariat responsable** (par l'association des CESER de France ?) entre une entreprise du Nord et une entreprise du Sud. Les deux entreprises partenaires seraient signataires de l'accord. Elaboration d'une **charte (guide line) des relations responsables** entre entreprise du Nord et entreprise du Sud.

Les collectivités du Nord ont des **savoirs faire en matière d'appuis aux entreprises**, elles pourraient partager ses savoirs faire avec les collectivités du Sud.

Les collectivités pourraient favoriser (formation et financement) des processus **d'appui à la mise en place d'une politique RSE, de labellisation RSE**, pour les entreprises du Nord et du Sud (ex : labellisation LUCIE).

Les collectivités pourraient financer des processus de **notation extra-financière ou d'audit RSE** à la demande d'une entreprise pour s'assurer de l'engagement RSE d'un partenaire potentiel.

# Bibliographie

## Rapports et dossiers

BONDO Martine et BALIKWISHA NYONYO Martin, *La coopération décentralisée dans l'espace francophone*, Assemblée parlementaire de la francophonie de Côte d'Ivoire, 2013, 84 p.

BUGHIN Jacques, CHIRONGA Mutsa et DESVAUX Georges, *Lions on the move II : realizing the potential of Africa's economies*, McKinsey Global Institute, 2016, 134 p.

COMMISSION EUROPEENNE, « Impliquer le secteur privé pour créer des emplois et de la croissance dans les pays en développement ». [En ligne], consulté le 07/03/2017. Disponible à l'adresse [http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=URISERV:11010202\\_2](http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=URISERV:11010202_2)

DUEZ Lucie et FOKA Laura, *Les chiffres-clé : 430 000 étudiants internationaux*, Campus France, 2017, 35 p.

FABER Emmanuel et NAIDOO Jay, *Innover par la mobilisation des acteurs : 10 propositions pour une nouvelle approche de l'aide au développement*, Ministère des Affaires étrangères et du Développement international, 2014, 310 p.

FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL, *Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne : faire face à un environnement qui se dégrade*, FMI, 2015, 123 p.

JACQUEMOT Pierre, *L'Afrique des possibles : les défis de l'émergence*, Karthala, 2016, 336 p.

JACQUEMOT Pierre, *La responsabilité sociale et environnementale des entreprises françaises en Afrique : enjeux, pratiques et recommandations*, Conseil français des investisseurs en Afrique (CFIA), 2013, 100 p.

MEDEF, « Afrique, France, jeunesse, entrepreneuriat », *France 2020*, décembre 2016, n° 7, 134 p.

MICHAÏLOF Serge, *Africanistan*, Fayard, 2015, 366 p.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DU DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL, *Diplomatie et territoires : pour une action extérieure démultipliée. 21 propositions pour un nouveau partenariat MAEDI-Collectivités territoriales*, Ministère des Affaires étrangères et du Développement international, 2016, 85 p.

ROUILLE D'ORFEUIL Henri, RODWEL Christine et CONSOLO Olivier, *Les partenariats ONG - entreprises et la rénovation de la coopération internationale : répertoire de partenariats*, CONCORD, FACTS et Sciences Po, 2012, 115 p.

SEVERINO Jean-Michel, *Entreprenante Afrique*, Odile Jacob, 2016, 284 p.

SMITH Jérémy et GUILLET Lucie, *Coopérations décentralisées pour le développement : perspectives européennes*, Platforma, 2011, 61 p.

VEDRINE Hubert, ZINSOU Lionel, THIAM Tidjane, SEVERINO Jean-Michel et EL KARAOUI Hakim, *Un partenariat pour l'avenir : 15 propositions pour une nouvelle dynamique économique entre l'Afrique et la France*, Ministère de l'Economie et des Finances, 2013, 166 p.

WONG Alexandre et KISWEND-SIDA YAMEOGO Urbain, *Les responsabilités sociétales des entreprises en Afrique francophone*, Charles Léopold Mayer, 2011, 117 p.

« Recommandations des groupes de travail Africa France pour le sommet Afrique-France à Bamako », Africa France, janvier 2017. [En ligne], consulté le 07/03/2017. Disponible à l'adresse <http://www.africafrance.org/actualites/recommandations-des-groupes-de-travail-africafrance-pour-le-sommet-afrique-france-a-bamako/>

## Articles

« 25 Leaders de l'Afrique de demain viennent à Paris partager et faire grandir leur vision d'un modèle économique durable », *Financial Afrik*, 7 septembre 2016. [En ligne], consulté le 07/03/2017. Disponible à l'adresse <<http://www.financialafrik.com/2016/09/07/25-leaders-de-lafrique-de-demain-viennent-a-paris-partager-et-faire-grandir-leu-vision-dun-modele-economique-durable/#.WLhErzHbkQH>>

« Africa 2016 » : La France sera le hub économique de l'Afrique », *Classe Export*, juin 2016, 36 p.

« L'avenir de la banque mobile s'écrit en Afrique », *L'Expansion*, novembre 2016

BALLONG Stéphane, « Interview de Lionel Zinsou : L'Afrique est dramatiquement sous-endettée », *Jeune Afrique*, 22 septembre 2016. [en ligne], consulté le 07/03/2017. Disponible à l'adresse <<http://www.jeuneafrique.com/mag/358100/economie/interview-lionel-zinsou-lafrique-dramatiquement-endetee>>

BEN YAHMED Marwane, « Pourquoi l'Afrique est vraiment chic », *Jeune Afrique*, 26 septembre 2016, consulté le 27 septembre 2016. [En ligne], consulté le 07/03/2017. Disponible à l'adresse <<http://www.jeuneafrique.com/mag/360112/economie/lafrique-vraiment-chic/>>

BRUNSCHWIG Ingrid, « RDS renforce son implantation en Afrique », *Le Dauphiné Libéré*, 17 janvier 2017

COMMISSION EUROPEENNE, « État de l'Union 2016 : plan d'investissement extérieur européen : questions et réponses ». [En ligne], consulté le 07/03/2017. Disponible à l'adresse <<http://europa.eu/rapid/press-release MEMO-16-3006 fr.htm>>

DEPROST Michel, « Energie et climat : Medef International veut pousser les jeunes entreprises en Afrique », *Enviscope*, 12 août 2016. [En ligne], consulté le 07/03/2017. Disponible à l'adresse <http://www.enviscope.com/energie/climat/energie-et-climat-medef-international-veut-pousser-les-jeunes-entreprises-en-afrique/46403>

DEPROST Michel, « Schneider Electric forme des jeunes Sud-Africains », *Enviscope*, 1<sup>er</sup> juillet 2016. [En ligne], consulté le 07/03/2017. Disponible à l'adresse <<http://www.enviscope.com/energie/schneider-electric-forme-de-jeunes-sud-africains/45218>>

FORSON Viviane, « Céline Carrère : La francophonie, cette force de frappe économique », *Le Point Afrique*, 16 septembre 2016. [En ligne], consulté le 07/03/2017. Disponible à l'adresse <[http://afrique.lepoint.fr/economie/celine-carrere-la-francophonie-cette-force-de-frappe-economique-16-09-2016-2068932\\_2258.php](http://afrique.lepoint.fr/economie/celine-carrere-la-francophonie-cette-force-de-frappe-economique-16-09-2016-2068932_2258.php)>

GUIGOU Jean-Louis, « L'Afrique est une chance pour la France et pour l'Europe », *Le Monde Afrique*, 15 septembre 2016. [En ligne], consulté le 07/03/2017. Disponible à l'adresse <[http://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/09/15/l-afrique-est-une-chance-pour-la-france-et-pour-l-europe\\_4998262\\_3212.html#IOBqSxaCUZBiG8aA.99](http://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/09/15/l-afrique-est-une-chance-pour-la-france-et-pour-l-europe_4998262_3212.html#IOBqSxaCUZBiG8aA.99)>

HIAULT Richard, « L'AFD va se rapprocher des entreprises françaises », *Les Echos*, 31 août 2016

KATO Hiroshi, « Les fruits de la coopération japonaise en Afrique », *Jeune Afrique*, 10 août 2016. [En ligne], consulté le 07/03/2017. Disponible à l'adresse <<http://www.jeuneafrique.com/mag/345769/politique/fruits-de-larbre-japonais/>>

MEHEUT Constant, « Pourquoi le Japon part à la conquête de l'Afrique », *La Tribune*, 29 août 2016. [En ligne], consulté le 07/03/2017. Disponible à l'adresse <<http://www.latribune.fr/economie/international/pourquoi-le-japon-part-a-la-conquete-de-l-afrique-594959.html>>

MINISTERE DE LA GOUVERNANCE LOCALE, DU DEVELOPPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DU SENEGAL, « Partenaires des Collectivités locales sénégalaises », *Portail de la Coopération décentralisée au Sénégal*. [En

ligne], consulté le 07/03/2017. Disponible à l'adresse <<http://www.cooperationdecentralisee.sn/-Partenaires-.html>>

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DU DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL et MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES, *Objectif Afrique : lettre d'information économique*

N'GUETTIA KOUASSI René, « Coopération Afrique Europe : pourquoi faut-il changer de paradigme ? », *Civitas Europa*, 2016, 2016/1, n° 36, pp. 85-97

NUBUKPO Kako, « Chine-Afrique : une coopération pragmatique », *Alternatives économiques*, janvier 2016, n° 353, 47 p.

PING Jean, « On ne peut plus ignorer l'Afrique », *Géopolitique africaine*, 14 mars 2016. [En ligne], consulté le 07/03/2017. Disponible à l'adresse <[http://www.geopolitique-africaine.com/on-ne-peut-plus-ignorer-lafrique\\_987655.html](http://www.geopolitique-africaine.com/on-ne-peut-plus-ignorer-lafrique_987655.html)>

TEMPEST Matthew, « Le plan d'investissement pour l'Afrique pourrait rassembler 88 milliards d'euros », *EurActiv.fr*, 26 septembre 2016. [En ligne], consulté le 07/03/2017. Disponible à l'adresse <[http://www.euractiv.fr/section/aide-au-developpement/interview/weds-mimica-europes-new-aid-plan-for-africa-could-reach-e88-billion/?nl\\_ref=21528201](http://www.euractiv.fr/section/aide-au-developpement/interview/weds-mimica-europes-new-aid-plan-for-africa-could-reach-e88-billion/?nl_ref=21528201)>

TENDIL Michel, « Les collectivités, des ambassadeurs aux petits pieds », *Localtis*, 7 décembre 2016. [En ligne], consulté le 07/03/2017. Disponible à l'adresse <<http://www.caissedesdepotsdesterritoires.fr/cs/ContentServer?pagename=Localtis/LOCActu/ArticleActualite&cid=1250271875959>>

VALLET Julien, « Forum d'affaires Afrique Etats-Unis : Penny Pritzker « Les partenaires privés sont des acteurs clés », *Jeune Afrique*, 22 septembre 2016. [En ligne], consulté le 07/03/2017. Disponible à l'adresse <<http://www.jeuneafrique.com/359248/economie/penny-pritzker-secretaire-commerce-americain/>>

WADE Adama, « Les trajectoires divergentes des lions africains (Mckinsey) », *Financial Africk*, 15 septembre 2016. [En ligne], consulté le 07/03/2017. Disponible à l'adresse <<http://www.financialafrik.com/2016/09/15/les-trajectoires-divergentes-des-lions-africains-mckinsey/#.WL53ojHbkQE>>

ZIME Harold, « Le co-funding : une autre voie possible pour le développement de l'Afrique », *Le Point Afrique*, 16 septembre 2016. [En ligne], consulté le 07/03/2017. Disponible à l'adresse <[http://afrique.lepoint.fr/economie/le-co-funding-une-autre-voie-possible-pour-le-developpement-de-l-afrique-16-09-2016-2068887\\_2258.php](http://afrique.lepoint.fr/economie/le-co-funding-une-autre-voie-possible-pour-le-developpement-de-l-afrique-16-09-2016-2068887_2258.php)>

# Liste des sigles

<b>ADEA</b>	Agence pour le Développement des Entreprises en Afrique
<b>AFS</b>	Afrique Francophone Subsaharienne
<b>AL</b>	Autorités Locales
<b>ATB</b>	ONG Aide Technique Bénévole
<b>CSI</b>	Cité de la Solidarité Internationale d'Annemasse
<b>COSIM</b>	Collectif des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations
<b>BOP</b>	Base Of the Pyramide Initiatives conduites en direction des populations les plus pauvres
<b>CEMAC</b>	Communauté Économique et Monétaire des États de l'Afrique Centrale
<b>EnR</b>	Energie Renouvelable
<b>FMI</b>	Fonds Monétaire International
<b>IFARI</b>	Initiatives Franco-Africaines et Relations Inter-métropolitaines Cercle de réflexions et d'initiatives
<b>IPEMED</b>	Institut de Prospectives Economiques du Monde méditerranéen
<b>MFR</b>	Maison Familiale Rurale
<b>ONG</b>	Organisations Non Gouvernementale
<b>OSC</b>	Organisations de la société civile
<b>PIE</b>	Plan d'Investissement Extérieur de l'Union Européenne
<b>PLATEFORMA</b>	Plateforme Européenne des Autorités Locales et Régionales pour le Développement
<b>PME</b>	Petites et Moyennes Entreprises
<b>PMI</b>	Petites et Moyennes Industries
<b>PNR</b>	Parc Naturel Régional
<b>RESACOOOP</b>	Réseau Rhône-Alpes d'Appui à la Coopération
<b>RSE</b>	Responsabilité Sociétale des Entreprises
<b>R&amp;D</b>	Recherche et Développement
<b>TIC</b>	Technologie d'Information et de Communication
<b>UE</b>	Union Européenne
<b>UEMOA</b>	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
<b>VSI</b>	Volontaire de Solidarité Internationale

# Remerciements

Nous exprimons nos remerciements à tous ceux qui ont accepté d'éclairer notre réflexion et de participer à nos travaux, et plus particulièrement aux personnes auditionnées :

- ✚ M. **Abdoulaye KANTE**, Directeur Général et Mme **Laure CARRIER**, Directrice Marketing et Évènementiel de l'Agence pour le Développement des Entreprises en Afrique (ADEA), le 17 décembre 2015
- ✚ M. **Philippe GRILLOT**, Président du Club de réflexion et d'initiatives pour la promotion d'un nouveau modèle de coopération avec les pays d'Afrique francophone (IFARI), le 24 mars 2016
- ✚ M. **André ZECH**, Président d'AFZ Environnement, le 26 avril 2016
- ✚ M. **Christophe MESTRE**, Enseignant et Chargé de Missions au Centre International d'Études pour le Développement Local (CIEDEL), le 28 avril 2016
- ✚ Mme **Rose-Marie DI DONATO**, Directrice du Réseau Rhône-Alpes d'appui à la coopération (RESACOOOP), le 28 avril 2016
- ✚ Mme **Cécile CUBIZOLLE**, Responsable du développement international des entreprises au sein de l'Agence Régionale de Développement Économique d'Auvergne (ARDE), le 26 mai 2016
- ✚ Mme **Flora GELEY**, Gestionnaire de projets - relations extérieures, société civile, autorités locales au sein de la Commission Européenne (DG DEVCO), le 26 mai 2016
- ✚ Mme **Chantal DAGNAUD**, Directrice associée, Institutions et Stratégie, le 27 mai 2016
- ✚ M. **Pierre KAKPO**, Président de l'ONG Aide Technique Bénévole (ATB), le 23 juin 2016
- ✚ M. **Paul GILSON**, Président Directeur Général de la Société GILSON, le 23 juin 2016
- ✚ M. **Maxence CHABANNE**, Président Directeur Général des Établissements CHABANNE, le 23 juin 2016.
- ✚ Mme **Carole TAWEMA**, Directrice de l'Entreprise KARETHIC, le 30 juin 2016
- ✚ Mme **Emilie AHIABA**, Directrice de VALUMANIS, entreprise spécialisée sur la RSE des entreprises en Afrique, le 7 juillet 2016
- ✚ M. **Etienne BLANC**, Premier Vice-Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le 11 juillet 2016
- ✚ M. **Marc SCHNEIDER**, Président du club Lyon Latitude, le 18 juillet 2016
- ✚ M. **Philippe DI LORETO**, Responsable du Pôle "Coopération décentralisée" au Grand Lyon, en juillet 2016
- ✚ M. **Jean Michel BOURREAU**, Responsable des partenariats avec les entreprises au sein de France Volontaire, le 25 août 2016
- ✚ Mme **Nathalie ROSSELOT**, Responsable des partenariats avec les entreprises au sein de l'ONG CARE, le 25 octobre 2016
- ✚ Mme **Stéphanie DIETSCH**, Chef de zone Afrique et **Thibaut MARY**, Responsable Capitalisation et Formation de l'ONG Entrepreneurs du Monde, le 27 octobre 2016

- ✚ M. **Frédéric APOLLIN**, Directeur de l'ONG Agronomes et vétérinaires sans frontières, le 27 octobre 2016
- ✚ M. **Jean Michel DEBRAT**, Directeur d'Africa France, le 24 novembre 2016
- ✚ M. **Bruno CHIAVERINI**, Directeur en charge des affaires internationales au sein de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le 29 novembre 2016
- ✚ M. **Alain BERLIOZ-CURLET**, Président du Réseau Rhône-Alpes d'appui à la coopération (RESACOO), le 29 septembre 2016
- ✚ M. **Marcelin SOME**, Président de l'Association des Burkinabés de Lyon, le 22 décembre 2016
- ✚ Mme **Kady ISSABRE**, Présidente, **François N'GUELE**, **Marcel COLOMBET**, **Andrée KEBE**, **Nounkoumba KEBE**, Membres de l'Union des Clubs d'Investissement pour le Développement durable, le 22 décembre 2016
- ✚ M. **Alain MULABA TSHILUMBA**, Président et Mme **Amandine COMPAORE**, Chargée de Mission co-développement, Collectif Rhône-Alpes des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations (COSIM), le 19 janvier 2017
- ✚ M. **Jean Jacques GUIGON**, animateur de l'activité "Europe/International" du Comité régional CGT Rhône-Alpes, le 10 février 2017
- ✚ Mme **Laetitia BOUGIER**, Directrice de la Cité de la Solidarité Internationale, le 24 janvier 2017
- ✚ M. **Marc GENIX**, Directeur-Adjoint de la Maison de l'Économie Développement (MED), le 24 janvier 2017
- ✚ M. **Gérald COMTET**, Directeur et M. **Jean-François MENUDET**, Chef de Projet du cluster I-Care, le 24 janvier 2017
- ✚ M. **Maurice PAGE**, Ingénieur Biomédical, Membre du Conseil d'Administration et Mme **Cathy BLANC-GONNET**, Directrice au sein de l'ONG Humatem, le 24 janvier 2017

Nous adressons aussi nos vifs remerciements à M. **Marc HOFFMEISTER**, Président du Groupe « Classe Export », pour nous avoir permis de participer au colloque « Afrique » qui s'est tenu à Aix-en-Provence, le 31 mars 2016, ainsi qu'aux rencontres « Africa 2016 », qui se sont déroulées à Paris, les 22 et 23 septembre dernier.



# Déclarations des groupes

## Intervention de Mme Anne-Marie ROBERT, au nom du collège 1

Madame la Présidente, Chers Collègues,

L'heure est à l'afro-optimisme. L'Afrique est aujourd'hui décrite comme la terre de toutes les opportunités, le marché de l'avenir, le continent de demain, le futur garde-manger de la planète, le réservoir de croissance mondiale. Cette tendance afro-optimiste va à contre-courant d'idées reçues (pauvreté, insécurité, corruption ou surendettement, par exemple) et invite à porter un regard nouveau, plus positif, sur l'Afrique.

De nombreux événements mettant l'Afrique à l'honneur en témoignent ces six derniers mois : les Rencontres *Africa 2016* au CESE se sont prolongées à Lyon avec un *Colloque Afrique* co-organisé par Classe Export et Africa France, avec la semaine *OnlyAfrica* qui regroupait le Forum économique EURAFRIC et les Rencontres de l'OHADA et, dernièrement, avec la *Conférence internationale pour l'Afrique* organisée par l'École de commerce de Lyon.

Le doublement de la population africaine est prévu d'ici 30 ans. En 2050, 1 terrien sur 4 sera Africain (dont le quart francophone). Aujourd'hui, 70 % de la population a moins de 35 ans. Force est de constater qu'il faudra créer des millions d'emplois pour répondre à cette démographie galopante et enrayer les flux tragiques de migration clandestine.

Face à ces défis, un changement de paradigme s'avère nécessaire pour sortir du modèle de coopération postcolonial et sortir de l'assistanat à sens unique. Il s'agit aujourd'hui de s'orienter vers une nouvelle forme de coopération, d'aller vers une co-construction entrepreneuriale et partenariale mutuellement avantageuse, de développer des relations d'égal à égal et de mettre en place une dynamique économique inclusive et responsable qui aille aussi dans le sens d'un développement économique, social et environnemental durable en Afrique.

Dans un contexte de fort potentiel de croissance en Afrique, cette nouvelle approche structurante permet aux acteurs économiques de saisir des opportunités de co-développement et de créer des synergies en coresponsabilité. Pour ce faire, les liens historiques et culturels privilégiés avec l'Afrique subsaharienne francophone seront autant d'atouts facilitateurs de dynamiques collaboratives. Seule une intelligence de terrain effective permettra de mettre en adéquation des produits et services co-développés avec les besoins locaux et de les adapter au contexte local, tout en tenant compte des spécificités interculturelles. La mobilisation de la diaspora comme vecteur relationnel contribuera également à créer des leviers de développement économique.

Les entreprises de la Région Auvergne-Rhône-Alpes intéressées par cette vision novatrice de Responsabilité Sociale des Entreprises en Afrique pourront, dans un souci de co-développement économique, s'appuyer sur les concepts de coproduction et de co-innovation pour assurer la réussite de leurs projets :

- En exemple de coproduction, la start-up LAGAZEL propose des lampes solaires dont la réalisation des composants a permis de créer une quinzaine d'emplois à Saint-Galmier et dont l'assemblage a permis de créer une trentaine d'emplois à Dédougou au Burkina Faso. La création d'un atelier de montage sur place est allée de pair avec la formation du personnel local. Même si, de manière générale, les entreprises de toutes tailles sont concernées par cette approche de co-développement économique, les PME et TPE à taille humaine correspondent plutôt bien aux marchés africains.
- La co-innovation technologique est également un moteur de co-développement économique plein de promesses. Grâce au boom de la téléphonie mobile et du numérique (avec 900 millions de téléphones mobiles), l'Afrique a sauté l'étape de la téléphonie fixe et de l'Internet filaire, a vu son quotidien profondément changé (services bancaires, m-santé, enseignement, énergies, etc.) et compte un grand nombre de start-ups liées aux nouvelles technologies. Les pôles et clusters d'Auvergne-Rhône-Alpes comme l'CARE dans le domaine de la santé et TENERDIS dans le domaine de l'énergie sont des exemples de stratégies de co-développement novatrices. La mise en place d'un fonds d'innovation est une piste d'action préconisée pour soutenir une dynamique de co-innovation partenariale avec l'Afrique.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a un rôle important à jouer dans la promotion de cette nouvelle approche de co-développement économique auprès des acteurs économiques régionaux, en identifiant les secteurs stratégiques, en mettant en place une politique d'information, en mutualisant des acteurs issus de Territoires, d'ONG et d'entreprises et en s'appuyant sur RESACOOP pour soutenir des initiatives coresponsables avec l'Afrique subsaharienne francophone.

L'Union européenne contribue également à accompagner ces nouvelles dynamiques de co-développement économique. La Commission européenne s'intéresse à la croissance inclusive et durable et à la création d'emplois dans les pays africains au travers de son PIE (Plan d'investissement extérieur), notamment pour « s'attaquer à certaines causes profondes de la migration ». Les acteurs régionaux peuvent également s'appuyer sur des programmes Interreg pour accompagner une approche responsable des marchés africains.

Le collège 1 tient à saluer le travail de fond et de réflexion effectué pendant 15 mois par la Commission n° 8, sur la base d'une trentaine d'auditions, sous la houlette de son Président Abdénour AÏN-SEBA, ainsi que la collaboration inter-collèges très fructueuse au sein du Bureau de la Commission n°8 et l'aide efficace et précieuse apportée par sa Chargée d'études Anne-Sophie DOUZA.

Les fiches « entreprises », placées en annexe de cette contribution, sont autant d'exemples concrets d'entreprises régionales ayant commencé à s'engager sur la voie du co-développement économique.

Le collège 1 votera cette contribution.

## Intervention de M. Jean BARRAT, au nom de la CFDT

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Le co-développement économique entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Afrique Francophone Subsaharienne est un vaste sujet ; le traiter en y incluant la Responsabilité sociale des entreprises, comme l'a fait la commission n° 8, permet d'avoir d'autres perspectives que celles habituellement abordées.

Il est évident que la notion de RSE n'est pas forcément tout à fait la même dans une PME africaine que dans une multinationale française. Malgré tout, on peut se rendre compte que, ce concept dans lequel les entreprises intègrent des préoccupations sociales, environnementales et économiques dans leurs activités et leurs interactions commence à faire son chemin en Afrique, au moins dans les entreprises structurées. Cependant, on peut déplorer qu'une trop grande partie des travailleurs africains, parmi lesquels les acteurs de l'économie dite « informelle », en soient encore exclus.

L'enjeu majeur des pays africains, comme le rapport le souligne, et aussi par voie de conséquence des pays européens, est de permettre aux jeunes de mobiliser leur énergie pour créer des richesses et contribuer au développement de leurs pays.

La croissance dans la plupart des pays d'Afrique Subsaharienne Francophone est bonne depuis une quinzaine d'années et les perspectives sont favorables à moyen terme. Contrairement aux pays de la corne d'Afrique et de l'est Africain qui connaissent de nouveau la famine.

Dans ce contexte, la coopération décentralisée proposée par la région Auvergne-Rhône-Alpes ne peut être seulement envisagé, du point de vue « business », mais elle doit prendre en compte aussi le social, le culturel, les possibilités de formation, les aspects sanitaires ainsi que l'institutionnel (lien CESER Rhône-Alpes avec celui du Bénin).

De plus elle doit être envisagée en suivant deux préoccupations :

- permettre à l'économie africaine un co-développement, d'égal à égal, sans a priori, en fédérant les diverses actions entreprises en Afrique par nos acteurs régionaux (entreprises, ONG, organismes de coopération et de formation, ainsi que les syndicats). Ce co-développement est dans les préconisations de la CFDT qui met à son échelle cette démarche en place en soutenant des projets de coopération syndicale (Cf actions de l'Institut Belleville).
- définir une éthique pour une approche responsable, prenant en compte la dimension humaine de la problématique du travail. Il convient de ne pas laisser se creuser les inégalités, sources de fragilités politiques dans les sociétés africaines, de lutter contre les corruptions, d'encourager les salariés africains à demander des contreparties sociales, par des biais syndicaux par exemple.

La CFDT est très vigilante sur ce dernier point ; son approche en lien avec l'Organisation Régionale Africaine de la Confédération Syndicale Internationale (CS.I Afrique), vise à créer une dynamique intersyndicale en Afrique de l'ouest francophone, afin que la protection sociale des salariés devienne un enjeu qui soit réellement pris en compte sur place. Le renforcement des capacités des syndicats sur les questions de politique économique et sociale fait de ces derniers des acteurs à ne pas négliger.

A partir d'initiatives de militants CFDT, pour développer le transfert de compétences dans des métiers déjà réalisés dans des pays émergents, nous avons mis au point une méthodologie de formation de formateurs. Cette méthodologie permet aux travailleurs qualifiés de transmettre à leur tour leur savoir aux jeunes afin de lutter contre le chômage endémique. Elle doit répondre aux besoins de main d'œuvre qualifiée pour que des entreprises se créent et se développent dans les pays d'Afrique Subsaharienne.

Quant à la préconisation n° 8 intitulée « donner un coup d'accélérateur et sécuriser les initiatives de création d'entreprises en Afrique Subsaharienne portées par les diasporas africaine », elle nous apparaît essentielle ; car n'oublions pas que les sommes versées à leurs familles restées au pays par les travailleurs migrants des pays en voie de développement sont supérieures à l'ensemble des aides publiques internationales.

Comme dans toute relation, l'enrichissement doit être mutuel : il est évident que notre région a beaucoup de choses à apprendre des pays Africains, surtout par rapport à la mise en œuvre des nouvelles technologies. Le rapport aborde en détail cette problématique, et nous souscrivons à ce qui est écrit.

La délégation CFDT partage le contenu de cette contribution, et nous tenons à remercier le Président Abdénour AIN-SEBA qui a su insuffler une dynamique à la commission, Anne Sophie DOUZA, Chargée d'études qui nous a assistés tout au long de cette année de travail et a mis en forme ce rapport.

Nous voterons favorablement cette contribution.

Je vous remercie de votre attention.

### Intervention de Mme Sylvie GALLIEN, au nom de la CFE-CGC

Madame la Présidente,  
Cher(e)s Collègues,  
L'Afrique pèsera de plus en plus sur l'échiquier de la planète.

Les innovations font émerger chaque jour de nouvelles opportunités pour dynamiser le développement de ce continent.

La CFE-CGC est intégrée au développement africain au travers du processus de ratification des normes et accords de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et du Bureau International du Travail (BIT), de la délégation du L20 au G20, du Comité consultatif de l'OCDE, du Conseil National de Développement et de Solidarité Internationale (CNDSI), de l'Institut de Coopération de Solidarité Internationale (ICOSI) en coopération avec l'Agence Française du Développement (AFD), et bien sûr, de la Commission Européenne.

En notre qualité de membre fondateur de la Confédération Internationale des Cadres (CIC) en 1951, la CFE-CGC forme des cadres africains en vue de les rendre compétents en matière de négociation et de prévention. C'est ainsi qu'ils bénéficient, s'ils le souhaitent, de notre formation syndicale.

Chaque année, à l'Organisation Internationale du Travail (OIT) aux Nations Unies, nous réunissons les délégués africains en vue de répondre à leurs problématiques de maintien sur leurs terres.

Si nous avons une seule idée à exprimer, ce serait qu'il convient de former et d'aider les pays subsahariens, et plus largement africains, à se structurer autour d'une économie circulaire en leur permettant de conserver leurs forces vives : leurs cadres, leurs médecins, leurs infirmiers et leurs ingénieurs.

Bien évidemment, la CFE-CGC soutient les préconisations de l'avis afin de favoriser le co-développement en Afrique Francophone Subsaharienne des PME, TPE, mais également des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire, vers une nouvelle forme d'économie Franco-Africaine.

Au-delà de ces remarques, la CFE-CGC votera l'avis.

Nous vous remercions de votre attention.

---

### Intervention de Mme Lise BOUVERET, au nom de la CGT

En ce moment, 20 millions d'habitants de 3 pays d'Afrique sont victimes d'une famine d'une ampleur inégalée depuis la deuxième guerre mondiale

En ce moment, 8 personnes sur la planète détiennent autant de richesses que la moitié la plus pauvre de la population mondiale.

J'emprunte le préambule suivant à Aminata TRAORÉ, ancienne Ministre de la Culture du Mali et Intellectuelle engagée, dans son ouvrage "l'Afrique humiliée".

***"Nous, peuples d'Afrique, autrefois colonisés et à présent recolonisés à la faveur du capitalisme mondialisé, ne cessons de nous demander : que sommes-nous devenus ?***

***Les pays riches ont peur de notre présence quand elle n'est pas susceptible d'ajouter à leur avoir, peur de nos différences quand elles sont trop visibles. Inutiles, les nouveaux naufragés entassés sur des embarcations de fortune, supposées les conduire vers la terre ferme de l'Europe. Invisibles, les désespérés qui traversent l'enfer du désert. Indésirables, ceux qui, menottes aux poignets, sont reconduits dans leur pays d'origine.***

***Mais l'humiliation du continent africain ne réside pas uniquement dans la violence, à laquelle l'Occident nous a habitués. Elle réside également dans notre refus de comprendre ce qui nous arrive. Car il n'y a pas d'un côté une Europe des valeurs et du progrès et de l'autre une Afrique des ténèbres et des malheurs. Cette vision, que certains d'entre nous ont tendance à interioriser, vole en éclats dès l'instant où l'on touche du doigt les mécanismes de la domination, de la paupérisation et de l'exclusion.***

***Le défi auquel nous faisons face aujourd'hui, c'est d'imaginer des perspectives d'avenir centrées sur les êtres humains. Une réappropriation de nos destins qui fait appel à nos langues, à nos repères, à des valeurs de société et de culture qui nous sont familières."***

Ce texte éclaire la complexité des enjeux auxquels la commission s'est confrontée en élaborant cette contribution limitée à l'Afrique Francophone Subsaharienne

La contribution qui nous est soumise a été nourrie de riches auditions et rencontres. Les nombreux acteurs engagés dans la coopération, le commerce, le développement nous ont permis de toucher du doigt une réalité complexe, mouvante où se côtoient l'espoir d'une vie meilleure portée par une jeunesse nombreuse, engagée et de grandes inquiétudes pour l'avenir, liées aux conflits et menées terroristes.

Le groupe CGT partage les analyses et les préconisations présentées.

Nous pensons en effet qu'il est nécessaire :

- ✘ de s'extirper d'une exécration "Françafrique" toujours beaucoup trop présente dans les faits, actes, décisions et contrats, malgré toutes les promesses faites au cours des deux derniers quinquennats ;
- ✘ de privilégier une approche PME / PMI par pragmatisme en tenant compte qu'une partie croissante d'un ressenti négatif envers la France, notamment parmi les plus jeunes, est en partie dû à l'omniprésence des multinationales françaises (Total Bolloré, Areva, ...) en proximité coupable avec un pouvoir parfois antidémocratique et corrompu bien souvent en rupture totale ou partielle avec son peuple : Congo Brazzaville, Cameroun, Tchad, Côte d'Ivoire ;
- ✘ de s'appuyer sur ce qui fait la vraie spécificité française et une vraie richesse croisée (Histoire, langue, culture, textes législatifs proches, ...). Cela peut permettre une entrée "Business" qui repose certes sur une recherche de profit mais aussi indispensablement sur quelques valeurs et engagements éthiques (respect des textes législatifs, des accords sociaux, créations d'emplois décents, formation professionnelle).

Nous serions là sur un avantage déterminant pour nos PME / PMI en quête de marché face à :

- ➔ Une Chine :
  - Qui ne crée quasiment pas d'emplois sur le continent africain,
  - Qui pille littéralement les matières premières.
- ➔ Un Maroc ou une Turquie :
  - Qui recherchent davantage des alliances politiques qu'un appui économique à partir d'intérêts équitablement partagés (Entrée du Maroc dans l'Union Africaine et recherche d'alliés sur la question clivante du Sahara Occidental pour l'un, élargissement de la zone d'influence du Président Erdogan pour l'autre). L'économie est là essentiellement au service d'une idéologie.
- ➔ Un Liban :
  - Dont la réputation des investisseurs est de ne pas ou peu respecter le minimum des clauses sociales du pays.

Une approche de proximité associant l'ensemble des acteurs économiques et sociaux - dont les organisations syndicales -, une approche économique en territoire, une approche indépendante des grands groupes et de leur cohorte imposée de sous-traitants, semble être pour nous le bon chemin à prendre pour les PME/PMI de la région qui veulent se tourner vers le marché africain.

La porte d'entrée unique ne saurait en aucun cas n'être pour nos PME / PMI la recherche d'un profit maximum, car le continent africain, plus qu'un autre doit relever avant tout le défi d'une croissance partagée

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, forte des expériences de ses PME, de ses collectivités, de ses ONG a des atouts sérieux pour s'engager plus encore dans une démarche de co-développement. Les choix déjà opérés par l'exécutif ne vont pas dans ce sens et il n'est pas certain que notre riche contribution les modifie, mais comme le dit le Colibri de Pierre Rabhi "nous aurons fait notre part".

Le groupe CGT votera la contribution.

#### Intervention de M. Éric BLACHON, au nom de FO

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le projet d'avis s'appuie sur un diagnostic qui porte un **regard critique sur l'histoire d'un peuple victime de politiques impérialistes sans scrupules**. Cette partie du continent africain est plurielle et complexe. Son histoire laisse apparaître une grande diversité et une grande disparité avec des pays en devenir et d'autres beaucoup plus fragiles. Ceux qui possèdent des ressources naturelles et ceux qui n'ont rien. Cependant, ils ont tous un niveau démographique supérieur aux autres continents ce qui peut être interprété différemment.

Le regard sur cette partie du monde tarde à changer. Les relations durables commencent à **prendre en compte la culture et les réalités locales**. La croissance économique s'appuie sur des éléments endogènes comme la démographie ou exogènes comme l'appropriation de la révolution numérique. L'état des lieux qui nous est présenté remet en cause nombre d'idées reçues. Les auditions ont permis de construire un regard critique sur l'Afrique subsaharienne mettant en évidence une certaine fragilité. Les propositions fondamentales pour construire un avenir durable reposent sur l'expérience, sur le vécu et des approches de terrain.

Les coopérations avec l'Afrique sont essentielles pour favoriser la stabilité des Etats et le respect des droits de l'homme. Ne pas favoriser un avenir possible sur cette terre condamne les Africains à migrer vers des destinations où l'eldorado n'est que rejet et cauchemar. Oui, l'Afrique a un avenir dans son développement et sa croissance. **Ne pas participer à ce défi c'est prendre le risque de crises migratoires majeures.**

Les pays européens l'ont bien compris et les initiatives dès lors qu'elles sont vertueuses peuvent participer à cet enjeu de stabilité. **Si la Région dans le cadre de ses prérogatives issues de la loi NOTRé ne doit pas se substituer à l'Etat**, elle peut favoriser les échanges. Les préconisations, que la commission formule, soulignent des éléments forts qui font ressortir des ambitions intéressantes même si le groupe Force Ouvrière ne les partage pas toutes. Ceci dit nous considérons qu'il n'y aurait rien de pire que de ne pas accompagner le développement de ces pays d'Afrique francophones.

Nous voterons pour ce projet d'avis et tenons à souligner **la grande qualité du document** et au-delà celle qui a présidé le travail de la commission.

## Intervention de M. Jean-Baptiste MEYRONEINC, au nom de la FSU

Madame La Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,  
Chers Collègues,

La lecture de ce rapport, long et riche, laisse perplexe.

Tout d'abord on peut s'interroger sur la portée réelle et sur les éventuels bénéfices d'une « diplomatie régionale ». Dans le monde aussi complexe qui est le notre et dans une période mouvante et périlleuse à bien des égards, faut-il rajouter une nuance aux relations multiples qui existent déjà ? Des villes de la région sont jumelées avec des cités africaines, je pense en particulier à Bougouni jumelée avec Aurillac, Ouagadougou jumelée avec Grenoble. Il existe probablement beaucoup d'autres liens entre collectivités, banques, institutions diverses ! Il y a peu une Région française qui se prenait pour une Province Romaine – La Septimanie – voulut mener une politique étrangère active, le temps a eu raison de ses velléités !

Ensuite le document fourmille de données, d'analyses, de chiffres sur les taux de croissances, les P.I.B. la démographie. Des exemples d'entreprises sont développés dans différentes parties. Des expériences novatrices de formation sont citées. Ces renseignements donnent des informations, ils veulent convaincre du bien-fondé d'une analyse mais y parviennent-ils ?

De nombreux pays étrangers, les États-Unis, la Chine, le Japon, l'Allemagne, le Maroc (une phrase reste énigmatique « le roi du Maroc serait le seul chef d'état à passer plus d'une nuit dans les pays africains ! ») sont évoqués comme s'implantant en Afrique Francophone dans le pré carré de la France, selon la formule de Sébastien LE PRESTRE, Marquis de Vauban, obligeant la France à revoir ses méthodes dans une compétition renouvelée. Ces autres pays seraient-ils des beaux modèles à imiter ? J'en frémis !

Un certain nombre d'affirmations, certaines formules relèvent du paradigme économique. Les entreprises ou les entreprises avec les ONG et avec les collectivités pourraient « libérer » du potentiel de croissance ! Pour l'Afrique mais aussi pour l'Europe et contribuer à de la coproduction et au co-développement. Bref l'Afrique Subsaharienne serait prête et volontaire pour rentrer dans le capitalisme global et à faire presque jeu égal avec d'autres marchés, pour peu qu'on lui en offre les opportunités et qu'on la soutienne.

Que la population africaine veuille passer à autre chose qu'un assistanat paternaliste, on peut le comprendre ; mais de là à penser que le monde de l'entreprise serait le vecteur essentiel et l'opportunité pour un développement respectueux de l'environnement et des populations, il y a un pas à ne peut-être pas franchir !

Les scandales anciens ou plus récents qui ont accompagné l'activité de grands groupes -et de moins grands- ne varient guère y compris chez les multinationales françaises. Il serait inutile et pour tout dire attristant et démoralisant d'en citer ici. Certes on ne s'intéresse pas aux multinationales mais aux PME de la région. Essayons de ne pas mettre en doute leurs vertus humanistes ; elles œuvreront pour une croissance solidaire, équitable et soucieuse du milieu naturel. Bien entendu, elles y trouveront un retour sur investissement par création d'activité et d'emplois sur le sol régional. Elles résisteront à la tentation de trouver sur place une main d'œuvre bon marché. Faut-il y croire ?

Résisteront-elles face à d'autres prédateurs ? D'ailleurs, dans le texte certaines phrases montrent bien qu'on ne fait pas dans l'angélisme : car telles seraient les inévitables lois du monde de l'économie !

La contribution met bien en évidence l'inquiétude créée par le changement de politique du nouvel exécutif régional. Il y a encore quelques grandes questions qui ne sont guère évoquées car elles dépassent manifestement non seulement notre champ de compétence mais aussi notre champ d'influence. Nul n'ignore que la guerre et le fanatisme éprouvent beaucoup de pays de l'Afrique subsaharienne et les mettent à genou. Mais le parti pris du texte se veut optimiste, en fait il penche, en le cachant un peu, vers le tout économique comme s'il s'agissait d'une délivrance, d'une nouvelle croyance qui hélas en ignorant certaines réalités nuit à son propre but.

Toutes les coopérations, dont celles explicitées dans la contribution sont-elles à rejeter, certes non ! La FSU partage fondamentalement un large optimisme pour les relations entre notre région, notre pays et l'Afrique subsaharienne. Elles doivent comporter tous les éléments humains et économiques nécessaires à leurs réussites et ne doivent pas se cantonner à certains d'entre eux.

En 1588 Jean II, Roi du Portugal et Duc de Guinée fit changer le nom que ses navigateurs, en revenant de l'Océan Indien, avaient donné à un cap du sud de l'Afrique, le cap des tempêtes et il le nomma cap de Bonne Espérance. Assurément nos relations avec l'Afrique ont traversé bien des tempêtes mais elles ouvrent à plein d'espérance.

Nous pouvons saluer le travail approfondi et la recherche d'un certain équilibre positif.

Nonobstant, la FSU s'abstiendra sur cette contribution.

---

## Intervention de M. Yves CONDAMIN, au nom des collègues 3 et 4

Madame la Présidente,  
Chers collègues,

Cette contribution fait suite à deux rapports publiés précédemment : "Rhône-Alpes, une certaine idée de la francophonie" en 2010, puis "Pour un nouveau modèle de coopération internationale", en 2013.

Cette contribution a été construite à partir de nombreux témoignages et auditions et contient un certain nombre de préconisations très concrètes dont pourrait (devrait?) s'emparer l'Exécutif Régional.

Je voudrais, au nom des membres des collèges 3 et 4 et en vertu des prismes qui nous sont chers, souligner et mettre en lumière 3 points :

**Premier point** : au moment où certains veulent endiguer les flux migratoires en dressant des barrières virtuelles ou même physiques, le développement économique dans leur pays n'est -il pas le seul moyen durable de permettre aux populations des pays africains de rester chez elles en ayant des emplois et les moyens de vivre "au pays" et donc d'éviter de partir sur les routes et les mers, au péril de leur vie, vers un eldorado, qui les décevra ensuite.

On sait bien par ailleurs que les situations de guerre et d'instabilité politique sont aussi souvent à l'origine de ces flux ; à cet égard l'Europe devrait se mobiliser pour apporter une contribution plus efficace à la résolution des conflits dans cette zone ; Mais on sait aussi qu'un développement économique durable contribuera à la stabilité politique de ces Pays.

**Deuxième point** : l'Afrique Subsaharienne peut constituer un relai de croissance très significatif pour l'économie de notre Région : par la démographie et surtout la demande des classes pauvres et moyennes de ces pays, à condition que les modèles de développement soient équilibrés : il est clair que les "formes de coopération" qui seront privilégiées par les acteurs économiques de notre Région pourront avoir une influence sur ces modèles de développement.

Relai de croissance, mais aussi relai d'innovation tant il est vrai que ces pays ont tendance à brûler les étapes et accèdent très rapidement à de nouveaux modes de consommation et d'usage ; certaines de ces innovations pouvant venir enrichir nos territoires.

**Troisième point** : le déploiement de ces nouvelles formes de coopération ne pourra se faire que si Collectivités, ONG et Entreprises agissent de concert, unissent leurs efforts dans des démarches cohérentes de telles approches sont encore trop rares comme le souligne le rapport "l'évolution de l'ADN Résacoop" devrait être un signe fort.

Il est à noter que les caractéristiques spécifiques de l'Economie Sociale et Solidaire peuvent constituer un fil rouge de cette démarche.

Au total cette contribution nous paraît être une très bonne illustration de ce que le CESER peut apporter aux acteurs de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les Collèges 3 et 4 voteront majoritairement pour.



Le CESER invite les acteurs régionaux à porter un nouveau regard sur l'Afrique Francophone Subsaharienne et à changer de posture.

Les pouvoirs publics, les organisations de solidarité ne pourront faire face aux grands défis de l'Afrique sans mobiliser davantage le levier économique.

Nombre d'entreprises régionales ont tout intérêt à s'ancrer sur ces marchés en pleine croissance.

En s'attachant à promouvoir un co-développement économique, une co-innovation, les acteurs régionaux pourront explorer de nouveaux modes d'internationalisation et d'innovation : deux moteurs clés pour le développement des entreprises régionales et de nos territoires partenaires.

**AFRIQUE • RESPONSABILITE SOCIÉTALE DES ENTREPRISES •  
COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE • ONG • COMMERCE INTERNATIONAL •  
SCHEMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE  
D'INTERNATIONALISATION ET D'INNOVATION : SRDEII •  
REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES**

**CESER Auvergne - Rhône-Alpes / Lyon**

8 rue Paul Montrochet – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02  
T. 04 26 73 49 73 – F. 04 26 73 51 98

**CESER Auvergne - Rhône-Alpes / Clermont-Ferrand**

59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 - 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2  
T. 04.73.29.45.29 – F. 04.73.29.45.20

**[www.auvergnerrhonealpes.fr/ceser](http://www.auvergnerrhonealpes.fr/ceser)**

---